



**COMMUNE DE
MOIGNY SUR ECOLE
(Essonne)**

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

(AGENDA 21 Local)
1^{ère} partie

2013 – 2016



Sommaire

| | |
|--|----------|
| Avant-propos | |
| Le concept de Développement Durable | page 3 |
| Le contexte au niveau national : la SNDD | page 3 |
| Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable | page 4 |
| L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable | page 5 |
| | |
| L'Agenda 21 de Moigny sur Ecole: un projet global de territoire | |
| Fiche de présentation de la commune de Moigny sur Ecole | page 8 |
| Le mot du maire | page 11 |
| Délibération d'approbation de l'Agenda 21 | page 15 |
| La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21 | page 17 |
| | |
| Le diagnostic territorial | |
| Finalité 1 | page 23 |
| Finalité 2 | page 28 |
| Finalité 3 | page 36 |
| Finalité 4 | page 43 |
| Finalité 5 | page 49 |
| | |
| Le plan d'actions | |
| Les axes stratégiques | page 55 |
| Le programme d'actions | page 60 |
| | |
| Transversalité du programme d'actions | |
| Transversalité avec les 5 finalités du développement durable | page 168 |
| Transversalité avec tous les acteurs | page 168 |
| | |
| Localisation des actions sur le territoire | page 169 |
| | |
| Un aperçu de la commune | page 173 |
| | |
| Annexes | page 179 |

Avant-propos

Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



Le contexte au niveau national : la SNDD

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus.

Elle s'articule à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance
- ▶ Le changement climatique et l'énergie
- ▶ Les transports et la mobilité durables
- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources

naturelles

- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

► Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

► Outils de gestion du territoire

 **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."

 **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

 **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

 **La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux...) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

 **Définition**
L'**agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21^{ème} siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités** et des **5 éléments de démarche** du cadre de référence ministériel :

| FINALITES | INDICATEURS DE DEMARCHE |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources 3. Epanouissement de tous les êtres humains 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | <ol style="list-style-type: none"> 1. Participation de la population et des acteurs 2. Organisation du pilotage du projet 3. Transversalité de la démarche 4. Evaluation 5. Stratégie d'amélioration continue |

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

 **Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités rurales**

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les collectivités rurales et intercommunalités de moins de 3500 habitants dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

Depuis 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) propose aux collectivités et aux territoires engagés dans une démarche de développement durable à leur échelle, de faire connaître leur contribution aux finalités telles que décrites dans le cadre de référence national. Sous réserve de répondre aux critères fixés, ces démarches peuvent bénéficier de la reconnaissance en tant qu'agenda 21 local de la part du ministère.

La commune de Moigny sur Ecole a décidé le 12 décembre 2011 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

L'Agenda 21 de Moigny sur Ecole: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Moigny sur Ecole

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom du maire: | Pascal SIMONNOT |
| Région/Département : | Ile de France/Essonne |
| Nombre d'habitants : | 1332 habitants |
| Superficie du territoire : | 1223 hectares |
| Infos pratiques | Site internet : www.moigny-sur-ecole.com Courriel : mairie-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr Téléphone : 01 64 98 40 14 |

Localisation de la commune de Moigny sur Ecole

Dans le département de l'Essonne



La commune de Moigny sur Ecole fait partie de la communauté de communes de la Vallée de l'Ecole (C.C.V.E).

Cette dernière a été créée par l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2001 avec date d'effet au 1^{er} janvier 2002. Elle regroupait jusqu'au 31 décembre 2012 6 communes : Milly-La-Forêt, Oncy-Sur-Ecole, Moigny-Sur-Ecole, Courances, Dannemois, Soisy-Sur-Ecole.

Le 1^{er} janvier 2013, l'intercommunalité s'est élargie aux communes de Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Mondeville, Prunay-sur-Essonne et Videlles. Elle compte actuellement 15 communes majoritairement rurales (la moitié Est du canton de Milly-La-Forêt).



La communauté de communes est située à la limite Sud-Est du département de l'Essonne, limitrophe du département de Seine et Marne et à proximité de la limite Sud de la Région Ile de France, à 50 km au sud de Paris et au cœur du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole constitue un bassin d'environ 18931 habitants.

La communauté de communes de la Vallée de l'École dispose des compétences obligatoires fixées par la loi, le développement économique et l'aménagement du territoire. Le conseil communautaire lui a en plus octroyé les compétences optionnelles ou facultatives comme la protection de l'environnement, la gestion des équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs (petite enfance et jeunesse), la prise en compte des personnes âgées, la gestion de la voirie, la gestion de la piscine et le réseau numérique.

Le conseil communautaire compte 34 membres titulaires, 1 président et 10 vice-présidents.

La commune de Moigny sur Ecole appartient au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.



Celui-ci correspond à un territoire s'étendant sur 75.640 hectares, couvrant 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne) et représentant 82.153 habitants. Il est au cœur des préoccupations en matière de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel.



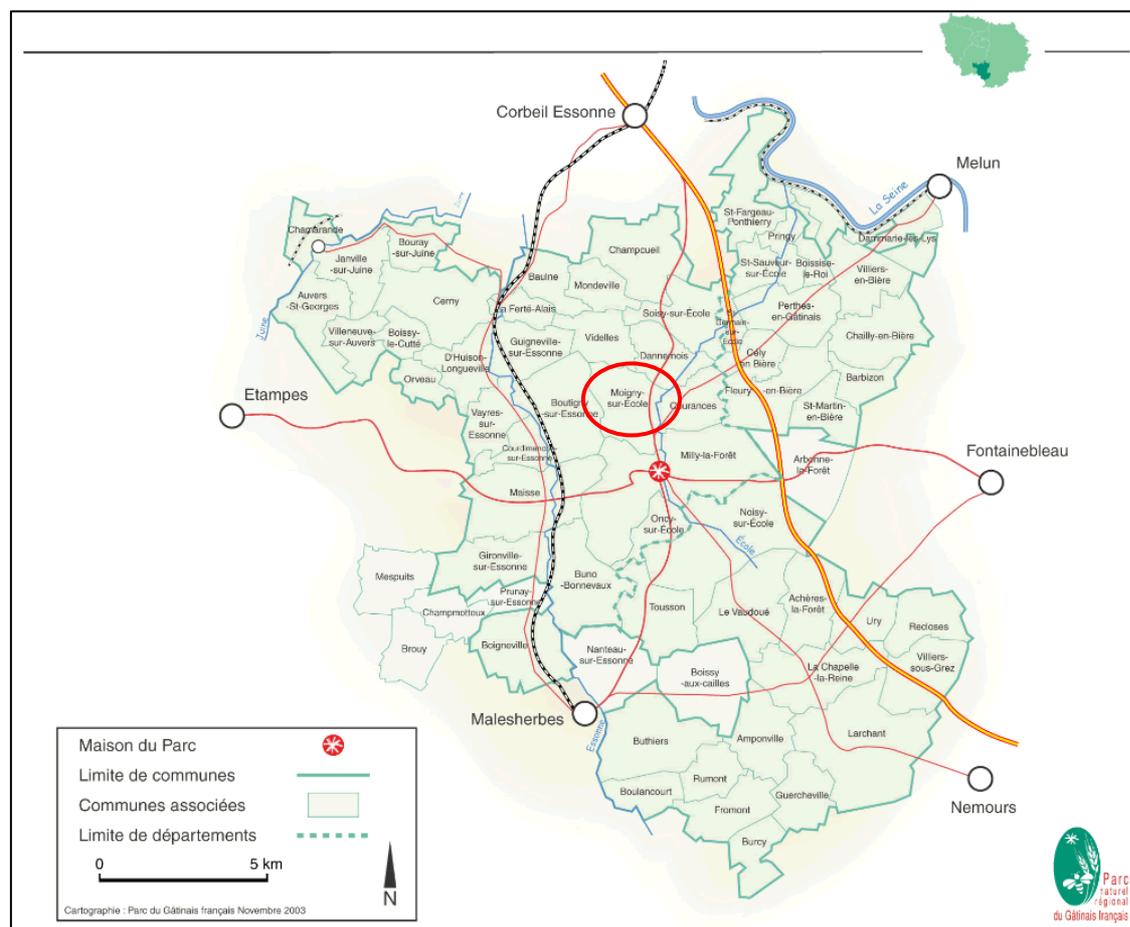
Le Gâtinais Français est une entité géographique présentant des intérêts multiples : intérêt géologique et patrimonial, richesse historique, caractère rural sauvegardé, cadre de vie de qualité... Cette portion du territoire méritait donc d'être protégée, d'autant plus qu'elle se situe à une cinquantaine de kilomètres de la capitale. C'est ce qu'a entrepris le Conseil régional d'Ile de France en accord avec les communes, les départements d'Essonne et de Seine et Marne.

Il s'est engagé dans la création d'un parc Naturel Régional pour assurer la protection de ce territoire tout en préservant son identité et en lui assurant un développement équilibré. Le projet de PNR a été officiellement engagé le 18 février 1992. Il a donné suite à la constitution d'un Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet de Charte (février 1995).

La Charte du PNR adoptée par décret du premier ministre le 4 mai 1999 a pour objectif et missions de :

- protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du parc,
- contribuer au développement économique (activités agricoles et sylvicoles) tout en respectant l'environnement,
- contribuer au développement social, culturel et à la qualité de vie,
- défendre et promouvoir l'identité rurale du Gâtinais français,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire,
- encourager la réalisation d'actions exemplaires et expérimentales,

Carte de localisation de la commune de Moigny sur Ecole dans le PNR du Gâtinais Français



Le mot du Maire



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
MAIRIE DE MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Moigny-sur-École, le 27 juin 2013.

Association Nationale Notre Village
Céline Pinot - Directrice
Le Clos Joli
19500 Meyssac

Objet : lettre de motivation à la démarche de reconnaissance de l'Agenda 21 communal.

Madame la Directrice,

La commune de Moigny-sur-École est un village rural de 1 332 âmes située au cœur du parc naturel régional du Gâtinais français dans le département de l'Essonne.

Dans le cadre de sa démarche « développement durable » engagée depuis de nombreuses années valorisant ainsi toutes nos actions entreprises en matière de reconquête paysagère, de restauration utile du patrimoine bâti, de culture, d'animation citoyenne et de tourisme, le Conseil Municipal souhaite soumettre l'élaboration de son Agenda 21 à la reconnaissance du label « Notre Village - Terre d'Avenir ».

Bien conscient que l'Agenda 21 local est l'outil privilégié pour piloter avec cohérence et lisibilité les actions des élus dans un cadre de référence tourné exclusivement vers le développement durable, la commune de Moigny-sur-École souhaite s'inscrire dans une dynamique encore plus large en demandant, dans un second temps, la reconnaissance nationale de sa démarche puis concourir pour les rubans du développement durable.

L'élaboration de notre Agenda 21 repose sur une démarche participative avec la création d'un comité de pilotage composé de 50 % d'habitants et 50% d'élus, animée par notre Agent, cadre du Patrimoine.

Cet outil de programmation permet de fixer des objectifs d'une politique d'avenir, d'établir le point de départ d'une concertation citoyenne et de poser le socle d'un constat partagé à partir du diagnostic réalisé il y a 1 an.

Notre démarche se veut être globale, transversale et prospective qui donne du sens au principe d'un cadre de vie protégé pour un souhait d'un mieux « vivre ensemble ».

Notre volonté est de faire émerger une citoyenneté du développement durable tant nécessaire pour les futures générations et pas toujours pris en compte, par le passé, par nos populations d'hier.

Commune
adhérente

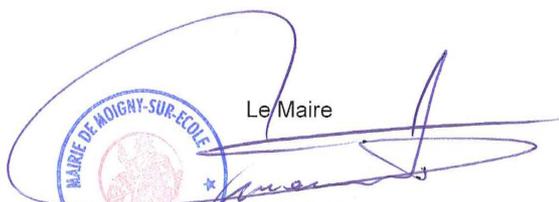


Toute correspondance est à adresser directement à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 59 Grand-Rue - 91490 Moigny-sur-École - Tél. 01 64 98 40 14 - Fax 01 64 98 48 92
mairie-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr - www.moigny-sur-ecole.com

C'est donc avec plaisir que je vous transmets notre demande de labellisation, annexée de notre rapport, afin que soit reconnue notre dynamique qui doit traverser le 21^{ème} siècle et construire l'avenir de Moigny-sur-École sur les fondations de son passé pour un territoire amélioré à transmettre aux générations futures.

Je vous pris d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.


Le Maire
Pascal Simonnot



Pourquoi engager notre village dans un Agenda 21 ?

***R**io de Janeiro en 2012, Kyoto en 2005, Johannesburg en 2002, à nouveau Rio en 1992, Nairobi en 1982, Stockholm en 1972, les sommets internationaux se succèdent avec un constat identique.*

La nécessité d'agir face à la dégradation de notre planète, à la consommation excessive de nos ressources et aux inégalités sociales et territoriales.

L'Homme et l'activité humaine ne constituent pas intrinsèquement une menace. Ce qui est en cause c'est le modèle qui accroît les déséquilibres. Celui qui altère les solidarités au sein d'une même génération et entre les générations, au sein d'un espace et entre les espaces.

Face à ce défi, la notion de développement durable formalise une réponse équilibrée, celle d'une écologie humaniste qui concilie la protection de l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique.

En France, cette notion a été traduite dans de nombreux instruments juridiques (dont la Constitution de notre République) ainsi que dans nos politiques publiques (Grenelle de l'environnement, stratégie nationale de développement durable, stratégie nationale pour la biodiversité, ...).

Sous l'impulsion du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, l'équipe municipale de Moigny-sur-École fait sien ce modèle de civilisation sur lequel repose son engagement envers les Moignacoises et Moignacois.

Mais dans le processus d'élaboration de ce modèle au niveau international, européen et national, quelle peut être la place de notre petit village de 1 332 âmes ?

Cette place est nécessairement très modeste car nos actions auront un impact invisible à l'échelle « planète ».

Mais, cette mobilisation est utile car la durabilité requiert l'implication de tous afin de forger au quotidien notre destin commun et de transmettre à nos enfants les possibilités d'un avenir.

L'impact infinitésimal de la vie du village au regard de l'activité humaine mondiale ne peut nous exonérer de notre responsabilité envers les générations futures.

La faiblesse des moyens et les pouvoirs limités dont nous disposons ne sauraient constituer une excuse pour renvoyer cette responsabilité à une autorité supérieure et davantage dans la durée.

.../...

Consciente de son obligation, la municipalité a mis en place des actions diverses afin d'y répondre au quotidien dans sa dimension sociale (attention apportée à nos aînés et aux jeunes), environnementale (prévention des risques, économie d'énergie, gestion responsable des espaces verts, réduction et tri des déchets...) et l'économique locale.

Elle a voulu sensibiliser chaque Moignacois et Moignacois à cette exigence qui nous incombe à tous. En effet, la concertation et la participation fondent le socle, notre socle d'un développement soutenable.

La mairie s'est mobilisée **en direction des enfants** en coopération avec les enseignants. La jeune génération constitue en effet un vecteur dynamique et mobilisateur dans notre village dont l'école « Jules Demest » est un des lieux de vie essentiels.

Une **approche heureuse et ludique** du développement durable a été promue avec la création d'un jeu de société « **éco6thèmes** » en collaboration avec le conseil municipal junior. En effet, la sobriété implique un retour à l'essentiel et non une approche restrictive ou punitive de l'existence.

L'équipe municipale a travaillé en réseau (Etat, collectivités locales, écoles, associations...) afin de s'approprier les bonnes pratiques et de diffuser des expériences réussies.

D'avantage fédérer, mieux agir, reprendre l'ouvrage chaque jour et évaluer... L'Agenda 21 permettra de faire ce pas supplémentaire que nous devons aux générations futures.

Par ailleurs, tous les axes de notre plan d'action prennent en compte l'importance de la transversalité avec les différentes échelles territoriales car Moigny a l'habitude de travailler avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, notamment sur le territoire du PNR et de l'intercommunalité.

Ce mouvement, nous avons souhaité l'écrire dans un agenda 21, non pour le figer dans le marbre, mais pour lui offrir une meilleure cohérence, mobilisation et dynamique :

Cohérence par la recherche du meilleur équilibre possible s'agissant des 4 piliers (environnemental, patrimonial, social et économique) du développement durable et par la volonté de captiver et soumettre systématiquement nos actions au regard critique de ce prisme,

Mobilisation par la recherche d'une meilleure acceptabilité de la part des habitants qui ont vocation à devenir tous des acteurs de ce changement et par l'accentuation du travail en réseau,

Dynamique par l'évaluation partagée des résultats obtenus d'une équipe volontaire afin de persévérer ou d'approfondir.

Pascal SIMONNOT
Maire de Moigny-sur-École

Délibération d'approbation de l'Agenda 21

Accusé de réception en préfecture
091-219104080-20130610-DEL03062013-DE
Reçu le 13/06/2013

COMMUNE de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
ESSONNE - 91490
59 Grand-Rue



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-06-2013

Séance du Lundi 10 Juin 2013

L'an deux mil treize, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, le cinq juin, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : Pascal Simonnot ; Bernard Lachenait ; Nathalie Arrigoni ; Estrela Dezert ; Ghislaine Argentin ; Jérôme Ménard ; Régis Bilger ; Marc Boscher ; Delphine Badlou ; Jacky Pasquier.

Absents excusés : Yannick Foucher donne pouvoir à Bernard Lachenait ; Victor Gabis donne pouvoir à Pascal Simonnot ; Géraldine Allain donne pouvoir à Nathalie Arrigoni ; Dominique Carraro donne pouvoir à Estrela Dezert.

Le quorum est atteint.
Mme Delphine Badlou est élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE LABELLISATION DE L'AGENDA 21 COMMUNAL SOLLICITÉE AUPRES DE L'ASSOCIATION NOTRE VILLAGE – TERRE D'AVENIR

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 12 décembre 2011 la Commune s'est engagé à élaborer un Agenda 21 « Notre Village – Terre d'Avenir » en transposant à son territoire les recommandations de développement durable formulées dans la loi Grenelle 2.

Par délibérations en date du 20 février 2012, la Commune a décidé d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » proposée par l'Association Nationale « Notre Village » Le Clos Joli 19500 Meyssac.

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1983 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la synthèse de diagnostic réalisée le 27 juin 2012 par l'Association « Notre Village Terre d'Avenir,

Considérant les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012 portant sur la création d'un comité de pilotage et sur l'approbation de la synthèse de l'Agenda 21 communal proposée par l'Association Notre Village – Terre d'Avenir,

Considérant le travail effectué par le comité de pilotage entre décembre 2012 et mai 2013 qui a abouti à l'élaboration d'une charte Agenda 21 (dossier ci-joint) comportant 60 fiches action en faveur du développement durable sur le territoire de la commune,

Accusé de réception en préfecture
091-219104080-20130610-DEL03062013-DE
Reçu le 13/06/2013

Considérant que la charte proposée précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette charte Agenda 21 communal et a approuvé la demande de labellisation « Notre Village – Terre d'Avenir » auprès de notre partenaire l'Association Notre Village- et remercie l'ensemble des membres de la commission et les services pour ce travail intense.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la Charte Agenda 21 communal élaborée par le Comité de Pilotage « Agenda 21 » telle que décrite dans le dossier ci-joint.

PRÉCISE que cette élaboration de charte a été élaborée en concertation avec les associations et les habitants du village.

SOLLICITE auprès de l'Association Notre Village – Terre d'Avenir, Le Clos Joli 19500 Meyssac, la labellisation « Notre Village – Terre d'Avenir » pour la Commune de Moigny-sur-École.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire,
Pascal SIMONNOT

- publié le
- transmis en préfecture le

13 JUIN 2013

Publication ou notification



La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

La première étape de cette démarche a consisté en un diagnostic territorial de la commune qui a eu lieu le 27 juin 2012.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 27 juin 2012 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes. Dans un second temps, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité. Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions

Si au départ l'initiative revenait plutôt à la commune, au fur et à mesure que les habitants se sont impliqués dans des projets concrets ils ont proposé d'autres rencontres en groupes réduits ou ont spontanément sollicité l'appui de la commune dans leurs projets. On peut espérer que cette dynamique se renforce dans le temps.

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 27 juin 2012. Le comité de pilotage de la commune de Moigny sur Ecole est composé de 23 personnes volontaires (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR...). Il s'est réuni 1 fois par mois pendant 6 mois, pour la préparation de son programme d'actions (*comptes-rendus en annexes*).

Liste des membres du comité de pilotage :

| Nom / Prénom | Qualité/Profession | Elu/ Non Elu | Lieu d'habitation |
|--------------------------|--|-----------------|-------------------|
| M. SIMONNOT Pascal | Maire de Moigny-sur-Ecole et Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| M. LACHENAÏT Bernard | 1er adjoint au maire | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme ARRIGONI Nathalie | 2^{ème} adjointe au maire | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| M. FOUCHER Yannick | Président du Foyer Rural et 3^{ème} adjoint au maire | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme DEZERT Estrela | 4^{ème} adjointe au maire | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| M. GABIS Victor | conseiller municipal | Elu | Moigny-sur-Ecole |

| | | | |
|------------------------------------|---|---------|------------------|
| Mme ARGENTIN Ghislaine | trésorière du Comité des Fêtes et conseillère municipale | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme BADLOU Delphine | conseillère municipale | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| M. BOSCHER Marc | conseiller municipal | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| M. MENARD Jérôme | conseiller municipal | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| M. PASQUIER Jacky | conseiller municipal | Elu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme BATAILLE Ghyslaine | secrétaire générale de la mairie de Moigny | Non élu | Hors Moigny |
| Mme BENOIT Jennifer | enseignante et directrice de l'école élémentaire de Moigny | Non élu | Hors Moigny |
| Mme BILGER Véronique | secrétaire médicale et habitante de Moigny | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| M. COULON Michel | gérant du commerce et du restaurant communaux | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| M. GELLE Frédéric | gestionnaire industriel à la SNCF et pompier volontaire | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme HUBERT Rosemary | Chef de projet Agenda 21, directrice de la médiathèque municipale et agent polyvalent dans les domaines de la culture et de la communication | Non élu | Hors Moigny |
| M. HUGOTTE Jean- Claude | enseignant retraité | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme JEAN DIT BERTHELOT Marylène | inconnue | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| M. MARTIN Guillaume | enseignant et habitant de Moigny | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme MARZUOLI Claudine | inconnue | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| M. ROVELLA Jean- Marc | graphiste | Non élu | Moigny-sur-Ecole |
| Mme PIROT Anne | maître de conférences retraitée | Non élu | Moigny-sur-Ecole |

Liste des membres associés :

| Nom / Prénom | Qualité |
|-------------------|--|
| Mme Crolat | Représentante du Conseil Général de l'Essonne |
| Mme Le Quéré | Chargée de mission éducation en territoire au PNR |
| Mme Kukielczynski | Responsable du bureau ingénierie et aménagement durable à la DDT d'Etampes |
| Mme Lepage | Chargée de projet Agenda 21 DDT d'Etampes |
| Mme Pesou | DGS du SIROM |
| M. Puisais | Directeur d'Exploitation SICAE |
| M. Boireau | Directeur Nantaise des Eaux |
| M. Arnaud | Directeur du SIARCE |
| Mme Guilmault | Directrice du PNR |

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion du groupe de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

4. Evaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :

- par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
- par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

**Des indicateurs
supplémentaires seront à créer
pour chaque fiche action**

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet

- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 2)**. Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Moigny sur Ecole s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

Liens utiles :

- Cadre de référence :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

- Site de l'Association Nationale Notre Village :

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

- Observatoire des villages labellisés :

http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26

- Guide des bonnes pratiques :

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

Le diagnostic territorial

FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Moigny sur Ecole consomme des énergies fossiles dans ses bâtiments communaux notamment de l'électricité et du gaz pour le chauffage de tous les bâtiments. Elle n'a pas recours au fuel.

La commune utilise également du carburant pour les véhicules municipaux.

La Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité (S.I.C.A.E.) est l'entreprise concessionnaire de distribution d'énergie électrique de 22 communes d'Essonne, dont Moigny sur Ecole.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables notamment pour le chauffage des bâtiments communaux comme la géothermie, chaudière bois...).

Elle possède sur son territoire, une **plateforme écologique** qui transforme les déchets issus du bois en compost ; paillage et plaquettes. Elles sont ensuite revendues pour alimenter des chaudières bois comme des piscines communales ou intercommunales. **La société COMPOST DU GATINAIS** a été créée pour organiser le traitement des végétaux dans les villes de l'Essonne et du sud Seine-et-Marne. Précisément la société COMPOST DU GATINAIS a pour compétence la valorisation des végétaux en les transformant en compost et en plaquettes de bois énergie. Afin de répondre à une demande locale pour la récupération et le traitement des végétaux, la société Compost du Gâtinais s'adresse aux collectivités, aux paysagistes, aux élagueurs / abatteurs et aux professionnels de l'environnement. La plateforme est située en plein cœur du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Le site de 4 ha consacre 10 000 m² à l'exploitation des déchets verts et du bois énergie. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à déclaration (*voir photos 1.1.2 page 173*).

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Un **Plan Climat** en vigueur est présent sur la commune depuis 2 ans, il a été réalisé avec l'appui du Parc Naturel Régional. Il permet de suivre la consommation énergétique de la commune (voir annexes).

Le Parc a mis en place un groupe de travail, avec ses partenaires : le Conseil régional d'Ile-de-France, les Conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, l'Ademe et l'Arene.

Calculer les émissions de gaz à effet de serre générées par un territoire est complexe. Le travail a commencé avec 8 communes volontaires pilotes pour établir leur diagnostic gaz à effet de serre (Boigneville, Champcueil, Videlles, Moigny-sur-École, Bouray-sur-Juine, St-Fargeau-Ponthierry, Rumont, St-Germain-sur-École), et tester une méthode de calcul qui est applicable à l'ensemble des communes du Parc.

Elle se décompose en deux étapes de travail sur :

- 1) les émissions dues au fonctionnement et aux services rendus par le Parc et ses Communes ;
- 2) les émissions produites par les activités du territoire.

Le Plan Climat est un document-cadre d'orientation à long terme pour l'ensemble du projet, un programme pluriannuel portant, à la fois, sur les actions relevant des responsabilités directes de la collectivité, sur les actions de ses compétences (services rendus à la population) et de ses partenariats et, enfin, sur les actions conduites, de façon indépendante, par les acteurs du territoire.

En continu, le **Plan Climat Energie Territorial** donne lieu à :

- un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie,
- un plan de communication, d'information et de participation,
- une charte d'objectifs stratégiques et opérationnels,
- un plan d'actions court, moyen et long terme, élaboré avec les acteurs du territoire,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français est partenaire en matière de mise en place de plan climat et de politique énergétique renouvelée. Il aide et conseille la commune. La commune de Moigny sur Ecole a considéré la nécessité pour l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial, de mettre en place une commission municipale « Energie-Plan-Climat » afin de travailler en interne sur ce projet.

Un diagnostic énergétique a été réalisé dans le cadre du Plan Climat. Il permet des points d'amélioration tels que la chaudière de la mairie qui alimente les écoles, la régulation du chauffage au sol à l'église (chauffage par eau), des thermostats à la salle des fêtes, l'isolation des bâtiments, l'installation de double vitrage, le changement des huisseries...

La commune régule le chauffage dans les bâtiments communaux notamment par du chauffage au sol dans l'église et la médiathèque rénovée. Changement de chaudière pour alimenter les écoles et la mairie. La chaudière est plus écologique, elle récupère la vapeur pour chauffer l'eau de retour, plus froide, des radiateurs. Cela évite à la chaudière, ce travail de réchauffement et une fois sa chaleur transmise, la vapeur est ensuite évacuée via le circuit des eaux usées. Les fumées issues de la combustion sont évacuées dans l'atmosphère à des températures inférieures et donc moins polluantes que les autres chaudières passant de 200 à 70°C. Des thermostats sont également présents à la salle des fêtes. Des travaux d'isolation (double vitrage) ont été réalisés lors de la rénovation de la mairie (*voir photo 1.1.3 page 173*) et de la médiathèque. Double vitrage des menuiseries à la salle des fêtes. Les fenêtres seront changées à l'atelier peinture du foyer rural. Seulement, une aile de l'école (en brique) n'a pas été isolée.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week-end dans tous les bâtiments communaux.

Grâce à la rénovation de bâtiments, la commune utilise des ampoules basse consommation à la mairie et la médiathèque. Des néons sont présents à la salle des fêtes. La commune n'a pas recours aux ampoules basse consommation dans les autres bâtiments.

Concernant l'éclairage public, la commune a modifié ses éclairages publics et a installé des ampoules basse consommation (sodium). Les réverbères sont éteints entre minuit et 5h du matin. Programme d'enfouissement des réseaux lors des changements de candélabre (candélabre anti pollution et ampoules sodium). L'objectif de la commune est d'atteindre une baisse de la consommation énergétique communale de 50%.

Des détecteurs de présence sont installés à la mairie et dans les toilettes publiques afin de réduire la consommation.

La commune n'a pas recours à des véhicules électriques.

La commune sensibilise beaucoup les habitants de son territoire à la gestion et aux économies d'énergie. Cette sensibilisation est réalisée par le biais d'articles du PNR ainsi que par des informations diffusées par la mairie lors des nouveaux aménagements (journal communal, site internet...).

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Plan Climat présent sur la commune dans le cadre du PNR mis en place depuis 2 ans et réalisation d'un diagnostic énergétique - Régulation du chauffage dans les bâtiments communaux (chauffage au sol à l'église et la médiathèque), thermostat à la salle des fêtes... - Des travaux d'isolation sont réalisés dans les bâtiments comme la mairie, la médiathèque... (double vitrage...) - Extinction des appareils électriques la nuit et le week-end dans les bâtiments communaux et extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin. L'objectif de la commune est d'atteindre une baisse de 50% de la consommation énergétique communale - La commune a modifié ses éclairages publics afin de pouvoir installer des ampoules basse consommation (sodium), elle en profite pour enfouir en même temps les réseaux - Des ampoules basse consommation sont installées à la mairie, à la médiathèque (bâtiments rénovés) ou néons à la salle des fêtes - Des détecteurs de présences sont installés dans certains bâtiments pour limiter l'éclairage public comme la mairie, les toilettes publics... - Sensibilisation des habitants aux économies d'énergie par le biais d'articles du PNR... - Présence sur la commune d'une plateforme écologique qui transforme les déchets verts composte et fabrique des plaquettes bois, commercialisées pour alimenter des chaudières bois |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergies fossiles dans les bâtiments communaux (électricité, gaz pour le chauffage des bâtiments communaux) - La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables notamment pour le chauffage des bâtiments communaux (géothermie, chaudière bois...), pourtant la commune possède sur son territoire une plateforme écologique qui transforme les déchets issus du bois en plaquettes - Encourager l'installation d'ampoules basse consommation dans tous les bâtiments communaux |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Changer régulièrement les éclairages par des ampoules basses consommation - Etudier des projets de rénovation de bâtiments en prenant en compte les énergies renouvelables, l'isolation, les normes HQE... |

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

Limitrophe à l'est de la Seine et Marne et au sud du Loiret, Moigny sur Ecole se niche le long de la Route Départementale 948 qui relie aux pôles d'attraction les plus proches, au nord Evry/Corbeil-Essonnes, au sud Milly la Forêt. Moigny sur Ecole est située à 4 kms de Milly la Forêt, à 19 kms de Melun, à 20 kms de Corbeil-Essonnes, à 23 kms d'Evry et 50 kms de Paris.

La commune est aisément accessible par l'autoroute A6 puisque l'échangeur n°13 de Cély-en-Bière n'est qu'à une distance de moins de 5 kms. L'autoroute A6 relie directement la commune à Paris sans péage en une quarantaine de minutes. L'autoroute a permis une amélioration du trafic et un désengorgement dans le centre bourg de la commune.

La gare RER D la plus proche se trouve à Boutigny sur Essonne à 5 kms. Elle permet de se rendre à Paris en 1h15. De plus, on trouve une gare (RER ligne C) en se rendant à Bouray-sur-Juine (21 kms). La liaison jusqu'au centre de Paris se fait alors en 45 minutes.

Une gare est présente sur la commune mais n'est plus en fonctionnement (voie ferrée appelée CGb : Chemin de fer de Grande Banlieue a joué un rôle important dans la vie du village, desservant le canton de Milly la Forêt de 1912 à 1942). Il ne reste aujourd'hui qu'un pavillon de meulière enfoui dans la verdure.

La commune est bien reliée aux aéroports d'Orly et de Roissy par autoroutes. On peut s'y rendre en voiture respectivement en moins d'une heure et moins d'une heure et demie.

La commune de Moigny sur Ecole est caractéristique d'un « village-rue » typique du Gâtinais. La RD 948 (Grand-rue) constitue l'artère principale du village ancien. Il a été remanié en zone 30 avec requalification de la chaussée (enfouissement des réseaux, éclairage de style et aménagements des bordures de trottoirs en grès de la commune).

La commune possède 17 kms de routes communales ainsi que des routes forestières et 3 kms de routes départementales.

Des sentiers de randonnées et sentiers équestres sont présents sur la commune (*voir photos 1.2.1 page 173*). **PDIPR et randonnées cyclo:**

- « Sur le chemin des artistes » (2h15 – 20 kms à vélo), du moulin de Claude François, en passant par le château de Courances et la Maison Cocteau, cette randonnée vous guidera vers des personnalités et des édifices remarquables du sud-Essonnes.

- « Verger pédagogique aux abords du château de Courances » (1h30 – 4,5 kms à pied), cette boucle vous mènera au parcours pédagogique du verger du chemin du Moutonnier entre la commune de Moigny-sur-Ecole et le PNR du Gâtinais français. Vous pourrez aussi profiter de votre balade pour visiter le château de Courances datant du XVII^{ème} siècle, son parc de la renaissance et son jardin japonais.

- « Chemin des grès et des bruyères », créé par le Conseil général et qui passe le long du village et par la platière de Bellevue.

En 2011, la commune a réouvert le chemin des Mardelats, chemin rural fermé depuis très longtemps, permet de cheminer sur une boucle du GR 11 passant par la commune et son nouveau sentier découverte du Moutonnier, et qui permet de faire la tour du château de Courances pour rejoindre le moulin Grenat.

Le remplacement de la passerelle du gué du Moulin Grenat permet de traverser la rivière Ecole, car elle respecte à présent les normes dévolues aux Personnes à mobilité réduite.

2 GR (GR 32 et GR 11).

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Très peu de transports en commun sont présents sur la commune.

Des transports scolaires réguliers emmènent les collégiens, les lycéens et les étudiants vers différentes zones d'études du département.

La commune est desservie par « Les cars bleus », ligne 284-006 reliant Oncy sur Ecole à Evry via Corbeil, Mennecy et Champcueil. Il y a 4 arrêts de bus sur la commune de Moigny sur Ecole sur cette ligne de bus (Lavoir, Eglise, Les puits et Scierie).

La municipalité, dans un souci d'aide intergénérationnelle, a aussi instauré un service de navettes qui permet aux personnes âgées de se rendre au centre commercial le plus proche. C'est le CCAS qui a créé une navette tous les 1^{ers} mercredis du mois. Des pistes cyclables sont présentes sur les routes départementales, créées dans le cadre du Schéma Départemental des Liaisons Douces du Département mais ils n'interviennent pas sur les routes communales.

Des itinéraires piétonniers sont présents sur la commune (voie 30 dans le bourg et sentiers piétonniers).

La commune n'organise pas de pédibus pour le trajet des enfants (domicile-école). Les objectifs principaux du pédibus sont de limiter le recours à un véhicule motorisé, favoriser la santé des écoliers, leur équilibre physique et psychique, faire prendre conscience aux enfants qu'ils participent ainsi activement à la préservation de l'environnement et donner à ces derniers l'habitude quotidienne d'une activité physique sans risque de fatigue. Ils recouvrent donc tout à la fois les domaines économique, pédagogique, environnemental et de la santé.

Le co voiturage est présent sur la commune mais il n'est pas organisé par la municipalité. Il est réalisé de manière ponctuelle et spontanée par les habitants de la commune ou des alentours. La commune ne sensibilise pas les habitants à ces pratiques.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Commune bien desservie par un réseau routier important, proximité de l'autoroute à A6 à 5 kms avec bretelle n°13 et de la gare de Boutigny (RER D) à 5 kms. L'autoroute a permis une amélioration du trafic et un désengorgement dans le centre bourg de la commune - Des sentiers de randonnées sont présents sur la commune (2 PDIPR) ainsi que 2 GR (GR 32 et GR11) - Le CCAS a créé une navette afin d'emmener les personnes âgées au centre commercial le plus près tous les 1^{er} mercredi du mois - Des pistes cyclables sont présentes sur les départementales, créées dans le cadre du Schéma Départemental des Liaisons Douces du Département - Des itinéraires piétonniers sont présents sur la commune (voie 30 et sentiers piétonniers) |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - La commune est desservie par très peu de lignes de transports en commun (ligne Oncy sur Ecole-Evry pour desservir les collèges, lycées...) -Le covoiturage n'est pas organisé sur la commune, absence de sensibilisation à ces pratiques ni de liens vers le site Internet du covoiturage CG 91 (quelques personnes réalisent du covoiturage de manière ponctuelle et spontanée) - Absence de pédibus sur la commune |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les liaisons douces, les itinéraires piétonniers et les pistes cyclables à l'intérieur de la commune afin de relier les hameaux et le centre bourg - Sensibiliser les habitants à utiliser les transports en commun, le RER (communiquer sur les lignes, les horaires...) - Communiquer sur les moyens présents sur le territoire pour limiter l'utilisation de son véhicule (articles de presse, lien vers des sites internet...) - Etudier le projet d'organiser un pédibus sur la commune avec les parents d'élèves |

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

Au cœur du parc Naturel Régional du Gâtinais Français créé le 4 mai 1999, la commune de Moigny sur Ecole (1223 hectares) se caractérise par 3 entités paysagères de grande qualité fortement marquées par la topographie et la géologie :

- A l'ouest de la commune : **le plateau agricole** : domaine de la polyculture intensive
- Au centre, **les coteaux boisés** : landes, platières et chaos gréseux caractéristiques du massif de Fontainebleau
- A l'est, **le fond de la vallée de l'Ecole** où s'est développée l'urbanisation de manière linéaire en suivant le cours de la rivière.

La qualité des paysages naturels et la richesse de l'environnement présents sur la commune ont suscité la mise en place de servitudes d'utilité publique afin d'en assurer la protection.

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type II est présente sur la commune, elle est située au sud, en bordure de la rivière au lieu-dit « Les Prés de Cochet ». Elle protège un milieu à fortes potentialités biologiques.

Le massif de Fontainebleau et les zones humides adjacentes sont référencés en **ZICO (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)**. Cette zone couvre la forêt des Trois Pignons et une partie de la Vallée de l'Ecole. Toute la commune est concernée.

Des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) sont recensés dans les coteaux (espaces boisés, landes et platières gréseuses aux lieux-dits « Bellevue, La Guette, Les Ganots, Les Pleuts et La Roche aux Seigneurs et la Roche Grénolée ») et aux abords de la rivière Ecole (zone milieu humide). L'espace naturel sensible le plus important en espace est le site de Bellevue. Il est essentiellement d'ordre floristique et entomologique. Au total, 230 espèces végétales ont été recensées en juin 1999. 33 présentent un intérêt fort, avec une espèce protégée au plan national, la renoncule nodiflore et 3 autres protégées au plan régional. 14 espèces de mammifères y ont été recensées. 27 espèces d'oiseaux sur le site.

Des espèces végétales et des mammifères ont été recensés et protégés sur le site de Bellevue. La commune travaille en symbiose avec le PNR (adhérent depuis son origine en 1999) et le Conseil Général de l'Essonne (ENS) pour préserver les espaces naturels.

Un verger pédagogique d'arbres fruitiers de variétés anciennes (pommiers) est présent sur la commune (*voir photos 2.1.1 page 173*). Il a été créé sur le Chemin du Moutonnier afin d'ancrer les savoir-faire locaux à transmettre aux générations futures. Afin de valoriser ce chemin, un espace de promenade ouvert au public a été aménagé, tout en créant un verger pédagogique de fruitiers de variétés anciennes. Cet itinéraire de découverte a pour objectif de préserver l'identité paysagère. Il participe aussi à la sauvegarde du patrimoine fruitier (disparition de la culture de vergers) et ouvre des possibilités pédagogiques pour les écoles. Agrémenté de tables de lecture et de panneaux indicatifs, il s'agit pour la commune de valoriser ce chemin en créant un véritable espace de promenade qui s'intègre dans une boucle pédestre faisant partie du GR 11. La création de ce verger participe également à **l'action « un bébé, un arbre »** par laquelle chaque naissance dans le village est célébrée par la plantation d'un arbre.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Le site de la platière de Bellevue offre un écosystème remarquable d'ordre floristique et entomologique. Il est intégré au réseau européen **Natura 2000**.

La commune s'insère également dans la « couronne jaune et verte » au sens **du Schéma Directeur Régional d'Ile de France (S.D.R.I.F)**, un espace où l'aménagement doit permettre à la fois la valorisation de la vie rurale et la préservation de l'espace agricole.

D'un intérêt paysager remarquable, une partie du fond de la vallée de l'Ecole est inscrite au titre de la **Protection des Sites Pittoresques** (arrêté ministériel du 22 mars 1978). Cette zone concerne les abords immédiats de la rivière (site signalé du Moulin Grenat jusqu'en limite de l'urbanisation à l'ouest du bourg).

Une réglementation de l'affichage est présente sur la commune dans le cadre de son intégration dans le PNR (pas de panneau, interdiction d'afficher).

Une Charte Paysagère est présente dans le cadre du PNR ainsi que 2 diagnostics (Vallée de l'Ecole et du Rebais ; le Plateau de Mondeville-Videlles).

97% du réseau électrique et téléphonique de la commune est enfoui. Il reste actuellement 5 rues (1,2 kms).

La commune sensibilise beaucoup les habitants au patrimoine paysager et aux milieux naturels en relayant et diffusant les articles extraits du magazine du PNR « L'abeille du Parc » dans son propre bulletin communal.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Une ZNIEFF de type II (Prés de cochet) est présente sur la commune en bordure de rivière, une ZICO ainsi que des Espaces Naturels Sensibles recensés dans les coteaux et aux abords de la rivière Ecole - Une zone NATURA 2000 est présente (platière de Bellevue) - Des espèces végétales et de mammifères ont été recensés sur le site de Bellevue et certaines sont protégées - La commune est intégrée au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français depuis son origine - Un verger pédagogique est présent sur la commune (trentaine de pommiers de variétés anciennes) avec panneaux d'information. Un pommier est planté pour chaque naissance - Une réglementation de l'affichage est présente sur la commune dans le cadre de son intégration dans le PNR (pas de panneau, interdiction d'afficher) - Une Charte Paysagère est présente dans le cadre du PNR ainsi que 2 diagnostics (Vallée de l'école et du Rebais ; Plateau de Mondeville-Videlles) - 97% du réseau électrique et téléphonique de la commune est enfoui (reste 5 rues) - Sensibilisation des habitants au patrimoine paysager et aux milieux naturels du territoire |
| Points faibles | |
| Orientations | |

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

La rivière Ecole traverse la commune du Sud au Nord. Cours d'eau modeste, elle prend sa source en Seine et Marne, au Vaudoué, et se jette dans la Seine à Ponthierry. Elle a l'aspect d'une petite rivière plutôt calme. Elle est classée en première catégorie pour la truite (fédération de pêche de l'Essonne) (voir photos 2.2.1 page 174).

Elle est gérée par le Syndicat Intercommunal Aménagement de la Rivière Ecole (SIARE). Le SIARE alloue un budget pour l'aménagement du linéaire, les berges et le fond de la rivière (aménagements réguliers) par tranche de travaux car la rivière Ecole traverse 13 communes.

La commune a réalisé des enrochements au niveau des berges pour éviter l'érosion (remplacement de la passerelle) pour les piétons et les agriculteurs qui accèdent à leurs terrains.

Le lit et les berges de l'Ecole appartiennent aux riverains qui ont la charge de leur entretien. L'accessibilité aux berges, essentiellement privées, est donc très limitée. L'eau de la rivière présente une qualité excellente.

Le SIARE organise régulièrement des réunions auprès de leurs délégués pour qu'ils puissent informer la population et les agriculteurs aux respects des cultures (bandes d'interdiction de culture de 5 m le long des berges). Présence sur la commune, le long des berges, de bois et de 5 habitations qui donnent sur la rivière.

Les bords de l'Ecole correspondent à des jardins en bordure du village et à des espaces boisés supportant une végétation caractéristique des zones humides (milieux où l'eau est présente en permanence ou pendant une grande partie de l'année).

La commune a classé la vallée de la rivière en ENS dans le cadre des zones humides. Au fur et à mesure, la commune achète les terrains pour conserver et protéger ces territoires (préservation de la vallée). L'objectif est de réaliser des unités foncières pour un meilleur aménagement. Le but étant d'empêcher l'urbanisme aux abords de la rivière.

La rivière Ecole n'est pas classée en Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Des régulations sont réalisées grâce aux moulins, aux vannes gérées par le SIARE pour éviter les inondations des communes. La gravitation permet d'éviter les inondations mais présence de vannes, de digues au niveau du Château.

La commune possède également différentes sources sur son territoire.

2.2.2. Plans d'eau

Il n'y a pas de plan d'eau sur la commune.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Il n'y a pas de piscine ni d'eau de baignade sur la commune.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole a pour projet de réaliser une piscine bassin couvert à Milly la Forêt pour remplacer l'ancienne piscine très vétuste qui est fermée depuis 2008.

L'organisation générale de la nouvelle piscine reposera donc sur les éléments de programme suivants :

- Un bassin sportif de 25 m x 15 m, soit 6 couloirs de nage : 375 m²
- Un bassin d'apprentissage / loisirs de 150 m² avec des profondeurs d'eau adaptées
- Une pataugeoire de 50 m²

- Plages extérieurs : surface existante
- Espace détente de 95 m²
- Espace forme de 120 m²
- Stationnement 2 roues : 40 m²

Une piscine est très énergivore en consommation d'énergie (chauffage, eau, électricité...) et il est primordial pour le maître d'ouvrage de réduire la consommation d'énergie afin de réduire le coût de fonctionnement tout en gardant un niveau de confort optimale. Les concepteurs devront donc proposer un projet qui soit très économe et qui respecte les objectifs de performances définis par le maître de l'ouvrage dans le Profil environnemental de la construction de sa piscine. Ce profil doit être considéré comme le but à atteindre. Il décrit les priorités environnementales pour cette opération. Il est issu du compromis entre les atouts et contraintes du site et les attentes de la Maîtrise d'ouvrage et des utilisateurs pour cette construction. L'énergie de base est le gaz. En variante, il est à proposer la chaufferie bois.

En phase esquisse, le concepteur pourra prendre en compte l'intégration possible d'installations d'énergies renouvelables dans l'architecture du bâtiment, afin de permettre la vérification du respect de la réglementation urbaine. Les eaux chaudes sanitaires et les eaux de bassins pourront être préchauffées par des panneaux solaires à haute performance. Ainsi, les panneaux solaires seront liés à la chaufferie des eaux par des réseaux parfaitement calorifugés.

2.2.4. Economies d'eau

Des économies d'eau sont réalisées dans les bâtiments communaux. Présence de moyens d'économie comme les robinets à boutons poussoirs, les chasses d'eau économique installés dans les bâtiments rénovés (robinets à bouton poussoir à l'école, la salle des fêtes, le cimetière, les toilettes publiques, l'évier du local technique, au local du terrain de tennis et chasse d'eau économique à la mairie, l'école, la salle des fêtes, le local technique, le commerce communal, la médiathèque).

La commune ne réalise pas d'économie d'eau au niveau de l'arrosage municipal car elle utilise l'eau du réseau.

La commune sensibilise les habitants au respect de la ressource en eau notamment en diffusant des articles sur la restriction d'eau l'été, les arrêtés préfectoraux.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Une délégation de service public de la gestion des eaux pluviales a été adoptée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette délégation a été confiée au SIARCE : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau. Sur Moigny, les priorités du SIARCE sont la réhabilitation des cours d'eau, l'assainissement des eaux de ruissellement, l'approfondissement des connaissances du drainage, du captage ou de la percolation des eaux de pluie ainsi que l'entretien des ouvrages comme les puisards, les noues ou fossés végétalisés, les postes d'hydrocarbures et l'ensemble des exutoires. Le PNR a mis à la disposition de ses communes des récupérateurs d'eau pluviale. La commune de Moigny en a bénéficié et récupère donc les eaux pluviales de toitures depuis 2012. La commune s'est portée volontaire auprès du PNR pour être pilote sur cette thématique. Cette récupération va servir pour le fleurissement de la commune. Elle souhaite installer de nouveaux récupérateurs d'eau de pluie pour améliorer le fleurissement et en permettre une utilisation par les scolaires (jardin potager) et ainsi encourager et inciter les habitants à faire de même.

La commune récupère les eaux pluviales pour la défense incendie. Présence d'une mare à la ferme de Launay pour l'alimentation pour les pompiers car présence d'un centre équestre. Il y a aussi des puits et une mare au niveau de la rivière.

Des fossés de rétention des pluies d'orage sont présents sur la commune. Lors des aménagements de la voirie, la commune a créée des puisards pour éviter les inondations.

Des prétraitements des eaux de ruissellement pour protéger la rivière Ecole sont présents sur la commune à 2 endroits avec déshuileurs, postes hydrocarbures avant rejet en rivière. La commune a souhaité capter les eaux de ruissellement de la départemental pour protéger la rivière. Il y a aussi des drains (parking des écoles). En 2012, la commune a créé des puisards qui sont connectés aux drains. Au terrain de boule, c'est la végétation (arbres : espèces de saules) qui canalisent et traitent l'eau. C'est un traitement naturel et régulier.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Une rivière est présente (l'Ecole) et de nombreuses sources. Elle est entretenue par le syndicat intercommunal d'Aménagement de la rivière Ecole - Mise en place d'une délégation de service public concernant les eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2013, délégation confiée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) - Des économies d'eau sont réalisées dans les bâtiments communaux grâce à la présence de moyens d'économie (boutons poussoirs, chasse d'eau économique...) installées dans les bâtiments rénovés - Sensibilisation des habitants - Mise à disposition récente par le PNR de récupérateurs d'eau pluviale Prétraitement des eaux de ruissellement pour protéger la rivière |
| Points faibles | - La commune ne réalise pas d'économies d'eau au niveau de l'arrosage, elle utilise de l'eau du réseau |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'installer de nouveaux récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs de la commune - Encourager et inciter les habitants à la récupération d'eau de pluie |

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

Un schéma d'assainissement ainsi qu'un schéma SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont présents sur la commune.

L'assainissement de la commune de Moigny sur École est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny sur Ecole et Videlles (S.I.A.DA.CO.MO.VI) dont le siège est en mairie de Videlles.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

La commune possède très peu d'habitations non raccordées au système d'assainissement collectif (ferme de Launay et dans une dizaine d'habitations dispersées et très éloignées du réseau public).

Concernant les habitations non raccordées au tout-à-l'égout, il existe un service public d'assainissement non collectif (SPANC) géré par le syndicat intercommunal. Celui-ci contrôle les installations nouvelles et existantes. Le S.I.A.DA.CO.MO.VI a délégué son service public

de collecte et de dépollution, des eaux usées à VEOLIA par un contrat d'affermage. La commune de Moigny sur Ecole a été contrôlée pour toutes ses habitations en assainissement individuel.

En 2010, ce service se caractérise sur les 4 communes par 1 386 clients, 3 151 habitants, 122 889 m³ facturés annuellement, 29 kms de collecteurs, 13 postes électromécaniques et la station d'épuration.

Le suivi est réalisé par la Direction Départementale des Territoires.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Le reste de la commune est en d'assainissement collectif, géré par le syndicat intercommunal qui a délégué à VEOLIA.

2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est séparatif dans toute la zone d'assainissement collectif.

2.3.3.2. Station de traitement

La commune ne possède pas de station de traitement des rejets, celle-ci se situe sur la commune de Dannemois. Elle est gérée également par Véolia. Il n'y a pas de problème de dimensionnement par rapport à la taille des communes, il reste 1/3 de place pour les communes si extension. La station de Dannemois est une station avec boues activées. Traitement des boues et épandage sur les communes du syndicat (boues d'épandage qui ne viennent que de la station et pas d'une autre station: délibération et charte du PNR).

Des analyses sont effectuées régulièrement par VEOLIA avant rejet en rivière. Présence d'un observatoire sur la commune.

| | |
|----------------|--|
| Points forts | - Schéma et zonage d'assainissement sur la commune - Assainissement collectif sur la quasi totalisé de la commune excepté une trentaine d'habitations éloignées du réseau (contrôle du SPANC) |
| Points faibles | |
| Orientations | - le Syndicat Intercommunal d'Assainissement s'assure de la mise aux normes de sa station au fur et à mesure de l'évolution des textes |

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La collecte des déchets de la commune de Moigny sur Ecole est gérée par le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la région de Milly la Forêt (S.I.R.O.M).

Le SIROM (siège est situé à Moigny sur Ecole) est un établissement public créé en 1967 qui a pour objet la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Il s'étend sur un territoire de 27 communes du sud de l'Essonne et Seine et Marne et comprend 22 912 habitants. Le Syndicat est engagé dans le programme local de prévention des déchets en symbiose avec le SIREDOM. Le SIROM s'est fixé pour objectif de réduire à minima de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées d'ici 5 ans. Le service de collecte a été externalisé depuis le 1^{er} janvier 2010, il est confié à Europe Service Déchet.

La collecte des déchets s'effectue en porte à porte sur toute la commune. Une fois par semaine pour déchets ménagers et tous les 15 jours pour le tri (poubelle jaune).

En ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, Moigny sur Ecole appartient au Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et ordures Ménagères (S.I.R.E.D.O.M), regroupant 129 communes et couvre les 2/3 de l'Essonne, soit près de 740 000 habitants. Le SIREDOM est le 2^{ème} syndicat de traitement en France. Il offre aux collectivités adhérentes un traitement performant des ordures ménagères et déchets assimilés dans le cadre du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand.

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Le tri des déchets est bien réalisé dans la commune. Il y a suffisamment d'effectifs.

La commune sensibilise les habitants à la bonne gestion des déchets grâce aux articles du SIROM, aux agents du tri, au site internet de la commune et des articles dans le journal communal. Le syndicat organise de temps en temps des consultations dans certaines rues pour analyser la composition des contenants et des poubelles et ne pas ramasser celles qui ne respectent pas le tri.

L'ancienne décharge a été nettoyée, dépolluée et végétalisée, c'est devenu un lieu de stockage des déchets inertes (pierres). Ce site est fermé avec présence d'une personne sur place. Il est utilisé seulement par les agents communaux.

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Il n'y a pas d'incinération sur la commune. Présence d'une Unité de valorisation Énergétique sur la commune de Vert-Le-Grand (2 fours d'incinération et une unité de traitement des mâchefers). Un centre de tri est également situé sur l'Ecosite de Vert-Le-Grand.

2.4.4. Tri sélectif

Le syndicat de déchet (S.I.R.O.M) a le projet de mettre en place la redevance incitative (à la levée) à partir de 2015.

Le tri est effectué en porte à porte mais la commune possède également 11 points d'apport (3 zones verre, papier, magazines qui sont des bornes enterrées donc pas de pollution visuelle) et au terrain de sport (verre et vêtements). (voir photo 2.4.4 page 174).

Des poubelles bleues pour le papier sont présentes à la mairie pour les agents communaux.

Une plateforme écologique est présente sur la commune (aire de compostage). Il n'y en a que 2 en Essonne. Une campagne de distribution de composteurs individuels est réalisée chaque année. 326 composteurs ont été distribués depuis 3 ans. Partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne, l'ADEME et le SIROM. Une participation de 4€ est demandée aux particuliers pour obtenir son composteur. C'est un outil de valorisation et de sensibilisation et de sensibilisation. Le résultat a permis d'obtenir une diminution du tonnage des déchets.

Par conséquent, il n'y a pas de collecte en porte à porte pour les déchets verts (compostage ou déchetterie).

La déchetterie la plus proche de la commune se situe à Milly la Forêt à 3 kms (elle récupère également les objets pour la recyclerie de Prunay sur Essonne). Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 18h du 1^{er} avril au 14 octobre et de 9h à 17h du 15 octobre au 31 mars. Elle est ouverte également le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h.

Le ramassage des encombrants est effectué 2 fois par an (informations de la date de passage sur le site internet de la commune et par des flyers dans les boîtes aux lettres). La commune constate que les habitants sont habitués à déposer leurs objets à la déchetterie sans attendre le ramassage des encombrants.

Un rapport annuel des déchets est adressé aux communes par le syndicat.

Tonnage 2011 de la commune de Moigny sur Ecole :

| Désignations | Tonnes collectées | Ration en kg/hab/an |
|--------------------|-------------------|---------------------|
| Ordures ménagères | 315,62 | 243,16 |
| Emballages | 34,09 | 26,26 |
| Journaux/magazines | 15,72 | 12,11 |
| Encombrants | 15,82 | 12,19 |
| Verre | 37,57 | 28,94 |
| Cumul | 418,82 | |

La commune récupère certains déchets ménagers spéciaux comme les piles (boîtes pour la récupération). Les cartouches d'encre en partenariat avec un prestataire de photocopie (plantation d'arbres en Amazonie au bout d'un certain nombre de cartouches d'encre vides rendues). Récupération des bouchons plastique à l'école.

Une recyclerie est présente à proximité de la commune, à Prunay sur Essonne. Elle récupère les objets en état de fonctionnement qui peuvent avoir une seconde vie (petit électroménager, meubles, vaisselles, livres, linge, chaussures, maroquinerie...). L'objectif étant de collecter, valoriser et de revendre ces objets pour une seconde vie à prix modeste.

La recyclerie sensibilise également ce travail dans les écoles et organise des interventions en déchetterie. Elle travaille en collaboration avec un atelier de chantier d'insertion.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Il n'y a pas d'industrie sur la commune.

| | |
|----------------|--|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets gérée par le syndicat (SIROM) avec porte à porte sur toute la commune et 11 points d'apport de tri - Bonne sensibilisation des habitants au tri des déchets... - Campagne de distribution de composteurs individuels chaque année - Plate forme écologique présente sur la commune - Récupération de certains déchets ménagers spéciaux à la mairie (piles, cartouches d'encre) |
| Points faibles | |
| Orientations | - Projet de mettre en place la redevance incitative des déchets en 2015 (à la levée) |

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

La commune appartient au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ecole de Dannemois, Courances, Moigny sur Ecole, Soisy sur Ecole, Saint Germain et Videlles (S.I.E.V.E), dont le siège social est à Videlles.

Le SIEVE a délégué son service public de production de traitement et de distribution à la Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage de 12 ans signé en 2009.

En 2010, ce service se caractérise par 2089 abonnés, environ 4862 habitants, 219 241 m³ facturés annuellement et 69,2 kms de réseau.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

Il n'y a pas de forage sur la commune de Moigny.

3 forages existent sur le territoire du SIEVE : deux forages à Videlles et un forage à Courances.

La commune possède également une connexion avec la commune de Milly la Forêt s'il y a des problèmes d'eau potable. La capacité est satisfaisante même si il y avait des extensions futures de la commune.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau est gérée par la Nantaise des Eaux. Elle est suivie et contrôlée par la Direction Départementale des Territoires. Des rapports sont adressés à la commune avec une qualité satisfaisante.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Des aménagements sont réalisés au fur et à mesure des besoins du réseau. Il est géré par le SIEVE.

Il y a 3 zones de captages avec périmètres de sécurité (Courances et Videlles). Le nouveau forage de Videlles date de 2011 et remplace le château d'eau (détruit car dangereux) et remplacé par une citerne souple de stockage d'eau potable. L'objectif est de compléter l'adduction d'eau pour une meilleure sécurité. Les 3 captages sont protégés.

80% des canalisations ont été changées ainsi que les branchements en plomb lors des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux. Il reste 4 à 5 rues dont les canalisations sont anciennes et n'ont pas été changées.

Il y des fuites sur le réseau d'eau potable. En 2010, le rendement du réseau était de 60,6% alors qu'il était de 75,2% en 2009. En 2012, un projet de changer des canalisations et des branchements plomb sera réalisé dans une rue. Les canalisations sont changées au fur et à mesure des travaux d'aménagement de la voirie.

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

Des points d'eau sont présents sur la commune mais non accessibles au public:

- 2 lavoirs fermés au public mais restaurés. Ils sont alimentés par des sources naturelles. Ils sont fermés pour éviter les actes de dégradation et préserver la qualité de l'eau car ces sources alimentent les cressonnières. Une analyse de l'eau est réalisée régulièrement afin de suivre la qualité de l'eau pour les exploitants des cressonnières.

- des puits sont également fermés.

Des points d'eau publics branchés sur le réseau sont présents sur la commune comme les toilettes publiques, le bâtiment technique au terrain de sport, des robinets au cimetière.

Absence de signalisation de la potabilité ou non des points d'eau publics.

3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau est raisonnable, en 2010, environ 0,15€ le m³ et 1,50€ le m³ avec abonnement.

| | |
|------------------------|---|
| Points forts | - L'eau potable est gérée et contrôlée par un syndicat - Eau potable de bonne qualité - 80% des canalisations ont été changées ainsi que les branchements en plomb lors des travaux d'aménagement (reste quelques rues dont les canalisations sont anciennes) |
| Points faibles | - Présence de quelques fuites au niveau des canalisations. |
| Orientations | - Remplacement des canalisations au fur et à mesure des travaux d'aménagement de la voirie |
| Critères discriminants | - Pas de signalisation de la potabilité ou non des points d'eau publics (robinet du cimetière branché sur le réseau eau potable, fontaine/ lavoir alimentés par l'eau de source contrôlée 4 fois par ans car il s'agit de sources qui alimentent les cressonnières) |

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

Une école est présente sur la commune : l'école maternelle et élémentaire Jules Demest qui regroupe environ 170 enfants (2 classes de maternelle et 4 classes pour l'élémentaire).

Une cantine scolaire est présente sur la commune depuis 1994.

Il n'y a pas de collège sur la commune, le plus proche se situe sur la commune de Milly la Foret. Le lycée est à Etampes.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires sont sensibilisés au développement durable grâce aux sorties scolaires...

Des intervenants extérieurs viennent dans les classes pour effectuer des actions de sensibilisation comme les membres du PNR. (voir photo 3.2.2 page 174).

Réalisation de projets pédagogiques dans les classes comme un potager à l'école, la découverte du patrimoine locale, films sur le thème de l'eau, expositions, des actions de sensibilisation au tri...

La commune ne possède pas de mare pédagogique.

La commune possède un **verger pédagogique d'arbres fruitiers de variétés anciennes** (dont 36 pommiers). Cet itinéraire de découverte a pour but de préserver l'identité paysagère.

Il participe à la sauvegarde du patrimoine fruitier et ouvre des possibilités pédagogiques pour les écoles. Il est agrémenté de tables de lecture et de panneaux indicatifs.

L'école élémentaire du village a participé activement à l'élaboration de tables de lecture. La mise en œuvre des variétés fruitières a été réalisée par le service technique de la commune.

Le Conseil Municipal Junior a parrainé le jeu « éco6thèmes », jeu de société basé sur des questions-réponses portant sur des thématiques environnementales : habitat, eau, énergie, transport, ressources et biodiversité. Ce jeu permet de tester et d'acquérir des connaissances contribuant au développement durable. Composé de 264 cartes, 71 questions se rapportent à la commune de Moigny. Il est prévu de produire au minimum cinq exemplaires du jeu : un pour la médiathèque, un pour le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, deux pour les écoles et un pour le Conseil Municipal Junior. La Commune présente une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français afin d'être accompagnée au niveau financier pour la réalisation des cinq exemplaires prototypes du jeu personnalisé à Moigny, de 10 affiches Eco6thèmes de support et de promotion pour exposition et présentation et dans l'acquisition de nouveaux exemplaires du jeu pour les besoins de la commune (Conseil Municipal Junior, médiathèque, services périscolaires). (<http://www.moigny-sur-ecole.com/Main.aspx?numStructure=39905&numRubrique=546831>). (voir photo 3.2.2 bis page 174).

Des expositions sont organisées régulièrement à la médiathèque, des intervenants extérieurs sont également invités à la médiathèque.

La commune ne participe pas à la semaine du développement durable. Elle participe à une journée de nettoyage de la nature « Essonne Verte-Essonne Propre », un ambassadeur du tri explique la gestion des déchets en même temps.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Une douzaine d'assistantes maternelles sont présentes sur la commune. Il n'y a pas de crèche sur la commune mais la plus proche se situe à Milly la Foret à 3 kms. La commune ne possède pas de garderie périscolaire mais présence d'une étude surveillée.

Un centre de loisirs n'est pas présent sur la commune, mais il y en a un qui est intercommunal et qui se situe à Milly la Foret. Il est ouvert le mercredi, pendant les vacances scolaires et en juillet/août.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Il n'y a pas de services médico-éducatifs sur la commune. L'IME le plus proche est situé à Champcueil « Le Buisson ».

Des personnes spécialisées sont employées sur la commune pour la restauration de la cantine et l'animation des scolaires.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Système scolaire présent sur la commune (maternelle et primaire) - Système périscolaire présent au niveau intercommunal (Relais d'Assistantes Maternelles et un centre de loisirs sans hébergement) et étude surveillée sur la commune - Sensibilisation au développement durable (sorties scolaires, intervenants extérieurs, expositions, bibliothécaire mise à disposition des classes) - Participation à une journée de nettoyage de la nature -Essonne Verte - Essonne Propre |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - La commune ne participe pas à la Semaine du Développement Durable - Pas de garderie périscolaire mais présence d'une étude surveillée |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la Semaine du Développement Durable et présenter l'Agenda 21 de la commune (présentation d'actions...) |

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Des logements sociaux sont présents sur la commune. Entre 2003 et 2008, la commune a créé 5 logements sociaux afin de garder les jeunes sur son territoire, avec pour principe « Premier Emploi-Premier Logement ». Exemple de l'ancienne mairie-école rachetée par la commune en 2006 et transformée en logements (Clos de la Source).

Création d'un logement de fonction attribué pour le commerce communal.

Un point internet gratuit est disponible à la mairie et à la médiathèque.

Une navette passe tous les 1^{er} mercredi du mois pour les personnes âgées et les jeunes au centre commercial de Villiers en Bière.

La commune n'emploie pas de manière permanente une personne en difficulté d'insertion mais réalise ponctuellement des travaux d'intérêts généraux (TIG).

La commune collabore avec des associations de Milly en faveur des organismes de solidarité. Le CCAS participe à la croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, Sesame, CLIC...

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Un diagnostic accessibilité pour les lieux publics anciens a été réalisé avec des mises aux normes. Des aménagements en faveur des personnes handicapées ont été réalisés dans les lieux publics comme la mairie, l'accès au commerce communal... La mise aux normes de la salle des fêtes a été réalisée.

Un PAVE a été réalisé en 2012 avec programmation de travaux entre 2012 et 2014. Travaux à réaliser pour l'accessibilité de la voirie.

Des places de parking sont présentes sur la commune. Celle-ci souhaite améliorer les dispositifs pour les places de parking handicapés. La commune ne participe pas à l'emploi de personnes handicapées.

3.3.3. Manifestations culturelles

De nombreuses manifestations culturelles sont présentes sur la commune comme des expositions à la médiathèque, l'organisation des journées du patrimoine avec visite de l'église. Des pièces de théâtre sont également organisées, la visite de la carrière de la commune... Une exposition annuelle a lieu sur la commune : Salon d'art. Diversité parmi les œuvres (sculpteurs, peintres...).

Des visites culturelles sont également organisées comme le « Cyclop » en mai 2012, le CCAS organise également des sorties pour les personnes âgées...

La commune n'organise pas de chantiers de jeunes, de temps en temps, elle organise des chantiers bénévoles (exemple : le site multisports).

Des concerts sont également organisés lors de la fête de la musique et dans l'église.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un point Internet à la Mairie et à la médiathèque - Diagnostic accessibilité pour les lieux publics anciens avec mises aux normes. Rénovations de nombreux bâtiments publics - PAVE en cours en 2012 avec travaux programmés en 2012-2013 et 2014 - Participation et échanges avec des organismes de solidarité (CCAS=Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, Sesame, CLIC) |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - Peu de logements sociaux/communaux sur la commune - La commune n'emploie pas de personne en difficulté d'insertion - La commune ne participe pas à l'emploi d'une personne handicapé |

| | |
|--------------|--|
| | - Encourager et intensifier le nombre de manifestations culturelles, les festivals, les concerts sur la commune, les expositions d'art, artisans d'art... |
| Orientations | - Travaux de mise aux normes des ERP (seul bâtiment non accessible : mairie) - Travaux pour l'accessibilité de la voirie - Améliorer les dispositifs pour les places de parking handicapés |

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Présence d'associations dynamiques et variées sur la commune. Des locaux et espaces d'activités sportives sont mis à leur disposition.

Association de loisirs et de culture, on y trouve différents cours (Foyer Rural) :

- peinture,
- scrapbooking,
- d'anglais

Associations CORNEMUSE (école de la cornemuse et des arts celtiques) et Les trompes Saint-Denis pour la musique de chasse.

Association Blues Bonneth (danse country).

Association RENAISSANCE ET CULTURE.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Des associations sportives comme le tennis, le football.

Associations La harde, Launay et Le Gâtinais (sociétés de chasse).

Terrains de football et 2 courts de tennis sont présents sur la commune depuis 1996 au lieu-dit « Les pleuts ».

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Un comité des fêtes et animations (Foyer Rural).

Association Moigny avec Vous.

Association paroissiale (catéchisme).

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Association APAME pour la défense du patrimoine.

Association Fondation du Patrimoine- antenne départementale ;

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des subventions sont versées aux associations. Du matériel est également mis à la disposition.

Des locaux sont mis à disposition des associations mais la commune constate qu'il y a insuffisamment d'espaces pour les associations. Il ya beaucoup de demande et peu de lieu (salle polyvalente). Il faut donc « jongler » avec le planning de réservation de la salle.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | - Présences d'associations dynamiques et variées sur la commune ainsi que des locaux et espaces d'activités sportives |
| Points faibles | - Insuffisance d'espaces pour les associations car beaucoup de demandes mais peu de lieu (foyer rural) |
| Orientations | - Réflexion concernant les fortes demandes des associations pour se réunir |

| | |
|--|---|
| | (manque de locaux). Inauguration récente de la salle associative (ancienne salle du cadastre). Réflexion en cours sur son utilisation future. |
|--|---|

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Au 31 décembre 2011, date du dernier recensement correctif INSEE, la commune comptait 1316 habitants. La population a doublé en 25 ans.

Moigny sur Ecole, village rural, à l'écart des grandes agglomérations a été depuis l'origine jusqu'au années 70 voué aux activités agricoles. Sa population en 1866 comprenait 601 habitants. Elle n'a guère varié jusqu'aux années 70.

A partir de 1970, la situation change : la population se met à croître en raison de l'afflux de nombreuses familles en provenance des grandes agglomérations, venues chercher le calme et un environnement de qualité encore préservé.

En terme d'habitat, on observe une forte stabilité résidentielle de la population ce qui confirme le caractère attractif de la commune. La taille moyenne des ménages (2 à 3 personnes) est stable depuis 1975.

La population a augmenté de manière régulière dans les années 90 et on note la diminution constante de la part des personnes de 60 ans et plus au profit d'un rajeunissement significatif de la population (1/3 de la population a moins de 20 ans), ce qui n'est pas sans incidence sur l'offre en matière d'équipement et de services attendus.

Le parc de logements de Moigny sur Ecole a augmenté de 61% entre 1968 et 1990, montrant notamment que l'urbanisation a connu une évolution au rythme soutenu jusqu'en 1982 avec 9 nouveaux logements par an en moyenne. En 2009, la commune comprend 586 logements : 496 résidences principales et appartements collectifs et 53 résidences secondaires.

La part des résidences secondaires a diminué entre 1999 et 2009 (11,5% en 1999 contre 9,1% en 2009), les résidences secondaires d'autrefois se transforment en résidences principales.

Le nombre de logements vacants a considérablement diminué au profit de nombreuses réhabilitations de logements anciens en résidences principales. Ainsi, l'ensemble des logements reste ancien et, pour certains, manque de confort. Ceci est essentiellement dû à un nombre important d'anciens corps de ferme.

Le parc des résidences est très majoritairement composé d'habitat individuel de type pavillonnaire. La quasi-totalité des habitants est propriétaire de son logement. La location, uniquement en secteur privé, ne porte que sur 10% du parc.

Une population étrangère est présente sur la commune mais représente une infime partie de la population totale (anglais, portugais, italiens et malgaches).

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est présente toute l'année sur la commune. C'est un tourisme de week-end pour les balades et les randonnées.

Il n'y a pas d'espaces mis à la disposition gratuitement des touristes et randonneurs sur la commune.

Des points d'eau publics et wc publics sont présents sur la commune notamment celui situé au complexe sportif, résultat d'un chantier citoyen (<http://www.moigny-sur-ecole.com/Main.aspx?numStructure=39905&numRubrique=542803>).

3.5.3. Accueil des populations

La commune organise une fois par an une journée ou manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants pendant la fête du village (invitation à la pièce de théâtre). Une

documentation sur la commune est remise aux nouveaux arrivants ainsi que le bulletin communal, le journal du PNR...

La commune manque de logements locatifs présents sur la commune face à la forte demande.

La commune organise annuellement l'opération « un bébé-un arbre », pour chaque naissance, un arbre est planté sur la commune dans le verger pédagogique.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée ou manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants avec remise de documentation - Opération un bébé un arbre - Présence de 6 logements sociaux sur la commune, régulièrement libérés suite à un déménagement ou une accession à la propriété : pas de liste d'attente pour obtenir un logement (pas de forte demande au niveau locatif). - Nombreux espaces verts accessibles à tous, y compris au bord de la rivière Ecole |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - Très peu de touristes sur la commune, ils viennent essentiellement en balades pour les randonnées et en week-end - Absence d'espaces mis à disposition gratuitement pour les randonneurs, les touristes (tables de pique nique...) - Manque de logements locatifs présents sur la commune (forte demande) |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les touristes à visiter la région, l'économie locale, les manifestations... |

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Peu de services publics sont présents sur la commune. Présence de la mairie, située à l'angle Grand rue et rue de Verdun, c'est une construction datant de 1899 avec 2 étages. Parfaite symétrie des ouvertures, toitures en ardoises, façade alternant enduits à rocaillage. La mairie a été restaurée entre 2011 et 2012. Récompensée par 2 prix en 2013.

Présence d'une Médiathèque multimédia qui a ouvert ses portes en 2003 dans une ancienne grange entièrement restaurée, offrant un service public culturel par le biais de prêts de 7500 documents et d'animations autour du livre (*voir photos 3.6 page 174*). Elle possède une salle polyvalente, servant notamment aux expositions.

Cette réalisation a été récompensée par les Rubans du Patrimoine en 2005 décernés par l'Association des Maires de France et la Fondation du Patrimoine.

Les autres services publics sont situés à Milly la Forêt à 3 kms (La poste, la gendarmerie,...)

| | |
|----------------|--|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque multimédia présente sur la commune dans une ancienne grange entièrement rénovée |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - Peu de services publics présents sur la commune, les autres sont situés à 3 kms à Milly la Forêt |
| Orientations | |

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Bonne politique d'information en interne, avec le conseil municipal, les agents communaux...

La communauté de Communes informe très peu les communes.

7 panneaux d'informations sont présents sur la commune afin d'annoncer à la population, les informations légales ou plus générales.

Les informations d'ordre spécifique (tri des déchets, faune et flore...) sont consultables en Mairie. Des livrets sont mis à disposition. Des manifestations sont organisées et tous les habitants reçoivent une invitation dans leur boîte aux lettres.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions publiques sont organisées sur la commune afin de présenter les travaux, les aménagements, les nouveaux projets comme la réunion d'Agenda 21.

La commune n'organise pas de consultations publiques ni de référendums locaux.

Un conseil des jeunes est présent sur la commune, il regroupe 8 enfants du primaire et 2 collégiens. Le Conseil Municipal Junior a souhaité la création d'une aire de jeux « le petit parc capucine » pour les enfants. Il est situé aux abords des écoles et il est destiné aux enfants de 6 à 12 ans avec des bancs pour les accompagnateurs. Une clôture végétale est présente sur cette aire (*voir photos 4.1.2 page 175*).

Un bulletin communal semestriel est présent sur la commune. Il reprend toutes les informations de la commune, les aménagements, travaux et sensibilisations des habitants sur le développement durable...

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

Des informations sont également consultables sur le site internet de la commune créé il y a une dizaine d'années. Le site est géré par l'agent du patrimoine et de la communication.

La commune communique également par le biais de la radio et de la presse locale pour annoncer les manifestations.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions publiques lors des travaux, projets... - Conseil des jeunes présent sur la commune - Bulletin communal semestriel et site Internet mis à jour régulièrement par la commune - Communication sur la commune (manifestations, festivals, réunions...) par le biais de la presse, magazine, radio... et relais avec d'autres structures (PNR, Office du tourisme...) - Création d'un logement de fonction attribué pour le commerce communal - Création de logements sociaux : opération 1^{er} job – 1^{er} logement |
| Points faibles | |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la communauté de communes à adresser à ses communes, des bilans, des informations sur les projets intercommunaux afin de les diffuser aux habitants... |

| | |
|--|--|
| | - Informer les habitants sur la démarche de la commune dans l'Agenda 21 grâce à une rubrique dans le bulletin d'informations, sur le site Internet |
|--|--|

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Des documents d'urbanisme sont présents sur la commune.

La commune de Moigny sur Ecole s'est dotée d'un Plan d'occupation des Sols (P.O.S). Prescrit par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 1984, le POS de Moigny sur Ecole a été publié le 19 octobre 1988 puis approuvé le 19 octobre 1989 par délibération du Conseil Municipal. Il a été modifié par délibération du Conseil Municipal le 30 avril 1991. Une révision a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2000.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2005, la commune a souhaité maintenir et renforcer l'activité économique sur son territoire. Ce qui a donc conduit à la révision du POS. En 2005, la révision du POS a concerné un secteur au lieudit : « La Grande Haie » au nord du territoire communal et s'inscrit dans une logique et de renforcement de l'activité économique de la commune.

La commune a le projet de transformer son POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et utiliser certaines « dents creuses » afin d'amener une population plus jeune avec des enfants à s'installer. L'objectif principal étant de diminuer le risque de fermeture de classe à l'école.

Des dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions sont présentes dans le POS ainsi que les éléments paysagers à protéger. Les habitants doivent respecter les caractéristiques paysagères de leur territoire lors de leurs travaux de rénovation.

4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante a été réalisé en avril 2009 à la médiathèque (absence d'amiante dans ce bâtiment), en avril et mai 2009 dans la salle des fêtes et l'école (il a montré la présence d'amiante localisée à certains endroits, principalement des conduits). Contrôle et mise en conformité des bâtiments.

La **mairie** a été restaurée dans le cadre d'un Contrat Rural entre 2011 et 2012 selon les normes HQE (isolation avec du chanvre, chaudière éco thermique, double vitrage...).(voir photo 4.2.2 page 175).

Les travaux de voirie sont également réalisés dans le cadre des normes HQE (chantiers propres, éclairage thermique, tri des matériaux...) selon un cahier des charges.

La commune dispose d'une **salle polyvalente** créée en 1973 qui permet d'accueillir des spectacles, troupes de théâtre et les activités du Foyer Rural.

Des équipements sportifs sont également présents comme un terrain synthétique **multisports (le City Stade)**, structure compacte totalement sécurisée permettant la pratique d'une dizaine de sports (football, basket ball, hockey sur gazon synthétique...) (voir photo 4.2.2 page 175).. Présence de deux courts de tennis, d'un terrain de football, de terrains de basket ball et de volley ball réalisés en 1996 sur le lieudit « Les Pleuts ». Un terrain de boules est présent non loin du parking des écoles.

Prise en compte du cadre architectural et paysager dans tous les aménagements de la commune et notamment dans la restauration.

La commune a bénéficié d'un OPAH avec l'appui du PNR. Création d'un commerce communal, épicerie ainsi qu'un restaurant. Les murs et la licence 4 appartiennent à la mairie.

La commune possède des secteurs protégés paysagers comme les ZNEFF, Natura 2000, ENS... Le château de Courance est présent sur la commune voisine mais le périmètre de 500m de protection déborde sur la commune de Moigny sur Ecole. L'église est également inscrite au patrimoine donc 90% de la commune est couverte par le périmètre de protection.

- **L'église Saint Denis de Moigny sur Ecole** est le principal édifice historique de la commune. Elevée probablement au premier âge gothique (XII-XIIIème siècle), elle fut fortement remaniée fin XVème début XVIème suite aux dégâts causés par la guerre de Cent Ans. Elle offre un harmonieux contraste de volumes entre la nef, le chœur et le bas côté, et se caractérise par sa dissymétrie et ses vastes proportions, révélatrices de l'importance et du prestige ancien accordés à ce lieu de culte. Le clocher se compose d'une tour carrée, aux angles de laquelle s'adosent des contreforts massifs, s'affinant dans la hauteur. La plate-forme octogonale est de 25 mètres de hauteur. A l'un des angles de la tour s'insère la tourelle de l'escalier.

L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques (6 mars 1926).

Sa restauration récente (2001-2012) comprend la création de 3 vitraux monumentaux inspirés de scènes de la Bible (l'Annonciation, la Nativité et le Baptême du Christ). Cette réalisation a valu à la commune d'être récompensée par les Rubans du Patrimoine 2007 délivrés par l'Association des Maires de France et la Fondation du Patrimoine. (*voir photo 4.2.2 page 175*).

- La commune possède également un **vestige de la préhistoire, le Polissoir de la « Roche de Grénolée »** situé à l'ouest de la commune au lieudit « Les Petits Chemins » est caractéristique de l'histoire du Gâtinais français. En effet celui-ci présente une concentration exceptionnelle de sites mégalithiques. Ce monument a été classé monument historique par arrêté ministériel du 5 novembre 1973.

- **Le petit patrimoine rural de Moigny sur Ecole** se caractérise par l'abondance de constructions liées à l'utilisation de l'eau.

Son territoire regorge de sources qui affleurent, et il existe encore de nombreux puits aussi bien privés que communaux comme celui situé sur la Place du puits, typique du style du Gâtinais français. Il a été restauré en 1999. D'autres puits comme celui de la Croix Blanche et celui de la rue du Souvenir.

Présence de **deux lavoirs communaux**, le lavoir Saint-Roch et le lavoir Saint-Denis (datant tous les 2 de 1866), restaurés et participant à l'attrait touristique de la commune. ces deux lavoirs communaux sont formés d'une bâtisse fermée sur 4 côtés en pierre de pays, d'un grand bassin rectangulaire alimenté par une eau de source courante et bordé sur ses grands côtés de belles pierres inclinées dans l'eau. Autour du bassin, une galerie pavée abritée par deux toits en tuiles, inclinés vers le centre du bassin et une barre en bois pour égoutter le linge.

Le seul moulin à eau de la commune, **le moulin Gauffin** (propriété privée), n'est pas au bord de la rivière Ecole mais alimenté par 3 sources. Il aurait été construit au XVIIème siècle.

Fort-Château, sa construction daterait d'avant celle de l'église. Il a été élevé à cet endroit du village car il permettait de surveiller le seul gué de l'Ecole de la région. La guerre de Cent ans a eu raison de lui. Il en reste des ruines situées sur un terrain privé, visibles lorsque l'on emprunte le Sentier des Courtils de la Ville.

Concernant le petit patrimoine, il n'y a pas de panneaux explicatifs, de présentation ou de descriptif qui pourrait permettre de mettre en valeur ce patrimoine.

Des aménagements de sécurité routière sont présents sur la commune comme des passages piétons, des trottoirs, des ralentisseurs, des chicanes et plusieurs zones 30km/h. Présence d'une zone 30 au niveau de l'église. La commune souhaite généraliser la zone 30 sur l'ensemble du centre bourg.

4.2.3. Préservation de l'esthétique

Restauration régulière des bâtiments de la commune pour la valorisation et le patrimoine architectural de la commune mais pas d'actions de fleurissement.

La commune souhaite améliorer la qualité de ses espaces verts.

Actuellement, elle ne participe pas au concours des villes et villages fleuris.

La propreté des rues et des monuments/édifices publics est très important pour la commune.

Une balayeuse passe une fois par semaine et le mercredi à l'école.

La commune s'engage à respecter les matériaux présents sur son territoire en utilisant par exemple le grès. Le grès stampien du massif de Fontainebleau caractérise fortement les sites et paysages de la région et à ce titre, a participé à l'identité de la commune.

Exploité dès l'Antiquité, le grès a naturellement été utilisé localement comme matériau de l'habitat, conférant ses lettres de noblesse au bâti ancien du village. Au XIXème siècle, les carrières de grès ont fourni la plupart des pavés utilisés pour la construction des routes et chaussées de Paris et de ses environs. Les façades rénovées des habitations situées le long de la RD 948, artère principale de la commune sont caractéristiques des maisons en grès.

Au fil du temps, l'activité d'exploitation a décliné mais la commune conserve encore aujourd'hui **la dernière carrière artisanale de grès de la région**. Une activité au savoir-faire traditionnel que le PNR a reconnu en lui décernant la marque du Parc. 8000 pavés extraits de la carrière ont réparés la Cour Royale de Versailles.

Afin de protéger l'environnement visuel, l'implantation de paraboles est interdite dès lors qu'elles sont visibles du domaine public de par l'article 11 du Plan d'Occupation des Sols (POS).

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - POS présent sur la commune depuis 2000 avec révision en 2005 - Diagnostic amiante réalisé dans les bâtiments communaux en 2008-2009 - Mairie rénovée en 2011-2012 en norme HQE, les travaux de voirie sont également sous norme HQE - Prise en compte du cadre architectural et paysager de la commune, secteurs sauvegardés sur la commune et monument historique - Aménagements de sécurité routière sur la commune (zone 30) |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine architectural et paysager (secteurs sauvegardés) n'est pas mis en valeur par des panneaux de présentation, descriptif et explication - Absence de politique de fleurissement sur la commune, la commune ne participe au concours des villes et villages fleuris |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Projet de transformer le POS en PLU - Encourager la construction et la rénovation de bâtiments avec des normes HQE, BBC, normes éco responsable... - Privilégier la rénovation de bâtiments communaux en norme HQE - Projet de généraliser la zone 30 sur l'ensemble du centre bourg - Elaborer une politique des espaces verts intégrant une politique de fleurissement |

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire sur la commune, elle représente 76% en 2009 mais seulement 12,5% de cette population travaille sur ce territoire (télétravail, artisans, professions libérales, agriculteurs...). 60% des actifs vont travailler dans le département de l'Essonne, 25% dans un autre département.

Concernant les partenariats avec pôle emploi ou la mission locale, la commune a signé un protocole de transfert de compétences avec la Communauté de communes.

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

Des services de santé ne sont pas présents sur la commune mais à proximité, à Milly la Foret (médecins, dentistes...).

La commune s'est équipée d'un défibrillateur automatique externe (DAE). Il est situé à la salle polyvalente. Une partie du personnel communal a également été formée afin de se familiariser à l'utilisation d'un DAE.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Il n'y a pas de services aux personnes âgées, maison de retraite située à Milly la Foret.

Présence sur la commune de 2 associations qui s'occupent des aides et des soins à domicile. C'est une compétence intercommunale.

Concernant le portage des repas, la commune a une convention pour des cas occasionnels. C'est la maison de retraite de Boutigny qui fournit les repas à ces personnes de manière occasionnelle.

La téléalarme est gérée par le CCAS de la commune. La collectivité prend en charge l'installation et ensuite l'abonnement est à la charge de la personne.

Prise en charge pour les courses car une navette emmènent les personnes 1 fois par mois faire les courses au centre commercial de Villiers en Bière.

La commune organise le repas des anciens avec visite touristique de la région. Elle organise également la galette des rois.

Un colis de Noël est offert à tous les habitants de plus de 65 ans (environ 120 colis par an).

| | |
|----------------|--|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques services au public sont présents sur la commune, les autres (santé...) sont situés à Milly la Forêt à 3 kms - Navette tous les 1^{er} mercredi du mois pour les personnes âgées et jeunes au centre commercial de Villiers en Bière. |
| Points faibles | |
| Orientations | |

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Peu de services au public sont présents sur la commune :

- un taxi communal,
- un salon de coiffure,
- un centre équestre.

Il n'y a pas de professions libérales, elles sont situées à Milly la Foret.

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La commune ne bénéficie pas du haut débit sur toute la commune.

La commune est couverte par les 3 opérateurs concernant la téléphonie mobile. Une antenne est placée sur l'église.

| | |
|----------------|--|
| Points forts | - Couverture satisfaisante en réseau mobile sur toute la commune |
| Points faibles | - Pas le haut débit sur toute la commune |
| Orientations | |

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Moigny sur Ecole appartient à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole qui est passée de 6 communes à 15 communes au 1^{er} janvier 2013.

Elle appartient également à de nombreux syndicats :

- Syndicat Intercommunal Aménagement de la Rivière Ecole (S.I.A.R)
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ecole de Dannemois, Courances, Moigny sur Ecole, Soisy sur Ecole, Saint Germain et Videlles (S.I.E.V.E)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny sur Ecole et Videlles (S.I.A.DA.CO.MO.VI)
- Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (S.I.R.O.M)
- Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et ordures Ménagères (S.I.R.E.D.O.M)
- Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité (S.I.C.A.E)

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune appartient depuis 1999 au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

Jumelage du canton de Milly la Foret avec la commune de Morsbach en Allemagne.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | - Implication de la commune dans la communauté de communes Vallée de l'Ecole et dans de nombreux syndicats - La commune appartient au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français depuis son origine en 1999. |
| Points faibles | |
| Orientations | - Révision de la Communauté de Communes Vallée de l'Ecole dans le cadre de la réforme des collectivités |

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles sont présents sur la commune de Moigny sur Ecole (plaine, sur le plateau et aux franges du bourg).

En arrivant de Boutigny-sur-Essonne, à l'ouest, par le chemin vicinal n°3, le vaste plateau agricole de Launay ceinture le territoire communal. D'une altitude moyenne de 135 mètres, il occupe une superficie d'environ 300 hectares destinés à la polyculture.

Le plateau offre un paysage ouvert typique des domaines de grande culture ; seuls quelques bosquets épars rompent la monotonie de ces grands espaces cultivés annonçant le plateau beauceron.

La plateau agricole ceinture le territoire communal et occupe une superficie de 300 ha destinés à la polyculture. On y trouve principalement des cultures de céréales. A la fin du XIXème siècle, les campagnes de l'Île de France connaissent une spécialisation et une orientation marquée vers les cultures céréalières. Les vignes présentes sur de nombreux versants disparaissent à cause de la concurrence économique et du phylloxéra.

Présence également d'autres cultures plus spécifiques comme les plantes aromatiques et la cressiculture.

La cressiculture fait partie intégrante du patrimoine culturel et historique de la commune. Née de l'abondance de sources d'eau pure, cette activité économique fait la renommée du département de l'Essonne (1^{er} producteur de France) et donne une identité paysagère originale à Moigny sur Ecole. La présence de cressonnières (2 propriétaires en activités) situées en fond de vallée de l'Ecole et alimentée par un tissu de sources est une autre des caractéristiques de la commune. Le cresson a d'ailleurs fait l'objet d'une labellisation par le PNR du Gâtinais français et les cressonnières bénéficient depuis 1992 du label « Paysage de reconquête ».

Les cressonnières sont faites de fossés mesurant environ 50 mètres de long, 2,50 mètres de large et 0,50 mètre de profondeur. Légèrement en pente, ces fossés sont creusés dans des terrains alluviaux, avec une orientation Nord/Sud pour éviter le gel en hiver. La proximité du marché parisien et la présence d'une eau aux caractères bien définis ont assuré une certaine prospérité jusqu'à ces dernières années. Mais le coût élevé de la main d'œuvre pèse gravement sur l'activité, car il s'agit d'un travail particulièrement pénible (mains et pieds dans l'eau froide). Les cressonnières sont fortement liées à l'image du village de Moigny. Cette réputation est due à leur situation visible en bordure de la départementale 948 en venant de Milly la Foret. En 1999, la culture cressicole occupait 1,51 ha partagé entre deux exploitations. (voir photos 4.2.2 page 176).

Présence également d'une ferme laitière, de produits régionaux comme le miel, la charcuterie, d'une exploitation de foie gras.

Exploitation d'une carrière artisanale de grès.

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Prise en compte de la préservation des terres agricoles et des milieux naturels dans les documents d'urbanisme et la charte du PNR.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

La commune est encore caractérisée par la présence importante de zones forestières sur son territoire. Sur l'Est, elle est bordée par la Forêt Domaniale des Trois Pignons, classée en Forêt

de Protection. Présence de chênaie sessiliflore acidophile qui occupe l'ouest de Moigny sur Ecole. Le chêne sessile est accompagné de châtaignier, parfois de chêne pédonculé avec une strate herbacé acidophile ainsi que des pins.

Le territoire communal compte de nombreux autres espaces boisés privés, sur les coteaux comme en fond de vallée, dont certains sont protégés au titre des Espaces Naturels Sensibles. La rivière Ecole, s'écoule du sud au nord de la commune, et constitue sur environ 3 kms une frontière naturelle avec le territoire de la commune de Courances à l'est.

Situés sur les pentes séparant le plateau du fond de la vallée, les bois dessinent un arc de cercle depuis le nord jusqu'au sud-est du territoire communal.

Ils constituent un élément prépondérant du site et un lieu de promenade et d'agrément prisés dans la commune, attrait auxquels ne sont certainement pas étrangers les affleurements rocheux, caractéristiques du massif de Fontainebleau. Ils abritent l'une des dernières carrières de grès du Gâtinais français.

L'ensemble des espaces naturels non agricoles recouverts de bois et de friche occupent environ 462 hectares du territoire.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | - Espace agricole majoritaire sur la commune (céréales, plantes aromatiques et cressonnières) et un peu d'élevage - Espaces naturels présents sur la commune et protégés (Natura 2000, ENS, ZNIEFF, ZICO...) |
| Points faibles | |
| Orientations | |

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Il n'y a pas d'activités polluantes sur la commune.

5.2.2. PME

Quelques petites et moyennes entreprises sont présentes sur la commune :

- une société de transport routier
- une entreprise de travaux agricoles
- une entreprise de mécanique
- une société de stockage de marbre
- une société climatisation
- société diagnostic amiante
- ...

5.2.3. Politique d'accueil

Une zone spécialisée est présente sur la commune et regroupe plusieurs artisans : dans le but de redynamiser le tissu socio-économique de la commune, la municipalité a créé en 2008 un parc d'activités nommé la Grande Haie. Quelques entreprises s'y sont implantées. Cette zone est en développement et doit accueillir une dizaine d'entreprises.

Cette volonté économique est inscrite dans les objectifs du POS approuvé en 2000 et modifié en 2005. La municipalité souhaite favoriser une volonté de protection paysagère, la valorisation du caractère rural, une maîtrise de l'urbanisation, un aménagement adapté du

bourg tout en préservant la qualité du bâti ancien, l'enfouissement des réseaux aériens et renforcer le tissu artisanal...

| | |
|----------------|---|
| Points forts | - Quelques entreprises et zone d'activités présentes sur la commune |
| Points faibles | |
| Orientations | |

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Quelques commerces sont présents sur la commune, ce sont des commerces qui appartiennent à la commune.

La commune dispose depuis 1996 d'un commerce multiservices (partenariat avec Les Mousquetaires « Intermarché »), composé à la fois d'une pizzeria-brasserie, d'un bar-tabac et d'un relais d'alimentation. Les murs appartiennent à la commune ainsi que la Licence 4. Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un contrat FISAC. Pour ce projet, la commune a obtenu les Rubans du Patrimoine 1999 décerné par l'Association des Maires de France. (*voir photos 5.3.1 page 176*).

Un boucher ambulant passe également sur la commune.

Vente de produits locaux en direct chez les producteurs (foie gras, cresson, produits fermiers...) ou à l'épicerie.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

Bonne qualité des commerces mais la population fréquente peu l'épicerie. Elle est particulièrement utilisée par les personnes âgées et les randonneurs.

5.3.3. Politique d'accueil

Contrat FISAC en 1996 pour le multiservices.

| | |
|----------------|--|
| Points forts | - Présence de commerces communaux (épicerie multiservices/bar-restaurant) |
| Points faibles | |
| Orientations | - Valoriser les activités économiques de la commune (bulletin communal, site Internet, panneaux d'informations...) |

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Le territoire de Moigny sur École accueille un grand nombre d'artisans travaillant surtout dans le secteur du BTP, offrant une soixantaine d'emplois sur la commune. Des artisans sont présents:

- maçon
- couvreur
- peintre
- tailleur de pierres à la carrière de grès

- menuisier/ébéniste
- électricien
- climatiseur
- pisciniste
- paysagiste
- sourcier
- composteur
- coiffeuse
- etc.../...

5.4.2. Qualité de l'offre

Bonne qualité de l'offre artisanale.

Pas de présence d'artisanat d'art.

5.4.3. Politique d'accueil

Politique d'accueil des artisans par la commune, zone d'activités...

| | |
|----------------|--|
| Points forts | - Artisans de métiers présents sur la commune mais pas d'artisanat d'art |
| Points faibles | |
| Orientations | - Présence d'un luthier sur le village, lien vers son site internet sur le site internet de la commune (rubrique tourisme). Atelier en cours d'installation sur la Grand-rue |

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

Quelques hébergements touristiques sont présents sur la commune et localisés dans le centre bourg (4 gites privés et 2 gites qui font également chambre d'hôtes proposant une restauration sur réservation, avec ou sans hébergement sur place).

Il n'y a pas d'aire de stationnement pour camping cars.

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

La politique d'accueil touristique est peu présente sur la commune en raison d'une fréquentation touristique faible. C'est une fréquentation journalière (randonneurs en provenance de la région parisienne).

Il n'y a pas d'Office du tourisme sur la commune, l'Office du tourisme cantonal se situe à Milly la Foret. Il n'y a pas de point d'information touristique sur la commune mais des informations sont disponibles à la Médiathèque, dans le hall de la mairie et dans le hall de la salle des fêtes.

La commune possède 8 cartes postales représentatives de la commune (cressonnières, l'église, les puits...).

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

La commune organise des manifestations à vocation touristique.

Une association organise des manifestations de produits du terroir tous les ans (1^{er} dimanche de septembre) afin de valoriser l'économie locale et les produits du terroir (circuits courts) et

favoriser le lien social. C'est une sorte de marché de producteurs locaux. Le village est complètement fermé ce jour là.

La commune organise également des fêtes comme la saint Denis (fête foraine et défilé de chars), des brocantes et vides greniers tous les ans. (<http://www.moigny-sur-ecole.com/Main.aspx?numStructure=39905&numRubrique=541941>)

Elle organise également un salon d'art avec des artisans, des peintres, sculpteurs...

Une fête des sports est également organisée.

Elle n'organise plus le marché de Noël car ils sont nombreux sur canton notamment celui sur la commune de Courances.

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques hébergements touristiques présents sur la commune - Communications sur les manifestations culturelles de la commune par l'Office du Tourisme cantonal - Manifestations commerciales à vocation touristique (foire annuelle de produits du terroir), fêtes et vides grenier - 2 restaurants : la pizzeria le Bar à Thym et le Jardin des Roches (qui propose également des ateliers d'apprentissage de la cuisine) |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la politique touristique afin d'inciter les randonneurs à fréquenter le commerce communal... |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> - Développer le tourisme de randonnées, balades... |

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

Intégration des critères environnementaux dans les appels d'offres (produits et matériaux HQE).

Par exemple, tous les marchés publics concernant les travaux de voirie sont mis aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) et les fournitures limités.

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

Intégration des critères environnementaux dans les cahiers des charges.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Prise en compte des critères environnementaux dans le fonctionnement de la commune.

Concernant l'achat des produits d'entretien, la commune a passé un contrat avec une société afin d'acheter des produits non polluants.

La commune diminue sa consommation d'engrais et de produits phytosanitaires pour les espaces verts. Elle essaye de moins en utiliser. Elle n'a pas signé la Charte zéro pesticide.

Concernant le papier recyclé, elle utilise du papier PEFC et a passé des contrats avec la société de location du photocopieur (pour 10 000 copies réalisées, un arbre est planté en Amazonie).

Une cantine est présente sur la commune, un repas bio à thème est organisé une fois par mois. La commune l'a inscrit dans le cahier des charges du fournisseur de la restauration scolaire (liaison froide).

| | |
|----------------|---|
| Points forts | <ul style="list-style-type: none">- Intégration des critères environnementaux dans les appels d'offres, les cahiers des charges...- Dématérialisation des documents administratifs, convocations au conseil municipal (marchés publics, consultations, délibérations...)- Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaire- Achats de produits labellisés ou bio (produits d'entretien, papier PEFC)- Un repas bio par mois à la cantine scolaire |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none">- Encourager les actions de développement durable au sein de la collectivité (en interne au niveau des agents municipaux, élus...) |
| Orientations | |

Le plan d'action

Les axes stratégiques et la chronologie des actions

4 Axes, 5 Finalités, 11 objectifs, 60 Actions

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Limiter la pollution, la surexploitation des ressources, laisser la nature s'épanouir le plus possible et apprendre à la respecter.

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Faire prendre conscience de la continuité entre la nature et le patrimoine culturel (pierre de pays, ouvrages architecturaux et activités agricoles liés à la présence de l'eau sur le territoire), améliorer le cadre de vie des habitants dans la continuité des traditions locales, développer le tourisme vert et de proximité.

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Nourrir le lien social en multipliant les occasions de rencontres entre les habitants grâce à une multiplicité d'animations culturelles, pédagogiques et festives en différents lieux du village et en touchant des publics divers (âges, profils sociaux-culturels), favoriser la transmission intergénérationnelle, porter une attention particulière aux personnes fragiles présentant des risques d'isolement à travers des actions ciblées mais le moins discriminantes possibles (gratuité pour certains publics ou communication davantage ciblée sur ce public mais animations ouvertes à tous).

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Afin que la population comprenne l'intérêt de la démarche Agenda 21, il est primordial que les collectivités locales s'engagent clairement dans ce sens en adoptant un comportement responsable au niveau écologique et social et le rende le plus lisible possible par les habitants. La commune et ses partenaires, au niveau de l'intercommunalité et de la puissance publique en générale, doivent se montrer exemplaires pour impulser le développement durable en démontrant par ses actions concrètes qu'un développement plus respectueux de l'environnement et des personnes est possible et souhaitable.

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

| | Date d'exécution effective | Page(s) |
|---|----------------------------|---------|
| Objectif global 1: Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de véhicules <i>ACTIONS</i> | | |
| 1 Favoriser les modes de transports collectifs : transports publics et co-voiturage | 2014 pérenne | 60-61 |
| 2 Promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements sur Moigny et aux environs | 2015 pérenne | 62-63 |
| 3 Mettre en place un pédibus | 2013 | 64 |
| Objectif global 2: Favoriser l'économie de papier par les personnels communaux <i>ACTIONS</i> | | |
| 4 Améliorer la gestion interne | Janvier 2013 | 67-68 |
| 5 Recycler les livres de la médiathèque | Annuel | 69-70 |
| Objectif global 3: Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public à la protection de l'environnement <i>ACTIONS</i> | | |
| 6 Sensibiliser le public au recyclage des matériaux | 2014 | 71 |
| 7 Recycler les bouchons | A partir de 2014 | 72 |
| 8 Sensibiliser le grand public au développement durable | A partir de 2013 annuel | 73-74 |
| 9 Collecter des piles et batteries | 2014 long terme | 75-76 |
| 10 Installer et utiliser des récupérateurs d'eau de pluie | A partir de 2013 | 77-78 |
| Objectif global 4: Préserver et valoriser la biodiversité <i>ACTIONS</i> | | |
| 11 Entretien et animer le jardin d'école | 2014 | 81-82 |
| 12 Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts | A partir de 2013-2014 | 83-84 |
| 13 Faire l'inventaire des zones humides et les préserver | A partir de 2014 | 85 |
| 14 Aménagement du clocher de l'église pour accueillir la faune sauvage | 2013 | 86-87 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

| | Date d'exécution effective | Page |
|--|----------------------------|---------|
| Objectif global 5: Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 15 Développer la signalétique sur le village | 2014 | 88 |
| 16 Participer aux Journées du Patrimoine | Annuel | 89-90 |
| 17 Connaître sa région : faune, flore et patrimoine | 2014 | 93-94 |
| 18 Faire découvrir sa région à d'autres élèves (cours d'orientation USEP91) | 2014 | 95 |
| 19 Entretenir, développer et valoriser les sentiers de randonnées | A partir de 2014 | 96-97 |
| 20 Participer à la Journée Mondiale des Zones humides | 2013 | 98 |
| Objectif global 6: Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 21 Protéger le petit patrimoine (restauration du mur de l'école et de la médiathèque) | Long terme 2013 | 99 |
| 22 Installer des poubelles de ville | A partir de 2013 | 100 |
| 23 Transformer le POS en PLU | 2016 | 101-102 |
| 24 Réduire les risques d'inondation (gestion des eaux de pluie) | A partir de 2014 | 103-104 |
| 25 Impliquer les jeunes dans l'entretien de la rivière Ecole (chantier jeune) | 2013 | 105-106 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

| | Date d'exécution effective | Page |
|--|----------------------------------|---------|
| Objectif global 7: Animer le village et favoriser la convivialité | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 26 Organiser une après-midi festive autour d'une galette des rois | Annuel | 107 |
| 27 Organiser une sortie annuelle avec le CCAS | Annuel | 108 |
| 28 Organiser des bourses aux jouets et vide-greniers | Annuel | 109 |
| 29 Organiser un Salon d'art annuel | Annuel | 110 |
| 30 Organiser des animations régulières à la médiathèque | Annuel | 111-112 |
| 31 Organiser une fête des voisins annuelle | 2014 | 113 |
| 32 Encourager les activités liées au bien-être des Moignacois | 2016 long terme | 114-115 |
| 33 Fêter les 10 ans de la médiathèque | 2013 | 116-117 |
| 34 Mettre en place une programmation culturelle sur le village | 2014 | 121-122 |
| Objectif global 8: Etre solidaires | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 35 Distribuer des colis de Noël aux personnes âgées | Annuel | 123 |
| 36 Commémorer les grandes dates de l'histoire | Annuel | 124 |
| 37 Créer une salle des associations | 2012 | 125 |
| 38 Rendre la mairie accessible | 2012 | 126 |
| 39 Rendre le village accessible | 2015 | 127-128 |
| 40 Créer un sanitaire pour personne à mobilité réduite | 2016 | 129-130 |
| 41 Informer les aînés pour améliorer leur qualité de vie | 2016 | 131-132 |
| 42 Organiser un loto au profit de la coopérative scolaire | 2013 | 133 |
| 43 favoriser le maintien à domicile des personnes âgées | A partir de 2013 | 134-135 |
| Objectif global 9: Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 44 Adapter le Jeu éco6thèmes à l'environnement local et le faire connaître | 2012 | 136-137 |
| 45 Développer la rubrique tourisme sur le site internet de la commune | A partir de 2013 | 138 |
| 46 Organiser une journée de découverte des métiers | 2014 | 139 |
| 47 Créer et mettre en place un plan de ville | 2014 | 140 |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

| | Date d'exécution effective | Page |
|---|----------------------------------|---------|
| Objectif global 10 : Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 48 Utiliser des ampoules basse consommation dans les bâtiments publics | A partir de 2013 | 141 |
| 49 Adopter un éclairage public économe (horloge astronomique, remise aux normes des armoires) | 2014 | 142-143 |
| 50 Acheter un nouveau tracteur plus économe | 2013 | 144-145 |
| 51 Mener une politique de commande publique responsable | Long terme | 146-147 |
| 52 Elaborer un plan global de réduction de la consommation d'eau et d'énergie | A partir de 2013 | 148-149 |
| Objectif global 11: Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population | | |
| <i>ACTIONS</i> | | |
| 53 Harmoniser l'éclairage public sur tout le village | 2018 | 150-151 |
| 54 Mener une politique de qualité de l'alimentation scolaire | Long terme 2013 | 152-153 |
| 55 Mettre en place une redevance incitative à la réduction des déchets | A partir de 2014 | 154-155 |
| 56 Développer le tri systématique dans les bâtiments communaux | 2014 | 156-157 |
| 57 Pratiquer le compostage des déchets communaux | 2014 | 158-159 |
| 58 Communiquer sur la mise en place et l'évolution de l'Agenda 21 | Depuis 2012 | 160à162 |
| 59 Intégrer la dimension éco responsable à la politique culturelle | Long terme 2013 | 163à165 |
| 60 Améliorer le fonctionnement des réunions de quartier | A partir 2014 | 166-167 |

Le programme d'actions

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 1: Favoriser les modes de transports collectifs : transports publics et co-voiturage Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 15 /01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 1 : Favoriser les modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de véhicules

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| | ■ contribution forte | ■ contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny, parents d'élèves. |
| Contexte | Au sein du PNR du Gâtinais français, 95 % des déplacements au-delà du réseau routier se font en voiture (PDU, 2010-2020). Les véhicules personnels des usagers représentent 43 % des émissions de gaz à effet de serre (diagnostic énergétique réalisé par le PNR) |
| Objectif | Informers la population et l'inciter à adopter des modes de transport alternatifs, que ce soit pour répondre à une motivation économique, écologique ou un besoin social (personnes sans permis de conduire ou sans voiture). |
| Moyens | <p>Les modes de transport alternatifs sont recensés et présentés de façon valorisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le covoiturage, avec un lien vers le site de covoiturage du Conseil Général de l'Essonne - La navette communale, mise en place par le CCAS, horaires et coût - Les cars bleus, avec lien vers leur site internet et plan des lignes à proximité de Moigny - Le RER : ligne à proximité et lien vers le site de la RATP <p>Il est également envisagé de mettre un panneau « co-voiturage » à l'entrée du parking actuellement utilisé. L'organisation d'un covoiturage régulier vers le collège de Milly-la-Forêt par des parents d'élèves est aussi à l'étude : présentation du projet lors d'une</p> |

| | |
|----------------------|--|
| | réunion à l'école primaire, campagne de communication par flyer. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Page web actualisée - Articles sur le sujet dans le bulletin - Signalisation et utilisation du parking de co-voiturage - Mise en place effective d'un co-voiturage régulier vers le collège de Milly-la-Forêt |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune. Parents d'élèves. |
| Durée et/ou périodicité | Pérenne. |
| Date de l'exécution effective | <ul style="list-style-type: none"> - Fin 2012 pour le site internet : création d'une page web dans une rubrique facilement consultée par les nouveaux arrivants : « vivre à Moigny ». - Article sur la navette en 2012 et article sur l'ensemble des moyens de transports alternatifs prévu dans le bulletin d'été 2013. - Organisation d'un co-voiturage vers le collège à partir de fin 2013 ou en 2014. |
| Partenaires et outils | Conseil Général de l'Essonne, CCAS, Cars Bleus, RATP. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | A estimer, |
| Coût pour la commune | <ul style="list-style-type: none"> - Budget communication. - Budget CCAS pour le financement de la navette (différence coût réel / manque à gagner par rapport au prix payé par les usagers qui est de 5 euros aller-retour), |
| Aides et subventions | Néant. |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 2: Promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements sur Moigny et aux environs Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 16/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : 15/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 1 : Favoriser les modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de véhicules

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny, écoles. |
| Contexte | <p>Au sein du PNR du Gâtinais français, 95 % des déplacements au-delà du réseau routier se font en voiture (PDU, 2010-2020). A Moigny, le secteur des transports en commun est quasiment inexistant. Or les véhicules personnels des usagers représentent 43 % des émissions de gaz à effet de serre (diagnostic énergétique réalisé par le PNR) et nous savons que 5 % des actifs Moignacois travaillent sur la commune (diagnostic du CG91, 2012). Au sein des services municipaux, la moitié des 11 agents habitent à Moigny mais 90 % des déplacements domicile-travail se font en voiture. Seuls deux agents se déplacent à vélo pour se rendre au travail (Plan de mobilité, 2010). Les familles déposant les enfants à l'école résident dans un rayon de 1000 m mais utilisent majoritairement la voiture et saturent les parkings, amplifiant la circulation aux heures de pointes d'entrée et sortie des classes. Il est devenu difficile d'appliquer sérieusement les consignes de sécurité « Vigipirate ».</p> |
| Objectif | <p>Augmentation de la part des déplacements effectués en vélo sur la commune.</p> <p>Les enjeux associés à la promotion du vélo pour les déplacements sur Moigny sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de GES - Réduire le coût des déplacements - Réduire les nuisances sonores liées à la circulation automobile - Améliorer la santé des Moignacois : moins de pollution et plus d'exercice physique |

| | |
|----------------------|--|
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Toute la commune va passer en zone 30 km/h : toutes les chaussées seront donc à double sens pour les cyclistes. La commune communiquera sur ce changement afin que les habitants comprennent les nouvelles règles de circulation. - De nouveaux parcs à vélos seraient bienvenus sur la commune mais également dans les communes voisines, notamment Milly-la-Forêt, attractive pour les cyclistes Moignacois en raison de sa proximité et de ses services. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté portant sur les nouvelles règles de circulations. - Article dans le bulletin expliquant ces règles et leur intérêt. - Respect des règles de circulation et de stationnement par les automobilistes, utilisation de parcs à vélo, diminution de la circulation automobile dans Moigny. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune. |
| Durée et/ou périodicité | Pérenne. |
| Date de l'exécution effective | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de recalibrage et traçage de cheminement en cours. - Passage effectif en zone 30 à partir de 2014 ou 2015. |
| Partenaires et outils | PNR, Etat, Communauté de communes de la Vallée de l'Ecole. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Estimation du coût global | 100 000 € |
| Coût pour la commune | 20 000 € |
| Aides et subventions | PNR et ETAT = 80% |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 3: Mettre en place un pedibus | Date de création : 15/01/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 1 : Favoriser les modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de véhicules

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|--|
| Porteur de l'action | Ecoles, parents d'élèves. |
| Contexte | Programmes scolaires et Agenda 21. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la vie de chaque citoyen, chaque enfant en préservant l'environnement journalier et privilégier le développement durable. - Favoriser la solidarité entre habitants. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison des enfants chaque mois dans un premier temps. - Conception et réalisation d'affiches par les enfants pour présenter le projet. - Liste de parents souhaitant pratiquer le pedibus + liste de parents volontaires pour être accompagnateurs puis recherche d'accompagnateurs supplémentaire si besoin. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de personnes volontaires pour participer à cette action. Mise en place effective d'un ou plusieurs pedibus dans le village. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Enseignants et parents d'élèves. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | Enquêtes et campagne d'affichage réalisées en 2013, dépouillement des enquêtes en cours. |
| Partenaires et outils | PNR, habitants de la commune. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune | Néant |
| Aides et subventions | Mise à disposition par le Parc du kit éco-mobilité de l'ARENE depuis janvier 2013. |

Projet Pedibus

| Phases du projet | |
|---|--|
| Phase 1 | Présentation du projet et appropriation avec les CM1 CM2 et les CP |
| 2 séances le 31 janvier et le 1er février | Comprendre de quoi il s'agit : - aller à l'école à pied, en groupe sous la surveillance d'un adulte - un adulte peut encadrer 6 enfants - rendez-vous et chemin clair et précis |
| | Pourquoi mettre en place un tel projet ? |
| | Agir en faveur du développement durable , mettre en regard les finalités et la réalité : *réduire la pollution en ne prenant plus sa voiture pour aller à l'école *se regrouper pour que les adultes soient plus disponibles *rendre plus sûrs les abords de l'école (arrêt des stationnements sur les trottoirs aux horaires d'entrée et de sortie d'école *réveil du corps avant l'éveil de l'esprit ("mens sana in corpore sano") étude des incidences du projet pour chaque finalité |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique *marcher au lieu de prendre la voiture : pas de production de gaz à effet de serre |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources *pas de pollution |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains *partage d'un moment quotidien entre adulte et enfant ; éducation à la citoyenneté des enfants par les adultes : la sécurité routière ; *rendre les abords de l'école plus sûrs (résoudre le problème du stationnement) |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations *prise en charge éducative des enfants par les parents et grands-parents bénévoles |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables *rendre inutile la voiture pour emmener les enfants à l'école |
| | Comment ? |
| | Que doit-on faire pour mettre en place ce projet ? * informer , expliquer le projet *faire appel aux bénévoles * discuter en classe , à la maison , autour de nous * produire une enquête pour partager les idées |
| Phase 2 | Construire l'enquête : CM1 CM2 , CP, partenaires Agenda 21 |
| Prévoir réunion avec les partenaires | Aide à la construction de l'enquête avec les parents bénévoles , les partenaires mairie (médiathèque, C.M.J., ...) |
| Phase 3 | Diffusion de l'enquête |
| Semaine du 18 au 23 février | Au sein de l'école et à la médiathèque , dans les Boîtes aux lettres Prévoir une boîte aux lettres spéciale à l'école et à la mairie? Pour inclure les personnes qui ne viennent pas à l'école campagne d'affichage |
| Phase 4 | Mise en place du projet pedibus |
| 02/04/13 | Début de la semaine développement durable à l'école |
| Phase 5 | Enquête retour 1 du projet pedibus 1er mois avec partenaires agenda 91 |
| 1ère semaine | Étude des retours et réajustements si besoin |

| | |
|--------------------------|--|
| mai | |
| Phase 6 si besoin | Enquête retour 2 du projet pedibus 2ème mois avec partenaires Agenda 21 |
| Phase 7 | Enquête retour projet pedibus des moignacois des mois mai juin |
| Juin/juillet 2013 | décision de maintien ou non ; de réajustement pour année scolaire 2013/2014 ? |
| | |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 4 : Améliorer la gestion interne <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de création : 18/12/2012 |
| | | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 2 : Favoriser l'économie de papier par les personnels communaux

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | Forte utilisation de papier, impressions et photocopies. |
| Objectif | Réduire l'utilisation de papier. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le contact par courriel ou téléphone lorsque cela est possible - Dématérialisation de la comptabilité et des transferts de documents à destination des partenaires extérieurs, création d'une rubrique « urbanisme » sur le site internet permettant de consulter le POS - Inviter les usagers à consulter le site internet de la commune et leur expliquer son arborescence - Privilégier l'impression recto-verso - Réutilisation des impressions inutiles (ratées, informations périmées) pour s'en servir comme papier brouillon : bannette réservée au papier brouillon à proximité des bureaux - Impression à la demande de certains documents plutôt que d'en proposer un grand nombre à l'accueil (ex. : bibliographies thématiques à l'accueil de la médiathèque) - Attribution d'un code à chaque service utilisateur (accueil Mairie, secrétariat général, élus, associations, écoles et médiathèque) permettant de responsabiliser chacun à maîtriser sa consommation de copies papier - Choix d'un prestataire qui s'engage à financer la plantation d'un nombre d'arbres proportionnel à la consommation de papier du client. |
| Indicateurs de suivi | Consommation annuelle de papier. Commande 2012 : 30 cartons de |

| | |
|--|--|
| | feuilles A4 et 5 cartons de A3. <u>Difficultés dans l'évaluation</u> : certains partenaires ne souhaitent plus communiquer la version papier de documents que nous sommes dans l'obligation d'imprimer à partir de la version numérique pour travailler. La mise en place de nouveaux services ou animations et la production de supports de communication autour de l'Agenda 21 génèrent également de nouvelles consommations de papier. |
|--|--|

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Personnels communaux. |
| Durée et/ou périodicité | Pérenne |
| Date de l'exécution effective | A partir de janvier 2013 |
| Partenaires et outils | Esus Groupe, fournisseur du parc photocopieur et imprimantes. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-------------------------|
| Estimation du coût global | A estimer annuellement. |
| Coût pour la commune | Economie. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 5: Recycler les livres de la médiathèque <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de création : 15/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 2 : Favoriser l'économie de papier par les personnels communaux

Contribution aux 5 finalités du développement durable


contribution forte

contribution modérée

| | | |
|------------|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|---|
| Porteur de l'action | Médiathèque de Moigny |
| Contexte | Tous les ans des livres sont enlevés des rayonnages pour faire de la place aux nouveautés. Ils sont enlevés selon plusieurs critères : état matériel du livre, âge du livre et fréquence d'utilisation par les lecteurs, séries incomplètes non rééditées. Des dons sont aussi faits à la médiathèque mais il est rare que les livres donnés soient tous intégrés aux collections. |
| Objectif | Donner une seconde vie aux livres lorsque cela est possible sinon veillez à ce que le papier soit recyclé. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Livres enfants sélectionnés pour compléter la bibliothèque de l'école primaire ou la garderie périscolaire. - Livres donnés aux adhérents qui le souhaitent (caisse de livre à côté de l'accueil pendant quelques semaines). - Les livres très abimés ou ne présentant plus d'intérêt pour personne sont enlevés par un camion de la bibliothèque départementale (sur demande de la bibliothèque de Moigny) pour être recyclés. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - En 2012 : 1 caisse de livres donnée à la garderie, enlèvement de 5 caisses par la Bibliothèque Départementale. - En 2013 (en cours) : 1 caisse de livre donnée à l'école primaire, 1 caisse de livres enlevée par la Bibliothèque Départementale. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Maître d'œuvre | Médiathèque |
| Durée et/ou périodicité | Au moins 1 fois par an. |
| Date de l'exécution effective | Annuel |
| Partenaires et outils | Bibliothèque départementale d'Evry. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Néant. |
| Aides et subventions | Mise à disposition par la BDE d'un camion et d'un chauffeur pour l'enlèvement des cartons. |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 6: Sensibiliser le public au recyclage des matériaux | Date de création : 15/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 25/04/2013 |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 3 : Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public au développement durable

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny / Ecole / PNR. |
| Contexte | Programmes scolaires et Agenda 21. |
| Objectif | Agir sur le comportement des habitants de Moigny en valorisant les actions de recyclage. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le recyclage des matériaux avec les scolaires:</u> Travail sur le tri des déchets (PNR/SIREDOM). Travail sur les matériaux de récupération dans l'art/Visites du Cyclop. Spectacle musical "Le son des choses" avec des instruments conçus à partir de matériaux de récupération. - <u>Le recyclage avec le grand public :</u> Participation à la Semaine Européenne pour la Réduction des déchets, animation du PNR. |
| Indicateurs de suivi | Participation aux animations proposées, implication des parents d'élèves lors des sorties scolaires, articles dans le bulletin municipal. |
| Organisation de l'action | |
| Maître d'œuvre | Commune / Enseignants; élèves et parents d'élèves / PNR. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme : d'autres actions seront proposées par le PNR et par le prochain projet d'école pluriannuel (2015-2018). |
| Date de l'exécution effective | Projet d'école 2011/2014 + projets avec le PNR |
| Partenaires et outils | PNR, Le Cyclop, SIREDOM, L'Arbre à musique. |

| | |
|---------------------------|---|
| Coût de l'action | |
| Estimation du coût global | A estimer. |
| Coût pour la commune | Néant. |
| Aides et subventions | Animations offertes par les partenaires ou financées par la coopérative scolaire. |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 7 : Recycler les bouchons Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 22/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : 16/05/2013 |

AXE 1 : Protection de l'environnement et des ressources naturelles

Objectif Global 3 : Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public à la protection de l'environnement

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Ecole. |
| Contexte | Programmes scolaires et Agenda 21. |
| Objectif | Adopter un comportement responsable. Apprendre le respect vis-à-vis des personnes handicapées. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des bouchons au sein de l'école. Partenariat avec le Foyer de Vosves à Dammarie les Lys, qui accueille des personnes handicapées et leur propose des actions citoyennes (ramassage des bouchons). - Si la 1^{ère} action marche bien, les enseignants envisagent des rencontres élèves / personnes handicapés afin que ces derniers expliquent leur travail aux enfants. |
| Indicateurs de suivi | Quantité de bouchons récupérés, nombre d'interventions scolaires des personnes du foyer. |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Enseignants, élèves, Foyer de Vosves, parents d'élèves. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. Contacts effectués entre la direction de l'école et le foyer dès 2013. |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2014. |
| Partenaires et outils | PNR. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--------|
| Estimation du coût global | Néant. |
| Coût pour la commune | Néant |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 8 : Sensibiliser le grand public au développement durable Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 15/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 3 : Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public au développement durable

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | <ul style="list-style-type: none"> - La rubrique sur l'environnement est régulièrement alimentée dans le bulletin municipal et sur le site internet. - Des expositions thématiques accompagnées d'animations sont réalisées à la médiathèque. - Des animations sont organisées à l'école avec le PNR. - Le PNR organise régulièrement des « sorties nature » pour le grand public. En 2013, une sortie nature a été proposée à Moigny-sur-Ecole lors de la Journée mondiale des zones humides. La médiathèque proposait encore à ce moment-là l'exposition sur le jeu Eco6thèmes. D'où l'intérêt d'accueillir un animateur du PNR en médiathèque pour clore cette matinée. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître l'environnement naturel local aux habitants des environs et les sensibiliser à la nécessité de le protéger. - Favoriser la pratique des éco-geste par les habitants du territoire. - Convaincre la population que qualité de vie et protection de la nature vont de pair. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Article sur l'eau du robinet prévu pour juin 2013. - Exposition et débat de l'association Biosphère en octobre 2012. - Exposition sur le jeu Eco6thème au Marché rural en septembre 2012 puis à la médiathèque en janvier 2013 avec matinée jeu animée par les enfants du Conseil Municipal Junior. - Participation à la Journée mondiale des zones humides (présentation d'une maquette de la rivière Ecole à la médiathèque de Moigny par un animateur du PNR). |

| | |
|----------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Exposition sur le thème de « cinéma et environnement » à la médiathèque en juin et juillet 2013, prêt de DVD liés à cette thématique. - Animations sur les déchets et sur la rivière auprès des scolaires. - Accentuer l'information locale lors de la Semaine du Développement Durable. |
| Indicateurs de suivi | Nombre d'articles, nombres de personnes présentes aux expositions... |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune (communication) |
| Durée et/ou périodicité | Annuel à partir de 2013 |
| Date de l'exécution effective | Long terme |
| Partenaires et outils | PNR, Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, ADEME, syndicats, Bibliothèque départementale. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Budget communication |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 9: Collecter les piles et batteries | Date de création : 02/04/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 3 : Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public au développement durable

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny sous couvert du SIROM |
| Contexte | <p>Les piles font partie de notre vie quotidienne. Nous en utilisons de grandes quantités : 1 milliard de piles et d'accumulateurs sont mis sur le marché français chaque année. Actuellement, en France, seules 30% des piles usagées sont jetées dans les bacs appropriés et peuvent donc être recyclées. Pourtant, les métaux lourds que peuvent contenir les piles ne se dégradent pas et représentent une menace pour l'environnement. Par contre leur traitement en fin de vie permet aujourd'hui d'extraire la majorité des métaux lourds qui les composent. Il est donc indispensable de les rapporter dans les bacs de collecte mis à la disposition des usagers. Afin d'améliorer le taux de collecte des piles usagées, la commune de Moigny, en partenariat avec le <u>SIROM</u> et l'éco-organisme SCRELEC, souhaite mettre en place de nouveaux points de collecte : en plus des déchetteries et grandes surfaces.</p> <p>Malgré les transferts de compétences des communes vers les groupements, la loi permet les transferts en cascades, les communes peuvent confier la compétence à une communauté ou à un syndicat mixte comme c'est le cas vis-à-vis du SIROM : 3 communes appartenant au SIROM (syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères) ont déjà été équipées de bacs / bornes de récupération de piles et batteries par la société SCRELEC qui assure également la promotion de cette démarche par des outils de communication (affiches, dépliants). Le succès rencontré par cette action (quantité de piles et batterie récupérées) a donné envie à Moigny de suivre cet exemple.</p> |

| | |
|----------------------|---|
| Objectif | Favoriser le recyclage des piles et batteries et préserver ainsi l'environnement tout en contribuant à valoriser ces matériaux qui seront réintégrés dans la filière de production. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des bacs et bornes de récupération de piles et batteries à la population. - Les piles et batteries collectées seront enlevées et recyclées par une entreprise spécialisée qui a donné satisfaction sur d'autres communes voisines. - Communiquer sur la mise en place de cette action par nos propres moyens (bulletin municipal) mais aussi grâce aux outils fournis par l'entreprise SCRELEC. - Rechercher une optimisation des tournées d'enlèvement avec les communes voisines. |
| Indicateurs de suivi | Quantité de piles qui sera récoltée. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune, SIROM et SCRELEC |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | 2014 |
| Partenaires et outils | Mettre à disposition des contenants spécifiques au niveau notamment des établissements scolaires, office de tourisme, médiathèque et mairies. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | A estimer. |
| Coût pour la commune | Facturation seulement si la quantité de matériel récoltée est inférieure à 60 kg par an (dans ce cas 100 € par enlèvement) |
| Aides et subventions | Enlèvement gratuit et bacs vides fournis gratuitement à la place des bacs pleins enlevés. Transport, tri et traitement gratuit. |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 10: Installer et utiliser des récupérateurs d'eau de pluie Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 25/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 3 : Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public au développement durable

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny et école. |
| Contexte | <p>Jusqu'en 2012, l'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts communaux et du jardin d'école était l'eau du robinet. Or les niveaux des nappes phréatiques ne sont plus ce qu'ils étaient et les prix de l'eau augmentent en conséquence. De plus, les exigences du PLU font apparaître comme nécessaire l'utilisation de récupérateur d'eau dans la gestion des eaux de pluie, aussi bien chez les particuliers que pour la municipalité.</p> <p>En effet, l'utilisation de récupérateurs d'eau fait partie des mesures préventives contre les risques d'inondation (ruissellement sur la voie publique) ou de pollution des cours d'eau par rejet des eaux pluviales (eaux de pluies polluées par leur ruissellement). Or la collectivité se veut exemplaire et pédagogue sur cette question. Il s'agit de démontrer aux particuliers qu'ils ont intérêt à investir dans un récupérateur d'eau. C'est à la fois un geste citoyen et un moyen de faire des économies.</p> |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> • Faire diminuer la consommation d'eau du robinet en utilisant l'eau de pluie à la place. • Sensibilisation du personnel communal, du personnel de l'école, des enfants et de leurs parents. |
| Moyens | Installation d'un récupérateur d'eau au service technique municipal et de deux récupérateurs d'eau à l'école. |
| Indicateurs de suivi | Factures d'eau. Il est possible qu'une nouvelle politique de fleurissement entraîne une augmentation globale de la consommation d'eau, il faudra donc en tenir compte dans la comparaison des factures. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|-------------------|
| Maître d'œuvre | Commune et école. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013 |
| Partenaires et outils | PNR |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | A estimer. |
| Coût pour la commune | Economie. |
| Aides et subventions | Mise à disposition des récupérateurs d'eau par le PNR. |

Accusé de réception en préfecture
091-219104080-20121210-DEL01122012-DE
Reçu le 12/12/2012

COMMUNE de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
ESSONNE - 91490
59 Grand-Rue



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 01-12-2012

Séance du Lundi 10 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, le cinq décembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : Pascal Simonnot ; Bernard Lachenait ; Nathalie Arrigoni ; Estrela Dezert ; Ghislaine Argentin ; Jérôme Ménard ; Régis Bilger ; Marc Boscher ; Delphine Badlou ; Jacky Pasquier ; Géraldine Allain.

Absents excusés : Victor Gabis donne pouvoir à Pascal Simonnot ; Yannick Foucher donne pouvoir à Jacky Pasquier ; Dominique Carraro donne pouvoir à Estrela Dezert.

Le quorum est atteint.
Mme Delphine Badlou est élue secrétaire de séance.

**TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE LA GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX PLUVIALES AU SIARCE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTAURATION DE COURS D'EAU)
ET ADOPTION DE LA METHODE DE FISCALISATION DU RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Vu l'article L 5211 17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), disposant sur le transfert de compétences facultatives à un EPCI par ses communes membres,

Vu les articles L5212-20 du CGCT et 1609 quater du CGI modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts du SIARCE dont le siège est au 37 quai de l'Apport Paris à Corbeil-Essonnes (91100),

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de transférer la compétence « de la gestion du réseau d'assainissement des eaux pluviales » au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de cours d'eau selon la procédure de transfert de compétences facultatives telles qu'elles découlent de l'article L 5211 17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219104080-20121210-DEL01122012-DE
Reçu le 12/12/2012

OPTE pour une contribution fiscalisée au profit du SIARCE au titre de ce transfert de compétence.

AUTORISE le SIARCE à percevoir la contribution de la commune par de l'imposition additionnelle aux impôts locaux communaux et de voter, alors, un produit déterminé par les services fiscaux, en tenant compte des éléments financiers ci-dessous :

- frais de structure : 2 000 € TTC/an
- coût d'entretien des ouvrages : 3 000 € TTC/an
- coût de la réalisation d'un levé topographique réparti sur deux exercices :
 - 2 000 € TTC en 2013
 - 2 000 € TTC en 2014

DÉSIGNE les représentants de la commune pour siéger au sein du SIARCE comme indiqué ci-dessous :

Membres titulaires : MM. Pascal Simonnot et Yannick Foucher
Membres suppléants : MM. Bernard Lachenait et Jérôme Ménard

AUTORISE le Président du SIARCE et le Maire de Moigny-sur-École à accomplir toutes démarches et à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

CONFIRME qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Mme la Trésorière du Centre des Finances Publiques de la Ferté-Alais, comptable de la commune de Moigny.

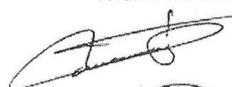
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- publié le
 - transmis en préfecture le 12/12/2012
- Publication ou notification

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal SIMONNOT



| | | |
|---|--|---|
|  | ACTION 11 : Entretien et animer le jardin d'école | Date de création : 15/01/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de mise à jour : 20 / 02 / 2012 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 4 : Préserver et valoriser la biodiversité

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|--|
| Porteur de l'action | École et habitants. |
| Contexte | <p>Programmes scolaires et Agenda 21.</p> <p>Pour améliorer les cultures potagères, le jardinier peut avoir recours au service d'insectes auxiliaires dont le rôle peut être d'aider à la pollinisation des fleurs, à la limitation des parasites et des ravageurs ou à l'amendement des sols.</p> <p>Cette aide « naturelle » permet de limiter l'usage de produits phytosanitaires. Les enfants de l'école élémentaire ont réalisé un potager qui peut être équipé de refuges.</p> <p>Outre l'utilité de ces refuges pour le potager en question, la réalisation de ces refuges et les séquences pédagogiques qui pourront l'accompagner participeront à la sensibilisation des enfants à la préservation de la biodiversité et à la pratique du jardinage respectueux de l'environnement.</p> |
| Objectif | <p>Préservation et développement de la biodiversité.</p> <p>Sensibilisation des enfants à la préservation de la biodiversité et au jardinage respectueux de l'environnement.</p> |
| Moyens | <p>Entretien du jardin potager et du jardin des senteurs au fil des saisons.</p> <p>Utilisation régulière du composteur (épluchures, herbes désherbées) + projet d'acquérir un récupérateur d'eau. Enseignants formés gratuitement au compostage par le Parc.</p> <p>Travail sur l'équilibre entre les plantes et les insectes du jardin (abeilles/papillons). Projet d'installation de refuges pour insectes (travail de montage et observation).</p> <p>Rencontre avec des producteurs locaux (cresson).</p> |
| Indicateurs de suivi | <p>Photographies de la phase de réalisation et des refuges. Etat du jardin. Connaissances des élèves.</p> |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | M. Guillaume MARTIN en collaboration avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire. |
| Durée et/ou périodicité | Projet d'école : de septembre 2011 à juillet 2014. 1 séquence pédagogique pour la réalisation et le remplissage des refuges au printemps 2014. Cette séquence peut être précédée d'une initiation au monde des insectes en général et des insectes auxiliaires en particulier. Elle sera suivie par des séances d'observation. |
| Date de l'exécution effective | De septembre 2012 à juillet 2014. |
| Partenaires et outils | Récupération de chutes de bois en scierie ou en menuiserie. Récupération de paille auprès d'agriculteurs de la commune. Collecte de branches d'arbustes à tige creuse (dans les jardins). Mairie, parents d'élèves, Parc du Gâtinais. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Achat d'éléments de quincaillerie + Achat d'un récupérateur d'eau. |
| Coût pour la commune | Néant. |
| Aides et subventions | Subvention du PNR dans le cadre d'un appel à projet au jardin pédagogique, mise à disposition d'un silo à compost, mise à disposition de la malle pédagogique sur le jardin. |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 12: Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 05/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 18/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 4 : Préserver et valoriser la biodiversité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. Commission Communale Vie Scolaire. Ecole. Partenaires Agenda 21 |
| Contexte | <p>Le service espaces verts de la commune de Moigny est engagé dans un plan de réduction de l'utilisation des pesticides. En complément de ce plan, une gestion différenciée des espaces se fait déjà de façon intuitive dans certaines zones et il paraît important de formaliser cette démarche.</p> <p>Le village est apparu comme insuffisamment fleuri lors du diagnostic ; il convient aussi d'accentuer et de clarifier la politique de fleurissement du village.</p> <p>Le village pratique aussi le semis de graines participatif depuis plusieurs années. Il s'agit de plantes sauvages d'Ile-de-France : coquelicots, mauves, achillées... A l'origine l'action avait été lancé par le PNR sous le nom « Laissons pousser » elle sera poursuivie à Moigny aussi longtemps que possible en accord avec le plan qui sera défini. Les écoliers sont déjà impliqués pendant la Semaine de la Fête de la Nature : plantation de bulbes à l'école et dans le village.</p> |
| Objectif | <p>Cette gestion différenciée des espaces verts permettra de réduire la consommation d'eau et le nombre de tontes, et de préserver la biodiversité. A long terme, la commune vise l'objectif « zéro phyto » et souhaite se mettre en harmonie avec la Charte de gestion écologique des espaces communaux portée par le Parc.</p> <p>Le fleurissement a pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants et rendre le village plus attractif pour les randonneurs et les touristes.</p> |

| | |
|----------------------|---|
| | La sensibilisation du public scolaire sera prise en compte dans l'élaboration du plan de gestion des espaces verts. Les scolaires devront observer la nature et prendre conscience de la biodiversité. |
| Moyens | <p>- Acquisition de produits en phase avec la préservation de l'écosystème.</p> <p>Elaboration du plan de gestion des espaces verts :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre contact avec le lycée d'Etampes pour proposer d'accueillir un stagiaire en licence professionnelle qui sera chargé d'élaborer ce plan de gestion différenciée avec le service des espaces verts 2. Former l'ensemble des agents du service technique à la gestion différenciée (3 jours CNFPT et ou PNR) et aux éco-gestes alternatifs à l'usage des pesticides 3. Elaborer le plan de gestion différenciée des espaces verts <ul style="list-style-type: none"> - Créer un plan de gestion simple et efficace - Travailler avec notre fournisseur de fleurs sur les inventaires faune et flore. Recensement des points déjà fleuris (entrées du village, Grand-Rue) et pour certains peu visibles, en raison de l'architecture (cour devant la médiathèque et derrière le café-restaurant non visibles depuis la Grand-Rue) ; recherche d'autres espaces susceptibles d'être fleuris. - Prévoir l'implantation de divers arbres fruitiers en fonction de la classification des espaces verts 4. Approuver le plan de gestion différenciée par le Conseil municipal 5. Mettre en œuvre le plan de gestion différenciée 6. Elaborer un plan de communication sur deux ou trois ans en direction des habitants 7 Publier des articles dans le bulletin municipal sur les pesticides, le paillage des sols et la gestion différenciée. |
| Indicateurs de suivi | Les objectifs précis seront fixés lors de la réalisation du plan de gestion différenciée. Factures. Participation des personnels aux formations. Recrutement d'un personnel qualifié. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune, service technique / Enseignants, élèves / Fournisseur de produits Hygiène et Nature / Fournisseur de plantes |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013-2014 |
| Partenaires et outils | PNR |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | Dons de bulbes à l'école suite à une vente organisée par les parents d'élèves. |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 13 : Réaliser l'inventaire des zones humides et les préserver | Date de création : 05/04/2013 |
| | Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 4 : Préserver et valoriser la biodiversité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | Les zones humides de Moigny ainsi que leur faune et flore sont encore peu connues. Pourtant, elles jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité et la limitation des inondations. Elles font aussi partie du patrimoine culturel et agronomique du village puisque la production de cresson est une tradition locale et visible sur l'emblème du village. Il reste encore aujourd'hui un producteur de cresson sur le village. |
| Objectif | Préserver la biodiversité présente sur les zones humides inventoriées. Préserver des zones d'absorption naturelles des eaux pluviales. Faire connaître et aimer ce patrimoine. |
| Moyens | <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre la réalisation de l'inventaire des ENS par un groupe de travail communal sur les zones humides en bord de la rivière École. 2. Assurer la préservation de ces zones humides en les intégrant dans le plan local d'urbanisme (PLU) et au plan de gestion différenciée des espaces verts. 3. Faire connaître ces zones au grand public par des actions de communication et des animations. |
| Indicateurs de suivi | Evolution qualitative des zones humides et préservation de leur étendue. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Maître d'œuvre | Mairie, PNR. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2014. |
| Partenaires et outils | PNR. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--------|
| Estimation du coût global | Néant. |
| Coût pour la commune | Néant. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 14: Aménagement du clocher de l'église pour accueillir la faune sauvage Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 28/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |

AXE 1 : Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Objectif Global 4 : Préserver et valoriser la biodiversité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | La commune a financé d'importants travaux de restauration de l'église du village, aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Les travaux sur la toiture ont révélé la présence d'une nichée de chouettes effraies qui a nécessité l'arrêt momentané des travaux afin de sauver ces spécimens protégés. La commune a fait appel au PNR pour que celui-ci s'occupe de recueillir les oiseaux au moment opportun et les réintègre au milieu naturel dans de bonnes conditions. Il a ensuite été décidé de prendre en compte la présence de la faune sauvage sur le territoire dans la finition des travaux. Un espace spécifique existait déjà et un nouvel espace a été créé pour accueillir les chiroptères ou les chouettes effraies. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un lieu propice aux espèces locales afin de les préserver. - Sensibiliser la population à l'importance de préserver la faune sauvage et l'informer des moyens mis en place pour sauvegarder les espèces fragiles. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un nichoir spécifique dont les dimensions et la faible luminosité devraient dissuader les pigeons de s'y installer et favoriser l'installation d'espèces locales plus fragiles et non nuisibles à l'entretien de l'architecture. - Créer une ouverture dans un volet pour rendre les combles accessibles aux chauves-souris. - Publication d'un article sur l'installation du nichoir dans le bulletin municipal de juin 2013 + nouvel article lors de la 1^{ère} reproduction qui aura été repérée par des agents du PNR. |
| Indicateurs de suivi | Présence réelle d'animaux dans le nichoir qui a été installé. Nombre d'articles sur le sujet. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | PNR |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | Mars 2013 pour l'aménagement du clocher. 1 Article prévu dans le bulletin municipal de l'été 2013. |
| Partenaires et outils | PNR. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | A estimer. |
| Coût pour la commune | Budget communication. |
| Aides et subventions | Nichoir fourni et installé par le PNR. |

| | | | |
|--|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 15: Développer la signalétique sur le village | | Date de création : 15/12/2012 |
| | Pièce(s) justificative(s) N°: | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |
| AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel | | | |
| Objectif Global 5 : Valoriser le patrimoine local, informer les habitants et les visiteurs | | | |
| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée | | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | | |
| Présentation de l'action | | | |
| Porteur de l'action | Commune / habitants de Moigny | | |
| Contexte | Depuis quelques années, il y a une demande accrue d'informations patrimoniales concernant le village (touristes, randonneurs, nouveaux habitants). De plus, la commune a l'ambition de prétendre un jour au label des « plus beaux villages de France » puisque Moigny possède 2 sites inscrits aux monuments historiques (l'église St Denis et le polissoir) ainsi qu'un petit patrimoine rural très riche (lavoirs, abreuvoirs, puits) et deux sites de gravure rupestre. | | |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence le patrimoine communal. - Assurer la sécurité sanitaire des visiteurs (randonneurs, touristes). | | |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux, sélection des sites méritant une signalétique, description des sites. - Mise en place d'une signalétique de points historiques sur le village. - Mise en place d'une signalétique des points d'eau (potable/non potable). | | |
| Indicateurs de suivi | Feedback de la population et des touristes. | | |
| Organisation de l'action | | | |
| Maître d'œuvre | Commune, habitants. | | |
| Durée et/ou périodicité | Définitif | | |
| Date de l'exécution effective | Inventaire des sites et recherche d'informations dès 2013. Réalisation et pose des panneaux en 2014. | | |
| Partenaires et outils | PNR, Office de Tourisme de Milly-la-Fôret. | | |
| Coût de l'action | | | |
| Estimation du coût global | A estimer. | | |
| Coût pour la commune | A estimer. | | |
| Aides et subventions | Recherche de subventions auprès du Comité Départemental de Tourisme. | | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 16: Participer aux Journées du patrimoine <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de création : 15/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 16/05/2013 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 5 : Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny |
| Contexte | Il s'agit d'une manifestation d'envergure nationale, c'est donc une opportunité de visibilité pour l'architecture de Moigny et les artistes locaux. Or la commune a l'ambition de prétendre un jour au label des « plus beaux villages de France » puisque Moigny possède 2 sites inscrits aux monuments historiques (l'église St Denis et le polissoir) ainsi qu'un petit patrimoine rural très riche (lavoirs, abreuvoirs, puits) et deux sites de gravure rupestre. |
| Objectif | Faire connaître et aimer le patrimoine aux habitants des environs. Animer le village en proposant des activités pour tous les publics. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principaux sites d'intérêt (ouverture de l'Eglise St Denis et des carrières de grès tout le week-end, tous les ans). - Animations et expositions tous publics selon programmation annuelle. Soirée théâtre offerte en 2012 (Voir programme). Projets 2013 : concert de gospel + exposition sur l'archéologie en Essonne. Visites guidées du village en cours d'organisation. |
| Indicateurs de suivi | Fréquentation des animations et expositions, nombre de visiteurs extérieurs au village. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune de Moigny, médiathèque, Ets Les Grès de Fontainebleau & Cie et selon programmation annuelle : Compagnie de la Tresse, Compagnie Artefakt, Clara Laurent (artiste plasticienne locale) pour 2012 – En cours de programmation pour 2013. |
| Durée et/ou périodicité | Annuel |
| Date de l'exécution effective | Tous les ans à la mi-septembre selon calendrier national. |
| Partenaires et outils | PNR du Gâtinais (communication). Conseil général (prêt de l'exposition 2013). |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | Budget communication + comité des fêtes de Moigny. |
| Coût pour la commune | Budget communication + comité des fêtes. En 2012 : 600 € (pièce de théâtre) + 203,34 € (matériel de peinture pour la fresque murale). En 2013 : 800€ (concert) + coût d'un DJ pour un spectacle sons et lumières. A estimer annuellement. |
| Aides et subventions | En 2012 : 500 euros (PNR : appel à projet artistique) pour la pièce de théâtre : adaptation théâtrale de l'œuvre d'Alan Rossett « La jeune fille à son miroir » + présentation d'une œuvre originale de Cocteau (lettre + dessin). Thématique de l'œuvre théâtrale et de l'œuvre graphique en lien avec le patrimoine culturel à la fois local et universel, dialogue entre les spectateurs et les artistes sur ces thèmes (histoire des arts plastiques, art dramatique et cinéma, adaptation des œuvres de Cocteau par Alan Rossett qui en est un des traducteurs de langue anglaise). En 2013 : mise à disposition de matériel et de personnel par la SICAE pour un spectacle sons et lumières. |



Journées du Patrimoine 2013



Démonstration de la fente d'une roche et de la taille de pierre



Carrière artisanal d'extraction de grès de Fontainebleau à ciel ouvert.

« Propriétaire exploitant d'une carrière de grès en bordure du massif de Fontainebleau j'extraits de la roche cette pierre dure et siliceuse de la même manière qu'au XVIIIe siècle, cette à dire, d'une façon artisanale, qui consiste à fendre la pierre à l'aide d'outils anciens qui lui donne cet aspect éclaté, et noble du grès de Fontainebleau, qui orne le paysage de l'Île-de-France. »

CARRIÈRE LES GRÈS DE FONTAINEBLEAU

Route de Boutigny

Au centre du village, prendre la rue de Verdun, continuer tout droit, sortir du village, 1,2km après la sortie, la carrière est signalée. Elle est située à droite de la route.

sam-dim 9h-12h et 14h-17h



Lavoir St Denis

Des pierres, de l'eau et des mots :

petite promenade à Moigny



Mairie de Moigny

Pendant tout le week-end, des visites guidées de Moigny seront proposées au public pour lui faire découvrir un village minéral typique du Gâtinais. Depuis quelques années la commune encourage la restauration des vieux murs de pierres et du petit patrimoine rural lié à l'histoire locale et à la présence de l'eau sur la commune (lavoirs, puits). La maison communale et l'église ont également subi des années de travaux de remise en état, intérieur et extérieur, qui ont pris fin il y a peu. L'église St Denis date probablement du XII^{ème} siècle et la restauration de ses vitraux a été récompensée par les Rubans du Patrimoine en 2007. La restauration de la Mairie a reçu les Rubans du Patrimoine en juin dernier.

Horaire du parcours à choisir : Samedi 10H-12H ou 15H-17H ou Dimanche 10H-12H ou 15H-17H.

Les visites seront organisées sur demande après inscription par un mail précisant le jour et l'horaire préféré et le nombre de personnes présentes. Un mail de confirmation sera envoyé.

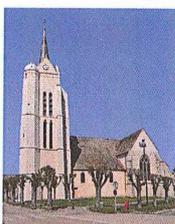
Contact : mediatheque-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr

Il y a 13000 ans Etiolles : exposition temporaire à la médiathèque

L'exposition présente les derniers résultats des fouilles du site préhistorique d'Etiolles et permet de mieux comprendre les modes de vie préhistoriques à travers des panneaux, des vidéos et une maquette d'habitat.

Pourquoi s'être installé à Etiolles ? A quoi ressemblait le paysage de l'Essonne à la préhistoire ? Que trouve-t-on sur la plus ancienne œuvre d'art d'Ile de France ? Toutes ces questions posées par l'exposition jettent au nouveau regard sur le village de Moigny où se trouve un polissoir inscrit aux monuments historiques et deux sites d'art rupestre.

L'exposition a été réalisée en partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne et les chercheurs du site (CNRS). Elle sera dans votre médiathèque pendant tout le mois de septembre mais les Journées du Patrimoine constituent une bonne occasion de la voir si vous décidez d'y consacrer votre week-end. Horaires habituels de la médiathèque : mercredi 10H-12H30 et 14H-18H, vendredi 14H-18H et samedi 10H-12H30 et 14H-18H.



Visite libre de l'église St Denis

L'église St Denis est ouverte pendant les Journées du patrimoine pour permettre aux visiteurs de découvrir librement cet édifice récemment restauré et inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1926. Une personne est disponible sur place pour répondre aux questions et raconter des anecdotes liées à l'histoire de l'église mais le parcours est libre et de la documentation est disponible sur place.

Ouverture de l'église : Samedi et dimanche 10H-12H et 14H-17H

Moigny fête la restauration de son église

Concert gospel à 20H30. Suivi d'un spectacle sons et lumières avec DJ et d'un cocktail convivial.

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 17: Connaître sa région : faune, flore et patrimoine Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 05/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 27/04/2013 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 5 : Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 *contribution forte*
 *contribution modérée*

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. Commission Communale Vie Scolaire. Ecole. Partenaires Agenda 21 |
| Contexte | Programmes scolaires et Agenda 21 |
| Objectif | Sensibiliser les élèves à la richesse de leur lieu de vie. Faire connaître les caractéristiques de la région et du patrimoine local. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Sorties pédestres (guides locaux) autour de Moigny à la découverte du patrimoine moignacois. - Projet des Carriers (artisans locaux) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais: visite des carrières de grès de Moigny et de Maisse. - Visite de la Verrerie de Soisy sur Ecole + une journée escalade à Buthiers. - Animation du PNR pour sensibiliser les élèves aux rapaces nocturnes du territoire dans 4 classes, ateliers de dissection de pelotes de rejection. - Classe découverte dans le Jura en 2013: randonnées pédestres pour découvrir la faune et la flore d'une autre région et les comparer à la faune et la flore de notre région. |
| Indicateurs de suivi | Nombre d'élèves participants aux animations. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Ecole, PNR, artisans locaux, familles (accompagnement de sorties scolaires). |
| Durée et/ou périodicité | Projet d'école dont certains thèmes pourront être reconduits à partir de 2015 en fonction des programmes scolaires, des propositions d'animation du PNR et des ressources disponibles (budget mairie + |

| | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| | coopérative scolaire + subventions). |
| Date de l'exécution effective | Septembre 2012 – juillet 2014. |
| Partenaires et outils | PNR |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | 4000 € pour la Classe de découverte. |
| Aides et subventions | Coopérative scolaire alimentée avec succès par l'organisation d'un loto en 2013 qui sera à nouveau organisé en 2014. Subvention du Parc Naturel Régional du Gâtinais à hauteur de 2000 € (Appel à projet pédagogique Géologie du Parc). |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 18: Faire découvrir sa région à d'autres élèves (cours d'orientation USEP91) Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 05/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 27/04/2013 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 5 : Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |
| Présentation de l'action | | |
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. Commission Communale Vie Scolaire. Ecole. Partenaires Agenda 21. | |
| Contexte | Programmes scolaires et Agenda 21 | |
| Objectif | Objectifs pour les élèves, fixés par les enseignants : marcher, s'orienter et découvrir une région et son patrimoine. Partager ses connaissances avec les autres. | |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la Course d'orientation de l'USEP91 « Entre pierres et sources ». Départ de Moigny, village d'accueil de cette manifestation qui concerne tout le département du 91. - Organisation d'une Course d'orientation dans Moigny élaborée par les enseignants et proposée aux communes de Videlles et de Soisy sur Ecole. | |
| Indicateurs de suivi | Nombre d'élèves participants aux animations. | |
| Organisation de l'action | | |
| Maître d'œuvre | Ecole de Moigny, écoles du 91, familles (accompagnement de sorties scolaires). | |
| Durée et/ou périodicité | Projet d'école dont certains thèmes pourront être reconduits à partir de 2015 en fonction des programmes scolaires, des propositions d'animation du PNR et des ressources disponibles (budget mairie + coopérative scolaire + subventions). | |
| Date de l'exécution effective | Mai 2012, 2013 et 2014. | |
| Partenaires et outils | USEP 91 | |
| Coût de l'action | | |
| Estimation du coût global | A estimer | |
| Coût pour la commune | Néant. | |
| Aides et subventions | Cotisation USEP des classes | |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 19: Entretien, développer et valoriser les sentiers de randonnée Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 16/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 5 : Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs

| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | |
|--|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny et associations de randonnée. |
| Contexte | <p>Il existe à Moigny plusieurs sentiers pédestres et des associations de randonneurs les utilisent régulièrement.</p> <p>Dernièrement, le sentier des Mardelats a été créé permettant une boucle grand public par le contournement du château de Courances (inauguration en juin 2012).</p> |
| Objectif | Faire connaître tous les sentiers partant de Moigny ou passant par le village et en garantir la qualité (entretien, signalisation) pour renforcer l'attractivité de notre territoire et améliorer le cadre de vie des habitants. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en cohérence des circuits existants avec la charte PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) du Conseil général et la politique Comité département du tourisme du 91. - Planification durable des investissements des aménagements et de l'entretien des sentiers de promenade et de randonnée pédestre et équestre. - Mise aux normes du balisage des sentiers de randonnée de Moigny. - Edition d'une nouvelle plaquette des sentiers de randonnée. - Réalisation de travaux d'aménagements conformément à la planification adoptée. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Le balisage des sentiers de randonnées a-t-il été réalisé conformément au PDIPR ? - Existe-t-il une cartographie des sentiers pédestres réactualisée et a-t-elle été diffusée à la population ? - Nombre de mètres linéaires de sentiers réaménagés - Nombre de mètres linéaires de sentiers nouvellement créés |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2014 |
| Partenaires et outils | Conseil général, Comité départemental du tourisme, associations locales et habitants. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | Subvention possible du Comité départemental du tourisme 91 |

| | | |
|--|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 20: Participer à la Journée mondiale des zones humides Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 22/01 /2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |
| AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel | | |
| Objectif Global 5 : Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs | | |
| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
| Présentation de l'action | | |
| Porteur de l'action | Médiathèque de Moigny. | |
| Contexte | Le PNR organise régulièrement des « sorties nature » pour le grand public. En 2013, une sortie nature est proposée à Moigny-sur-Ecole lors de la Journée mondiale des zones humides. La médiathèque propose encore à ce moment-là l'exposition sur le jeu Eco6thèmes. D'où l'intérêt d'accueillir un animateur du PNR en médiathèque pour clore cette matinée. | |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître l'environnement naturel et agricole (production de cresson) aux habitants des environs et les sensibiliser à la nécessité de le protéger. - Faire découvrir la médiathèque (en tant que patrimoine bâti et en tant que service public) à ceux qui ne la connaîtraient pas (notamment les habitants de villages proches ne connaissant pas l'existence de la médiathèque ou la croyant réservée aux Moignacois). | |
| Moyens | Accueil d'animateurs du PNR au sein de la médiathèque afin qu'ils présentent une maquette de la rivière Ecole et puisse donner des explications dans les meilleures conditions possibles. | |
| Indicateurs de suivi | Nombres de personnes présentes à l'animation : environ 40 en 2013. | |
| Organisation de l'action | | |
| Maître d'œuvre | PNR | |
| Durée et/ou périodicité | 1 fois, type d'animation pouvant être renouvelée selon le programme d'animation annuel du PNR. | |
| Date de l'exécution effective | 2 février 2013 | |
| Partenaires et outils | Médiathèque de Moigny, PNR, Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne. | |
| Coût de l'action | | |
| Estimation du coût global | A estimer | |
| Coût pour la commune | Néant. | |
| Aides et subventions | Mise à disposition gratuite d'une maquette et de deux animateurs par le PNR. | |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 21: Protéger le petit patrimoine (restauration du mur de l'école et de la médiathèque) | Date de création : 29/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 6: Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|---|
| | ■ <i>contribution forte</i> | ■ <i>contribution modérée</i> |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | Depuis 10 ans, la municipalité s'efforce de préserver son patrimoine bâti traditionnel et de redynamiser le cœur de village par des travaux de restaurations et d'aménagements de grande envergure : création de la médiathèque municipale dans une ancienne grange, création d'un commerce-restaurant communal dans un ancien corps de ferme, rénovation de la mairie et de son annexe, divers travaux de voiries et enfouissement des lignes de haute tension, encouragement des habitants à restaurer leur petit patrimoine (murs, puits). |
| Objectif | Préserver un environnement architectural de qualité qui sera apprécié les habitants et les touristes. |
| Moyens | Restauration d'anciens murs de pierre. Préservation et valorisation de l'aspect minéral du village. |
| Indicateurs de suivi | Factures |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | AEM Constructions |
| Durée et/ou périodicité | Long terme : programme annuel de rénovation des murs. |
| Date de l'exécution effective | Mur de l'école : fin 2012. Mur médiathèque : fin 2013 |
| Partenaires et outils | PNR |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--------------------------------|
| Estimation du coût global | Entre 15000€ et 18000€ par an. |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | PNR |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 22: Installer des poubelles de ville Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 29/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 6 : Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Conseil Municipal Junior de Moigny. |
| Contexte | Le village manque de poubelle et il est très fréquenté par les randonneurs. Malgré les efforts d'éducation de la population (bulletin municipal, actions pédagogiques dans les écoles, participation à l'opération Essonne verte – Essonne propre) il y a encore trop de déchets sur la voie publique. |
| Objectif | Réduire la quantité de déchets jetés sur la voie publique. |
| Moyens | Le CMJ va recenser les points du village où il serait intéressant d'installer des poubelles. |
| Indicateurs de suivi | Installation effective de poubelles. |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Maître d'œuvre | Commune de Moigny, CMJ. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013 |
| Partenaires et outils | |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-----------------------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Stock acheté en 2012. |
| Aides et subventions | Néant. |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 23 : Transformer le POS en PLU | Date de création : 05/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 6 : Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny Commission d'urbanisme |
| Contexte | La définition d'un nouveau POS en 1995 a permis de faire retirer le crépi de nombreux bâtiments pour rendre la pierre visible, ce qui a entraîné un véritable changement esthétique dans le village. Dans le cadre de la transformation de son POS en PLU, la municipalité entend maintenant porter des principes d'aménagement conformes à l'exigence de durabilité en promouvant une architecture responsable et une offre de logements diversifiée. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> • Epanouissement des êtres humains (créer un village qui réponde davantage aux attentes) et cohésion sociale : soutenir le développement d'un « esprit de village », diversifier l'offre de logement et viser une population jeune. • Lutte contre le changement climatique (constructions BBC), préservation de la biodiversité (corridors écologiques), limitation de la consommation des espaces agricoles. • Préservation de nos classes dans les écoles avec un niveau suffisant d'enfants. • Développement du cœur de bourg en bouchant les dents creuses. Dynamique de développement (artisanat). • Prévoir dans le cadre d'un développement à moyen et à long terme une petite zone d'aménagement de type éco-quartier. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> • Requalifier la zone artisanale « La Grande Haie ». • Encourager la rénovation du bâti existant et valoriser |

| | |
|----------------------|---|
| | le patrimoine. <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une diversité architecturale et une approche innovante en matière d'éco-habitat. • Intégrer l'inventaire des zones humides dans la définition des zones à protéger dans la révision du PLU. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Critères d'évaluation : approbation du document en 2016, consensus social sur le projet (nombre de remarques lors de l'enquête publique). • Suivre la réalisation de l'inventaire des ENS, accompagné par un groupe de travail communal sur les zones humides en bord de la rivière École. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Maître d'œuvre | Commune de Moigny. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | 2016 |
| Partenaires et outils | PNR |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|------------------|
| Estimation du coût global | 25 000 euros TTC |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | A estimer |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 24: Réduire les risques d'inondations par la reconstitution de haies, de fossés, de puisards et de zones d'expansion des crues. | Date de création : 06/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : 17/05/2013 |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 6 : Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants

| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée | | |
|--|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | <p>Moigny connaît des problèmes récurrents d'écoulement des eaux pluviales liés à l'imperméabilisation des sols et de l'état du réseau d'écoulement (canalisé ou non).</p> <p>Afin de réduire les inondations, il convient d'améliorer la circulation des eaux pluviales dans de petites zones inondables, de ralentir leur écoulement et d'entretenir le réseau d'eaux pluviales.</p> <p>La municipalité a décidé de transférer la compétence « de la gestion du réseau d'assainissement des eaux pluviales » au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de cours d'eau selon la procédure de transfert de compétences facultatives telles qu'elles découlent de l'article L 5211 17 du Code général des collectivités territoriales.</p> |
| Objectif | Toutes les mesures propres à limiter l'impact des rejets par temps de pluie, doivent être entreprises : limitation du ruissellement, infiltration, décantation des eaux ou l'entretien au sens large des ouvrages existants et à venir. |
| Moyens | <p>Délégation de service public.</p> <p>La première étape sera la réalisation d'un relevé topographique des ouvrages existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les zones humides existantes et dégradées (inventaire à réaliser). - Communiquer auprès des habitants et inciter les agriculteurs (et propriétaires en général) à reconstituer des haies afin de ralentir l'écoulement des eaux pluviales. - Voir avec le SIARCE comment limiter les écoulements dans les nouvelles zones à urbaniser comme la création du parking rue de |

| | |
|----------------------|---|
| | <p>Verdun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer un cahier de prescriptions environnementales pour les nouvelles constructions. - Entretenir le réseau pluvial et l'ensemble des puisards cycliquement. - Réhabiliter les cours d'eau, assainir les eaux de ruissellement, approfondir la connaissance du drainage, du captage ou de la percolation des eaux de pluie. - Réparer les canalisations, entretenir les ouvrages comme les puisards, les noues ou fossés végétalisés, les postes hydrocarbures ou l'ensemble des exutoires sont désormais la nouvelle priorité à Moigny. |
| Indicateurs de suivi | <p>Nombre d'inondations par rapport au nombre de jours de fortes pluies (données Météo France). Surface de zones d'expansion des débordements réhabilitées. Linéaires de haies créés dans l'année.</p> |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | SIARCE et Commune. |
| Durée et/ou périodicité | Transfert de compétences sur le long terme. |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013 ou 2014 |
| Partenaires et outils | SIARCE et VEOLIA |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | 5 à 7 000 € par an |
| Coût pour la commune | <p>Frais de structure : 2 000 € TTC/an coût d'entretien des ouvrages : 3 000 € TTC/an coût de la réalisation d'un levé topographique réparti sur deux exercices :</p> <p>2 000 € TTC en 2013 2 000 € TTC en 2014</p> |
| Aides et subventions | Néant |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 25: Impliquer les jeunes dans l'entretien des abords de la rivière Ecole (chantier jeune) Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 22/03/2013 |
| | | Date de mise à jour : 06/05/2013 |

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectif Global 6 : Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | La commune est adhérente du SIARCE (syndicat intercommunal d'aménagement de réseaux et de cours d'eau) lequel propose de mettre du matériel et des encadrants à disposition des communes souhaitant organiser des chantiers de travail pour un public spécifique et sur des tâches liées à la gestion et à l'entretien des réseaux et cours d'eau. |
| Objectif | Impliquer les jeunes dans l'entretien des abords de la rivière Ecole et les responsabiliser. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un chantier de jeunes travailleurs, ouvert aux jeunes scolarisés de 16 à 24 ans, sur candidature. Les jeunes doivent expliquer leurs motivations à travers un projet personnel qu'ils financeront grâce à la rémunération que leur accordera la mairie en récompense de leur travail. (financement du permis de conduire, un BAFA, un examen préparatoire, etc...) - Les tâches à effectuer concerneront l'entretien des abords de la rivière et tout particulièrement les parcelles communales des espaces naturels sensibles en zone humide ; elle seront définies et encadrées par le SIARCE. - La mairie remettra également un diplôme aux jeunes qui auront participé au chantier. - Une demi-journée, en fin de semaine, sera consacrée à la citoyenneté et dispensée par le personnel du SIARCE dans les locaux du siège social situé à Corbeil en présence du Maire. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de candidatures reçues. Satisfaction des encadrants et des jeunes à l'issue du chantier. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | SIARCE/ Commune. |
| Durée et/ou périodicité | L'expérience pourra être renouvelée en fonction du nombre de demandes et de la satisfaction exprimée à l'issue du chantier. |
| Date de l'exécution effective | Vacances de la Toussaint en 2013 |
| Partenaires et outils | SIARCE |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | 200 € par jeunes → groupe de 8 jeunes maximum : 1.600 € |
| Coût pour la commune | Restauration des équipes : 100 € |
| Aides et subventions | Mise à disposition par le SIARCE de personnel technique pour encadrer le chantier. |

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
|  | ACTION 26 : Organiser une après-midi festive « Galette des rois » chaque année, à l'épiphanie Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 29 janvier 2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | CCAS de Moigny + Association du Foyer Rural |
| Contexte | Pour célébrer le début d'année, au moment de l'épiphanie, les habitants du village se rassemblent, et plus particulièrement les anciens, pour un moment de convivialité. |
| Objectif | Tous les habitants sont invités à partager la galette des rois à la salle des fêtes, moment convivial organisé par les bénévoles du CCAS. L'animation de cette festivité est prise en charge par la section danse de l'association du Foyer rural, et notamment par le groupe des jeunes enfants et adolescents. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - un flyer d'invitation est distribué dans les boîtes aux lettres - gratuité pour les habitants de Moigny de plus de 65 ans - les galettes sont commandées à un boulanger habitant le village et spécialisé dans les produits biologiques |
| Indicateurs de suivi | Nombre de personnes présentes : jeunes et anciens, entre 80 et 100 personnes chaque année |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | CCAS / l'Association du Foyer rural / |
| Durée et/ou périodicité | Annuelle |
| Date de l'exécution effective | En Janvier |
| Partenaires et outils | CCAS, Association Foyer rural, Boulangerie locale |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Environ 350 € (pour galettes et fournitures diverses) Entretien et décoration de la salle des fêtes |
| Coût pour la commune | Budget CCAS |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 27: Organiser une sortie annuelle avec le CCAS Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 13/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|-------------------------------|---|
| Porteur de l'action | CCAS de Moigny |
| Contexte | Le CCAS de Moigny entretient une relation forte et personnalisée avec les personnes âgées du village. Les bénévoles leurs rendent des visites à domiciles et les incitent à participer à la vie du village. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une sortie conviviale, favoriser le lien social notamment entre les personnes âgées mais activité ouverte à tous. - Favoriser la découverte culturelle en offrant un spectacle ou une visite de monuments hors du village. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Sortie annoncée par des flyers dans les boîtes aux lettres et mis à disposition du public en mairie et médiathèque. Annonce sur le site internet de la commune et sur le diaporama projeté en mairie ainsi que dans la newsletter de l'Office de tourisme de Milly-la-Forêt. - Gratuité pour les Moignacois de + de 65 ans. - Mise à disposition d'un car pour emmener et ramener les personnes inscrites. - Programme de la journée différent chaque année mais incluant toujours un repas au restaurant. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de personnes inscrites |
| Organisation de l'action | |
| Maître d'œuvre | CCAS/Mairie/ Médiathèque |
| Durée et/ou périodicité | Annuel |
| Date de l'exécution effective | 1 ^{er} week-end d'octobre |
| Partenaires et outils | |
| Coût de l'action | |
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | Budget CCAS financé par la commune. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 28: Organiser des bourses aux jouets et vide-greniers Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 13/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 28/02/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|--|
| Porteur de l'action | CCAS de Moigny et foyer rural. |
| Contexte | De nombreuses manifestations festives ont lieu toute l'année et selon les thématiques choisies elles peuvent-être accompagnées d'un vide-grenier ou d'une bourse aux jouets. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation d'objets, notamment de jouets. - Créer du lien social intergénérationnel. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Vente à bas prix d'objets de 2nde main à la salle des fêtes ou dans la rue. - Manifestations annoncées par des flyers, par le bulletin municipal, par le site internet de la commune, par l'Abeille du Parc et l'Office de tourisme. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de stands et de visiteurs |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Bénévoles du CCAS / commune / foyer rural |
| Durée et/ou périodicité | Annuel |
| Date de l'exécution effective | Pour l'année 2013 : <ul style="list-style-type: none"> - 23 février matinée enfantine - 31 mars brocante de Pâques - 14 avril bourse aux jouets et puériculture - 15 juin fête villageoise avec jeux de bois - 13 octobre : vide-greniers |
| Partenaires et outils | |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | Budget communication et subventions communales aux associations. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|----------------------------------|
|  | ACTION 29: Organiser un Salon d'art annuel Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 13/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée | | |
|--|---|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
| Présentation de l'action | | |
| Porteur de l'action | Commune de Moigny | |
| Contexte | Le succès de l'atelier de peinture du foyer rural de Moigny et des expositions d'art plastique organisées sur Milly-la-Forêt montre qu'il existe un public pour ce type de manifestation. | |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les artistes locaux. - Attirer un public divers provenant de l'environnement proche | |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un salon d'art plastique à la salle des fêtes avec remise de prix (jury et public) - Communication (site internet, affiches, Office de tourisme, PNR) | |
| Indicateurs de suivi | Nombre d'exposants / public | |
| Organisation de l'action | | |
| Maître d'œuvre | Commune, comité des fêtes, foyer rural. | |
| Durée et/ou périodicité | Annuel | |
| Date de l'exécution effective | Week-end de Pâques | |
| Partenaires et outils | Associations locales. Office de tourisme. | |
| Coût de l'action | | |
| Estimation du coût global | A estimer | |
| Coût pour la commune | Autofinancement par le droit d'accrochage + vente de catalogues + % sur les ventes. Budget communication + subvention au comité des fêtes. | |
| Aides et subventions | | |

| | | | |
|--|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 30 : Organiser des animations culturelles régulières à la médiathèque | | Date de création : 15/12/2012 |
| | Pièce(s) justificative(s) N°: | | Date de mise à jour : |
| AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité | | | |
| Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité | | | |
| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | | |
| Présentation de l'action | | | |
| Porteur de l'action | Médiathèque de Moigny | | |
| Contexte | La médiathèque est ouverte à tous les publics (habitants de Moigny mais aussi des autres communes) 16H par semaine avec l'emprunt gratuit de tous les documents (livres, CD, DVD, CD-rom). Les écoles maternelle et primaire bénéficient d'un accueil spécifique les mardis et jeudis sur temps scolaire selon un calendrier établi en accord avec les enseignants (environ 1 fois par mois). | | |
| Objectif | Accès à la culture pour tous dès le plus jeune âge. Faire vivre un lieu favorisant les relations intergénérationnelles. | | |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Animation gratuite bébé-lecteur 1 fois par mois, ouvert aux parents, grands-parents, assistantes maternelles ou autres accompagnants d'enfants d'âge préscolaire. Comptines, jeux de doigts, chansons, manipulations de livres. - Café littéraire gratuit, 1 fois par mois : échanges autour du livres (titres et auteurs préférés), accueil d'auteur local (le 19 décembre 2012, accueil de Michèle Prot, auteur habitant Courdimanche) - Expositions et animations ponctuelles (voir programmation) | | |
| Indicateurs de suivi | Public (moyennes) : 10 adultes et 20 enfants pour les bébés lecteurs, entre 6 et 12 personnes pour le café littéraire, 8-20 personnes pour les animations ponctuelles (contes, matinée jeux etc.), public habituel de la médiathèque (160 personnes/mois, moyenne sur 12 mois), public familial important ou scolaires selon les thèmes pour les expositions. | | |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Médiathèque |
| Durée et/ou périodicité | Annuel |
| Date de l'exécution effective | Long terme |
| Partenaires et outils | La Bibliothèque départementale d'Evry prête une partie du fonds documentaire et peut également prêter des outils pédagogiques (raconte-tapis, kamishibai) et des expositions. |
| Coût de l'action | |
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Transports vers Evry, budget communication. |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 31: Organiser une fête des voisins annuelle Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 17/03/2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Les habitants. |
| Contexte | Organiser le partage d'un repas avec des plats « faits maison » avec ses voisins. |
| Objectif | Donner l'opportunité aux habitants de se connaître un peu plus en partageant un très bon moment de convivialité. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un responsable de l'organisation par quartier. - Edition de flyers de communication à distribuer dans les boîtes aux lettres. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de participants à la manifestation. |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Marylène JEAN DIT BERTHELOT (habitante) et responsables de quartier qui se porteront volontaires. |
| Durée et/ou périodicité | 1 Demie journée / Une fois par an. |
| Date de l'exécution effective | 31/05/2014 |
| Partenaires et outils | Commune (communication, prêt de tables). |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|----------------------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Budget communication |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 32: Encourager les activités liées au bien-être des Moignacois Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 06/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Association et professionnels |
| Contexte | La santé et le bien-être sont des éléments essentiels de la vie de tous. Il existe à Moigny des associations favorisant le bien-être par le sport, les massages, le yoga, etc. Des praticiens de médecines douces ou nouvelles exercent sur le territoire et sont encore peu connus, bien qu'ils proposent des techniques simples d'application et peu onéreuses favorisant le bien-être de la population. Moigny accueille également des associations ou praticiens en lien avec la santé. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les activités favorisant le bien-être des habitants et valoriser les professionnels locaux. - Proposer des manifestations qui permettent d'animer le village. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les activités et professionnels associés au bien-être à Moigny. - Les faire connaître plus largement : dans le livret à destination des aînés et dans le bulletin municipal, dans une rubrique « Bien-être et prévention », sur le site Internet de la Mairie. - Organiser des forums associatifs en proposant des démonstrations de professionnels lors notamment du « marché rural en Gâtinais » ou « au salon Mode et Bien-être » en cours de préparation pour l'été 2013. - Encourager la rencontre entre les professionnels de la médecine « classique » et les professionnels de la médecine « douce ». Concertation avec les responsables du Centre de soins de Milly et organiser une journée ou une soirée interprofessionnelle. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Recensement effectif des activités de bien-être. - Création d'une rubrique « Bien-être et prévention » dans le bulletin municipal et/ ou sur le site de la commune - Intégration de la thématique du bien-être au Forum des associations |

| | |
|--|---|
| | - Organisation effective d'une rencontre interprofessionnelle des acteurs de la santé et du bien-être |
|--|---|

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune et professionnels de la santé |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | <ul style="list-style-type: none"> - 2013 : recensement de ces activités et professionnels, organisation du 1^{er} Salon « Mode et Bien-être » - 2014 : mise en œuvre des actions - 2015 : intégration du thème du bien-être au sein du Forum des associations - 2016 : intégration d'une rubrique « Bien-être et prévention » dans le bulletin municipal rubrique « info pratique » |
| Partenaires et outils | Associations en lien avec le bien-être, le sport et la santé, centre de soins, CLIC, praticiens des médecines douces, relais des assistantes maternelles. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|----------------------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Budget communication |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 33 : Fêter les 10 ans de la médiathèque Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 28/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 16/04/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Médiathèque |
| Contexte | La médiathèque municipale a été créée en 2003 à partir du fonds existant à la bibliothèque du foyer rural tenue par des bénévoles. L'ouverture d'une véritable médiathèque municipale a permis l'amélioration du service public avec une plus grande amplitude d'horaires d'ouverture, un plus grand choix de documents, un espace plus important et un accueil de classe régulier. Fêter les 10 ans de la médiathèque offre l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir ce bâtiment de valeur (récompensé par les rubans du Patrimoine en 2005) ainsi que l'aménagement interne qui a beaucoup changé depuis l'inauguration. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une manifestation festive et culturelle. • Attirer un public plus important que le public habituel de la médiathèque. • Favoriser le lien social et le décloisonnement artistique grâce au type de manifestations choisies. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> • Expositions de sculptures d'une artiste locale, Valou, à la fois habitante du village et artiste reconnue dans la région, ainsi que bénévole de la médiathèque. Vernissage avec un cocktail. • Exposition d'œuvres originales d'illustrateurs pour la jeunesse à l'étage de la médiathèque. • Spectacles de théâtre en petits groupes favorisant les échanges public / artistes / bibliothécaires le samedi après-midi. Spectacles spécifiquement créés pour Moigny, tenant compte de l'espace propre à la médiathèque et à son histoire, avec une mise en valeur de la mémoire collective en rendant hommage au travail des bénévoles depuis l'origine de la 1^{ère} bibliothèque au foyer rural. |

| | |
|----------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un fonds BD (prêté par la bibliothèque départementale) à lire sur place à la pizzeria du village. • Exposition sur l'histoire de la BD + coin lecture sur place et exposition sur le film « une vie de chat » à la salle des fêtes, avec renvoi vers la médiathèque pour l'emprunt de DVD. • Animations pour enfants en médiathèque et à la salle des fêtes (lectures de contes, « atelier créer une couverture de livre » avec une bénévole de la médiathèque et une enseignante d'arts plastiques, atelier sculpture avec Valou). <p>Exposition du travail sur le conte de l'école maternelle à la salle des fêtes : illustration du conte «Le Petit chaperon rouge » par les enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décoration de la salle des fêtes par la réutilisation des décors faits par le foyer rural pour un défilé de chars sur le thème de la BD. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de personnes présentes. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Médiathèque / Valou (Sabine Ourghanlian), Compagnie 3mètres 33, le Bar à Thym, Clara Laurent (plasticienne), le foyer rural, l'école maternelle. |
| Durée et/ou périodicité | Evènementiel. |
| Date de l'exécution effective | Temps forts les 12 et 13 octobre 2013, expositions + fonds BD et DVD disponibles pendant plusieurs semaines. |
| Partenaires et outils | PNR / Office de tourisme / Bibliothèque départementale d'Evry. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Cachet des artistes : 2000 euros. Matériel d'art plastique (200 €) Organisation du cocktail + affiches et flyers de communication (300€). |
| Coût pour la commune | 1000 € |
| Aides et subventions | PNR : subvention de 1500 € |

La médiathèque La Grange : 10 ans déjà !



La médiathèque de Moigny-sur-Ecole fête son 10^{ème} anniversaire en octobre 2013 et vous invite à assister aux expositions et animations qui vous seront proposées gratuitement à cette occasion.

A la médiathèque, fin septembre et début octobre :



Exposition de dessins originaux dont les auteurs sont des illustrateurs pour la jeunesse reconnus.



Exposition de sculptures de Valou, habitante de Moigny, bénévole de la médiathèque et artiste ayant reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail, dont les plus récentes sont : le Prix de sculpture à l'exposition "Le mai des Créateurs" d'Orly en 2010, la Médaille de vermeil en sculpture de l'Académie Arts, Sciences, Lettres en 2010, le 1er Prix de sculpture au salon d'arts d'Angerville (91) en 2012. Elle a également été invitée d'honneur au salon d'arts de Moigny sur Ecole en 2013.

- Un cédérom en lien avec le film d'animation *Une vie de chat*, pour jouer sur place à partir de 9 ans. Plusieurs exemplaires du DVD et le CD de la bande originale du film sont à emprunter en médiathèque... A voir et à écouter avant ou après avoir découvert l'exposition sur le film.

- Le mercredi 9 octobre à 15H : lecture de contes avec Rosemary. A partir de 3 ans.

A la salle des fêtes, le samedi 12 octobre uniquement :

- **Cases en stock** : exposition sur des titres qui ont marqué l'histoire de la BD française, accompagnée d'un coin lecture sur place pour découvrir ou redécouvrir des BD plébiscitées par le public et par la critique.

- **Exposition *Une vie de chat*** : panneaux autour du film d'animation *Une vie de chat* (à partir de 5 ans) réalisé par Alain Gagnol et Jean-Loup Felicioli en 2010.



Un chat sort de mes doigts : atelier de sculpture, adultes et enfants, avec Valou entre 14H et 16H.

- ***Quel conte ? Quelle couverture ?*** Activité enfant avec Viviane (institutrice retraitée) et Clara (professeur de dessin) entre 14H et 16H. Comment choisir et dessiner une image représentative d'un conte pour en faire une couverture de livre.



Au Bar à thym, fin septembre et début octobre

Des BD à lire sur place : *Les Ignorants, Récit d'une histoire croisée* d'Etienne Davodeau. Comment, pourquoi, et pour qui faire des livres ou du vin ? Les réponses à ces questions forment le récit vivant et joyeux d'une initiation croisée. En lisant cette passionnante histoire, magnifiquement dessinée, vous apprendrez beaucoup de chose sur la vinification biodynamique et la bande dessinée. C'est passionnant ! Vous pourrez également lire sur place les BD citées par Davodeau. A déguster un verre de vin à la main...

Et surtout, le samedi 12 octobre
avec Henriette et Huguette :

**-A 11H Inauguration de la nouvelle plaque de la
médiathèque et de l'exposition de sculpture**

- Et à 16H30

Venez souffler les bougies avec Henriette et Huguette !



La Compagnie 3m33 prépare des surprises aux amis de Moigny s/Ecole. Spécialement pour ce jour de fête, Henriette et Huguette ont écrit des petits moments de théâtre et vous convient à une visite décalée de la médiathèque.

Un grand merci : à toutes bonnes volontés qui soutiennent le projet et particulièrement, au PNR, à la Bibliothèque départementale de l'Essonne et aux bénévoles de la médiathèque.



| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 34 : Mettre en place une programmation culturelle sur le village Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 29/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 7 : Animer le village et favoriser la convivialité

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune |
| Contexte | <p>Le salon d'art de Moigny, organisé tous les ans le week-end de Pâques a un très grand succès. Le public répond également présent, mais plus modestement, lorsqu'une pièce de théâtre ou un concert est organisé.</p> <p>Un atelier de lutherie va prochainement ouvrir sur le village et les travaux de restauration de l'église ont pris fin en 2013 (enlèvement des derniers échafaudages en janvier) : l'accent pourrait être mis sur la musique en concertation avec les acteurs locaux.</p> |
| Objectif | Entretenir ou créer l'habitude d'assister à des manifestations culturelles sur le village. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - pièces de théâtre à la Salle des fêtes - concerts à l'église <p>Manifestations accessibles (gratuites ou moins de 8 euros par adultes). Réflexion à mener sur une programmation plus lisible, cohérente et établie à l'avance pour favoriser une meilleure communication.</p> |
| Indicateurs de suivi | <p>Programmation effective et présence du public.</p> <p>Depuis septembre 2012 : 1 pièce de théâtre lors des Journée du patrimoine, 1 pièce de théâtre lors de la St-Denis, 1 concert de jazz dans le cadre du festival Au Sud du Nord, 1 concert celtique pour Noël, 1 concert de musique classique en avril 2013, 1 concert de musique médiévale et baroque en juin 2013. Nombre de personnes présentes : entre 40 et 60 personnes par manifestation.</p> <p>En projet : un concert de gospel pour les prochaines journées du patrimoine, pièce de théâtre pour fêter les 10 ans de la médiathèque, participation à la prochaine édition du Festival Au Sud du Nord.</p> |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune. En 2012-2013 : Association Au Sud du Nord, Compagnie de la Tresse (théâtre), Compagnie Cube (théâtre), Yvon Lequellec (concert celtique), Quatuor Archinto (musique classique), Ensemble De Plus en Plus. Autres associations possibles en fonction de la programmation qui sera établie. |
| Durée et/ou périodicité | Programmation annuelle avec des temps forts facilement identifiables par le public. |
| Date de l'exécution effective | Multiplication des manifestations dès 2012-2013, réflexion à poursuivre en 2014 selon les succès obtenus auprès du public. |
| Partenaires et outils | PNR, Office de tourisme de Milly, Paroisse. Réflexions à mener avec le luthier et le conservatoire de musique de Milly la Forêt ainsi que les associations locales. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Budget communication et comité des fêtes. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
|  | ACTION 35: Distribuer des colis de Noël aux personnes âgées de la commune en faisant participer les jeunes Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 29 janvier 2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny / CCAS / Ecoles |
| Contexte | Le Noël des personnes âgées |
| Objectif | Offrir aux anciens de la commune un colis de douceurs accompagné d'une carte de vœux dessinée par les élèves de l'école élémentaire |
| Moyens | Acquisition de produits du terroir et initiative pédagogique. Visite personnalisée des membres du CCAS au domicile des personnes âgées. |
| Indicateurs de suivi | Satisfaction des anciens |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune / CCAS / Ecole élémentaire |
| Durée et/ou périodicité | Annuelle : à Noël |
| Date de l'exécution effective | Mi-décembre |
| Partenaires et outils | Bénévoles du CCAS / Enfants scolarisés |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Achat des colis « produits du terroir » et création papier par les élèves de la carte de vœux. |
| Coût pour la commune | Budget du CCAS, subventionné par la commune de Moigny |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 36: Commémorer les grandes dates de l'Histoire Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 31/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Conseil Municipal Junior de Moigny. |
| Contexte | Présence d'anciens combattants sur la commune, personnes âgées très motivées par la transmission de la mémoire. Le CMJ de Moigny est très actif et volontaire pour participer à des actions en direction des personnes âgées. |
| Objectif | Rappeler à la population, et en particulier aux plus jeunes, les grandes dates de l'Histoire. Permettre aux personnes qui ont vécu ces événements de pouvoir s'exprimer et se sentir reconnues et respectées par les plus jeunes. |
| Moyens | Organisation de cérémonies de commémoration qui favorisent le dialogue intergénérationnel : discours et témoignage de personnes âgées, d'élus et d'enfants du CMJ. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de participants |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune et CMJ |
| Durée et/ou périodicité | Annuel |
| Date de l'exécution effective | <ul style="list-style-type: none"> • 8 mai • 11 novembre |
| Partenaires et outils | |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune | Néant |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 37: Créer une salle des associations Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 13/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|---|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |
| Présentation de l'action | | |
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. | |
| Contexte | Le bâtiment de la mairie a été rénové aux normes HQE et RT2012. A cette occasion, le local du cadastre a été restauré selon les mêmes normes et transformé en salle des associations pour répondre à une demande locale. La salle des fêtes arrivait à saturation et les associations demandaient un nouveau local. Le nouveau local, plus petit que la salle des fêtes est particulièrement indiqué pour les cours de langues et d'alphabétisation ou aux réunions en petit effectif (réunions de parents d'élèves). | |
| Objectif | Offrir un nouveau lieu de réunion aux habitants de Moigny. | |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Restauration du bâti ancien avec réutilisation de la pierre de pays. - Réaménagement intérieur pour favoriser la circulation et le confort des personnes. | |
| Indicateurs de suivi | Planning d'occupation de la salle. | |
| Organisation de l'action | | |
| Maître d'œuvre | Commune / associations locales | |
| Durée et/ou périodicité | Long terme | |
| Date de l'exécution effective | Utilisation de la salle depuis septembre 2012 | |
| Partenaires et outils | Associations locales / écoles | |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | Budget consacré aux grands travaux. |
| Aides et subventions | Plan de financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Maison communale (nouvelle mairie) : Etat, Conseil régional d'Ile de France, Conseil général de l'Essonne, Préfecture de l'Essonne, PNR du Gâtinais. |

| | | |
|---|---|----------------------------------|
|  | ACTION 38: Rendre la mairie accessible | Date de création : 13/02/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | D'importants travaux de rénovation sur la mairie ont été effectués depuis décembre 2009 : mise aux normes HQE et RT2012. Ces travaux ont également permis de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. |
| Objectif | Favoriser l'accès à la mairie des personnes à mobilité réduite tout en préservant l'architecture ancienne (marches en façade pour accéder à la porte principale). |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Accès par une porte spécifique, côté façade, à droite de la porte principale. Sonnette d'appel à portée d'une personne en fauteuil. - Nouvelle banque d'accueil avec partie basse. - Diaporama actualisé projeté à l'accueil de la mairie et favorisant l'information de personnes ayant des difficultés de lecture (possibilité de poser des questions sur le diaporama). |
| Indicateurs de suivi | |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune / atelier d'architecture Callewaert Patrick |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | 2009-2012 |
| Partenaires et outils | |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | Budget consacré aux grands travaux. Budget communication (diaporamas). |
| Aides et subventions | Plan de financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Maison communale (nouvelle mairie) : Etat, Conseil régional d'Ile de France, Conseil général de l'Essonne, Préfecture de l'Essonne, PNR du Gâtinais. |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 39 : Rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes en situation de handicap et accompagner la mise en accessibilité des voiries Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 16/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | La Loi Handicap du 11 février 2005 énonce l'obligation d'accessibilité des bâtiments publics à toute personne en situation de handicap à partir de 2015. Afin de se conformer à cette obligation, la commune a réalisé en novembre 2011 un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble de ses bâtiments publics et la voirie. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, mental...). - Rendre les principaux lieux de déplacements piétonniers accessibles aux personnes en situation de handicap. |
| Moyens | <p>Bâtiments publics :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etudier le principe d'accessibilité des bâtiments publics et planifier sur plusieurs années les travaux à réaliser. 2. Effectuer en 2013 les travaux les moins dispendieux permettant d'améliorer sensiblement l'accessibilité des bâtiments au regard de l'échelle d'accessibilité, puis poursuivre le programme de mise en accessibilité. <p>Voirie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) calqué sur le périmètre d'aménagement PMR (personne à mobilité réduite) défini en 2011. 2. Rencontrer les usagers utilisant certains itinéraires délicats pour échanger sur la planification des travaux. 3. Suivre les travaux et communiquer auprès des habitants. <p>Commerces :</p> |

| | |
|----------------------|---|
| | Sensibiliser les commerçants afin de les inciter à rendre leur commerce accessible aux personnes en situation de handicap. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments publics plus accessibles pour les personnes en situation de handicap. - Voirie plus accessible pour les personnes en situation de handicap dans le périmètre retenu. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Maître d'œuvre | Commune. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | 2014 et 2015 |
| Partenaires et outils | |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | 25.200 € sur 2 exercices pour les projets actuellement envisagés. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|----------------------------------|
|  | ACTION 40 : Créer un sanitaire pour personne à mobilité réduite à la salle des fêtes <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de création : 21/05/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | <p>La commune a lancé depuis 4 ans un projet d'aménagement de la salle polyvalente du foyer rural (isolation thermique, double vitrages, remplacement des portes par un dispositif anti-panique, retrait du revêtement des sols amianté par un support souple pour le sport, remplacement de la sonorisation, peinture des murs, mise en place d'un défibrillateur, etc...) pour qu'il soit utilisé par l'ensemble de la population.</p> <p>Cependant, il manque un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite, pour le confort des participants aux manifestations sur la place, location de la salle, etc... Ce projet est le témoignage d'un désir de rendre le village plus accueillant et de favoriser les échanges et la convivialité.</p> |
| Objectif | Répondre aux attentes des personnes en situation de handicap en améliorant l'accessibilité aux espaces publics par la création d'un sanitaire adapté aux personnes en situations de handicap et situé à proximité du cœur du village (fêtes communales...). |
| Moyens | L'ancien local « labo photo » devenu une remise pour le stock des fournitures pourrait être adapté en sanitaire pour PMR. La commune fera appel à des entreprises de proximité pour mener à bien le chantier dans la mesure du possible. |
| Indicateurs de suivi | Réalisation des travaux. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|------------|
| Maître d'œuvre | Commune |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | 2014/2016 |
| Partenaires et outils | |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 41: Informer les aînés sur les activités et les dispositifs existants permettant d'améliorer leur qualité de vie Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 06/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | CCAS de Moigny et Médiathèque |
| Contexte | Il existe de nombreuses informations et dispositifs à destination des seniors, parfois encore peu connus du fait de l'information diffuse. Il existe notamment un CLIC (centre local d'information et de coordination), destinées aux personnes de plus de 60 ans et à leur entourage. A Moigny, un partenariat avec la maison de retraite de Boutigny assure le portage des repas aux personnes âgées. Un commerce multiservices a été réalisé en centre bourg mais il existe aussi une navette de bus pour permettre aux personnes âgées de se rendre dans un grand centre commercial une fois par mois. |
| Objectif | Meilleure connaissance des activités et dispositifs destinés aux aînés, leur permettant de bénéficier d'une meilleure qualité de vie : |
| Moyens | L'enjeu est de regrouper l'ensemble des informations sur les activités et dispositifs existants pour les aînés, et de mettre en place un cycle de conférences et d'ateliers sur la commune pour les informer davantage sur certains thèmes qui les touchent plus particulièrement. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Collecte effective des informations pouvant être utiles aux aînés du village. - Création d'un livret et diffusion lors de la galette des rois (ou lors de la remise du colis aux aînés). - Organisation d'un cycle de réunions d'informations sur des thèmes particuliers. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | CCAS et Commune |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | 2014 : recherche d'informations et mise en page du livret 2015 : distribution du livret 2016 : organisation de conférences et d'ateliers |
| Partenaires et outils | AMSAD, ASAD et communauté de communes |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|----------------------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | Budget communication |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 42: Organiser un loto au profit de la coopérative scolaire Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 22/03/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|---|
| Porteur de l'action | Parents d'élèves de l'école primaire du village. |
| Contexte | Ressources modestes de l'école mais forte implication des enseignants et des parents d'élèves dans des projets ouverts sur le monde (sorties natures, découverte du patrimoine et de l'art, contact avec le monde du travail...). |
| Objectif | Organiser une manifestation conviviale et intergénérationnelle dont les profits seront investis dans de nouveaux projets scolaires. |
| Moyens | Organisation d'un loto une fois par an à la salle des fêtes. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de personnes présentes et profits réalisés. Une centaine de participants à la 1 ^{ère} édition. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Maître d'œuvre | Parents d'élèves. |
| Durée et/ou périodicité | 1 jour / an |
| Date de l'exécution effective | Dimanche 17 mars 2013 |
| Partenaires et outils | Ecole, mairie. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune | Néant |
| Aides et subventions | Prêt de matériel par une association sportive. Prêt de la salle par la mairie. |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 43 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées | Date de création : 16/04/2013 |
| | Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 8 : Etre solidaires

| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée | | |
|---|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny et CCAS |
| Contexte | <p>Le vieillissement de la population nécessite une anticipation des réponses à apporter aux besoins des personnes dont le niveau d'autonomie s'abaisse avec l'âge.</p> <p>C'est dans un esprit de solidarité et de « bien vivre ensemble » que la commune a souhaité mettre en place ou favoriser certains services d'aide aux personnes âgées sur son territoire.</p> <p>Elle a en outre développé l'offre d'hébergement en mode logements foyers, formule chaleureuse et conviviale très adaptée aux personnes âgées. L'accompagnement à la dépendance y est en effet pris en compte et le lien avec la famille est privilégié.</p> <p>L'animation en direction des seniors fait également l'objet d'efforts particuliers de la part de la commune.</p> |
| Objectif | Développement des actions et services existants en direction des personnes âgées. Accompagnement individualisé des personnes âgées pour adapter les services à leurs besoins et préserver leur autonomie tant que cela est possible. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Centralisation au CCAS et transmission de l'information concernant les services agréés pour le maintien à domicile des personnes âgées (CLIC) intervenant sur le territoire de la commune. - Gestion directe par le CCAS d'un service de portage de repas à domicile. - Gestion directe par le CCAS d'un service d'aide aux courses pour les personnes âgées. - Mise en place d'activités intergénérationnelles avec les services petite enfance, enfance et jeunesse. - Faire connaître les animations de la médiathèque qui sont intéressantes pour les personnes âgées. - Organisation d'un groupe de travail sur la thématique des |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>personnes âgées, piloté par le CCAS dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux et poursuite de la réflexion sur le thème du maintien à domicile (logement, plans d'aide, soins,...) en s'appuyant sur divers partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la vigilance à l'égard des personnes âgées isolées et mise en place d'un protocole de surveillance, d'assistance et d'intervention en cas de fortes chaleurs ; plan canicule. - Communiquer sur ces actions et ces groupes de travail et y associer la population, le voisinage des personnes âgées. |
| Indicateurs de suivi | Nombre de personnes âgées continuant à vivre au village, enquête de satisfaction. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Commune |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013. |
| Partenaires et outils | Conseil Général –CLIC– AMSAD – ASAD – CPAM – MSA – caisses de retraite – maisons de retraite – associations |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 44: Adapter le jeu Eco6thèmes à l'environnement local et le faire connaître Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 31/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |
| AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité | | |
| Objectif Global 9 : Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres | | |

| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | |
|--|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | Conseil Municipal Junior de Moigny. |
| Contexte | Le jeu éco6thème est un jeu de société basé sur des questions-réponses portant sur des thématiques environnementales : habitat, eau, énergie, transport, ressources et biodiversité. |
| Objectif | Développer la conscience éco citoyenne par le biais du jeu et apprendre les éco gestes réalisables localement. Mieux connaître la faune et la flore de la région ainsi que l'organisation territoriale. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une version du jeu propre à Moigny et à son environnement proche : création de questions portant sur le village, le Parc Naturel du Gâtinais et la Communauté de Communes à laquelle le village appartient. Propositions du CMJ sur l'évolution du jeu et ses usages possibles. Tous les exemplaires du jeu seront produits selon des principes d'écoconception. • Faire découvrir le jeu à la population : 1 exposition lors du Marché rural (septembre 2012) et animation de parties par le concepteur du jeu, 1 matinée jeu à la médiathèque animée par le CMJ grâce à un prototype intégrant de nouvelles questions locales (26 janvier 2013). Public d'adultes et d'enfants. • Participation à un forum de découverte du jeu en mars 2013, en direction d'autres communes. • Production et acquisition de plusieurs exemplaires du jeu. Réflexion en cours pour l'attribution des exemplaires. Un prototype est à disposition de la garderie du soir depuis mars 2013. • Commercialisation envisagée. Réflexion en cours sur le nombre d'exemplaires à produire et les points de ventes possibles. |

| | |
|----------------------|---|
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exemplaires du jeu acquis par la commune, nombre d'exemplaires commercialisés. • Actualisation du jeu dans les années à venir |
|----------------------|---|

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune, CMJ, médiathèque et service périscolaire. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de septembre 2012 |
| Partenaires et outils | PNR, SIREDOM, SIROM |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | 3.289 € TTC |
| Coût pour la commune | 1.289 € TTC |
| Aides et subventions | 2.000 € TTC (subvention du PNR, appel à projet pédagogique) |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 45: Développer la rubrique tourisme sur le site internet de la commune Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 28/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 9 : Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny. |
| Contexte | Il existait déjà une rubrique tourisme sur le site de la commune mais l'information y était très limitée et peu lisible. |
| Objectif | Faire connaître le patrimoine digne d'intérêt et informer les touristes sur les moyens d'apprécier leur séjour sur Moigny. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> • Création de pages sur le patrimoine local (église, lavoirs, carrières de grès) avec liens vers des sites partenaires (office du tourisme cantonal, PNR, sites d'intérêt sur les communes voisines). • Création d'une rubrique « hébergement et restauration ». • L'information pourra être complétée et actualisée dans le temps, notamment grâce au travail sur la mémoire du village. |
| Indicateurs de suivi | Fréquentation du site internet, fréquentation du village par les touristes. |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme, à réactualiser ponctuellement. |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013 |
| Partenaires et outils | Office de tourisme de Milly-la-Forêt, PNR. |
| Coût de l'action | |
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune | Néant |
| Aides et subventions | Néant |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 46: Organiser une journée découverte des métiers Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : Mars 2013 |
| | | Date de mise à jour : 21/05/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 9 : Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|---|
| Porteur de l'action | Mme BILGER (habitante) |
| Contexte | Organisation d'une journée annuelle à la salle des fêtes. |
| Objectif | Présentation des métiers avec possibilité de stage pour les élèves en fin du 1 ^{er} cycle du second degré. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Bénévolat pour les démonstrateurs et mise à disposition de tables et de chaises par la commune. Documents de démonstration à la charge du démonstrateur. - Contacts avec les professionnels : porte à porte, connaissances. - Rencontre avec le collègue, publicité-flyers en Mairie et médiathèque |
| Indicateurs de suivi | Comité d'organisation |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Mme BILGER, commune. |
| Durée et/ou périodicité | Annuelle Octobre/Novembre sur une journée |
| Date de l'exécution effective | Année 2014 |
| Partenaires et outils | Artisans, commerçants, tous corps de métiers. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | Repas du midi pour les participants ou en demi-journée de 14h à 18h |
| Coût pour la commune | Budget communication. |
| Aides et subventions | Présence du comité : 6 personnes environs. |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
|  | ACTION 47: Créer et mettre en place un plan de ville | Date de création : 15/01/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de mise à jour : 20/02/2013 |

AXE 3 : Cohésion sociale et solidarité

Objectif Global 9 : Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|----------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune de Moigny |
| Contexte | Agenda 21 : le comité de pilotage a constaté des demandes répétées d'informations d'orientation par des randonneurs et des livreurs en camion ou fourgonnette. Il est donc apparu important d'aider les visiteurs à se repérer grâce à un plan. |
| Objectif | Organiser les déplacements sur la commune. Eviter que des véhicules ne tournent inutilement dans le village. Rendre service aux visiteurs et faire diminuer la pollution. |
| Moyens | Mise en place d'un panneau de taille suffisante, extérieur afin de faciliter les déplacements sur la commune. |
| Indicateurs de suivi | Quantité de véhicules tournant sur la commune (visiteur, livreur, etc) |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Maître d'œuvre | Commune |
| Durée et/ou périodicité | Définitif |
| Date de l'exécution effective | 2013 ou 2014 |
| Partenaires et outils | |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | A estimer |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 48: Installation d'ampoules basse consommation dans tous les bâtiments communaux et éclairage public <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de création : 18 /12 /2012 |
| | | Date de mise à jour : 29/01/2013 |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 10 : Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Commune |
| Contexte | Des ampoules basse consommation ont été installées à la mairie et à la médiathèque. L'utilisation de ces ampoules va être étendue aux autres bâtiments publics au fur et à mesure que les ampoules anciennes arriveront en fin de vie. |
| Objectif | Tous les bâtiments publics devront être équipés d'ampoules basse consommation d'ici 2015. |
| Moyens | Constitution d'une réserve d'ampoules basse consommation mise à disposition des personnels communaux. |
| Indicateurs de suivi | Factures SICAE |

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|------------------|
| Maître d'œuvre | Commune |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013 |
| Partenaires et outils | SICAE |
| Coût de l'action | |
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | Néant |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 49 : Adopter un éclairage public économe (horloge astronomique, remise aux normes des armoires) Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 15/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : 22/05/2013 |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 10 : Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| ■ contribution forte ■ contribution modérée | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | Mairie |
| Contexte | La facture d'électricité pesait très lourd dans le budget communal. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Faire baisser la facture d'électricité. - Participer à la protection de la faune et la flore en préservant d'avantage le rythme naturel jour/ nuit (particulièrement important pour les chauves-souris et les chouettes) |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Extinction des lumières la majeure partie de la nuit. L'une des premières actions mise en place en 2012 a été la maîtrise des temps d'allumage, avec des systèmes de commande comme des cellules photoélectrique, avec une coupure de l'éclairage public la nuit sur la plage 0h00 – 5h00. - Le recours à des technologies telle une horloge astronomique qui déclenche une mise en route et une extinction des lampes au plus juste des heures de coucher et de lever du soleil permet de résoudre l'inconvénient de la pollution lumineuse tout en agissant sur les économies d'énergie et donc la facturation électrique. Il est donc envisagé d'investir dans plusieurs horloges astronomique. - Remise aux normes des armoires d'éclairage public. - Rénovation de l'Eclairage public : remplacement des lanternes existantes en 125W BF par des candélabres de style avec lanternes type Beauregard en 70W vitreries claires en IP 66 (luminaires sans plomb). <p>L'économie estimée de 3 933 kWh environ représente 0.468 tonnes de CO2.</p> |
| Indicateurs de suivi | Factures SICAE. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Mairie |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de juin 2012 (extinction des lumières) + projets 2013-2014 |
| Partenaires et outils | PNR (conseils, subventions ?) |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|----------------------------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | PNR et ADEME Ile de France |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 50: Acheter un tracteur avec équipements de chargement et lame de déneigement Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 26/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 10 : Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune |
| Contexte | Tracteur actuel : John Deere, ne correspond pas aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale), première mise en circulation : mars 1986. |
| Objectif | Investir dans un nouveau véhicule moins consommateur de carburant et moins polluant sans perdre d'efficacité au niveau de la puissance du moteur. |
| Moyens | - Acquisition d'un tracteur modèle MF 5410, doté d'un moteur diesel Perkins turbo 4 cylindres 4400 cm ³ , injection directe haute pression. Ce moteur est l'un des plus économiques de sa catégorie (moteur 4 cylindres de moins de 100 CV). Sa norme antipollution est la norme mondiale TIER III stage 3B, qui est la norme actuelle se rapprochant de la norme TIER IV qui sera applicable en 2014 pour ces puissances. Le niveau de pollution est pratiquement le même sur ce tracteur que sur les tracteurs à venir dans les 5 prochaines années. La consommation moyenne du tracteur MF 5410 est de 210g/kwh. - Recrutement d'un nouveau personnel communal formé à la conduite et à la maintenance de cet engin. |
| Indicateurs de suivi | Facture + profil de poste de l'agent recruté. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | Deuxième semestre 2013 |
| Partenaires et outils | CHOUFFOT sas matériel agricole - motoculture |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | Environ 52 665 € HT pour l'acquisition du tracteur |
| Aides et subventions | Subvention Etat |

| | | | |
|--|--|--|----------------------------------|
|  | ACTION 51 : Mener une politique de commande publique responsable | | Date de création : 04/04/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | | Date de mise à jour : |
| AXE 4 : Collectivité éco responsable | | | |
| Objectif Global 10 : Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public | | | |
| Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | | |
| Présentation de l'action | | | |
| Porteur de l'action | Mairie | | |
| Contexte | <p>La commande publique représente 15 % du produit intérieur brut de la France. L'intégration de critères éthiques, sociaux et environnementaux dans cette commande publique constitue un levier important de développement pour une économie plus responsable. La commune de Moigny a d'ores et déjà introduit des aliments biologiques dans la restauration scolaire et souhaite engager une démarche globale de commande publique responsable</p> <p>De plus, la mairie de Moigny a commencé à intégrer des clauses d'insertion professionnelles dans ses marchés publics comme la réalisation du City stade ou le chantier jeune avec le SIARCE. Dans le cadre de l'entretien des espaces publics, des heures de travail sont effectuées par des personnes en réinsertion en mettant en place des TIG avec le TGI d'Evry.</p> <p>Le développement d'une commande publique responsable par la commune implique de faire connaître la démarche à l'ensemble des acteurs concernés par cette commande, de définir les critères d'achat de la commune et d'inciter les élus et les agents à adopter un comportement écoresponsable. D'autre part, la commune souhaite contribuer à divers chantiers d'insertion ou jeunes.</p> | | |
| Objectif | Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables réalisés par la commune et éventuellement l'ouvrir à l'intercommunalité pour le compte des communes membres par la mutualisation de certains achats. | | |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux Rencontres de la commande publique responsable. - Former les personnes en charge des achats. - Réaliser l'inventaire des achats en utilisant la grille de l'ADEME. - Lister les bonnes pratiques pour chaque catégorie d'achat et élaborer une charte des achats responsables (à l'attention des agents et des fournisseurs). - Communiquer avec les fournisseurs, estimer les coûts et élaborer des | | |

| | |
|----------------------|--|
| | cahiers des charges. - Définir les arbitrages politiques sur les choix d'achats responsables (commencer par le papier, les fournitures de bureau et les produits de nettoyage des locaux). - Former les élus et les agents et les informer sur les bonnes pratiques : écoconduite, dématérialisation, communication sur la quantité moyenne de consommables utilisée par agent et par an (prise de conscience du coût environnemental de leur activité). - En parallèle de ces actions, contribuer à des chantiers d'insertion (valorisation du petit patrimoine communal, actions en faveur de l'environnement, autres à définir). |
| Indicateurs de suivi | Appels d'offres, localisation et chartes des fournisseurs, attestation de formation des personnels ou élus. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Mairie |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | Prolonger et généraliser l'existant par une politique plus explicite et plus ambitieuse à partir de 2014. Certaines démarches sont déjà en cours (voir les fiches « amélioration de la gestion interne » et « chantier jeune » et autres fiches de l'axe 4). |
| Partenaires et outils | PNR (conseil, soutien matériel). |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|------------|
| Estimation du coût global | A estimer. |
| Coût pour la commune | A estimer. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 52 : Elaborer un plan global de réduction de la consommation d'eau et d'énergie Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 05/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 10 : Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action | Mairie. |
| Contexte | <p>Dans le contexte actuel de changement climatique et d'épuisement des énergies fossiles, il est devenu essentiel de réduire la consommation d'énergie liée au fonctionnement des bâtiments publics. Depuis 2010, et avec l'aide du parc dans le cadre du groupe de travail « Plan Climat » des progrès importants ont été réalisés au niveau des chaufferies au gaz, de l'isolation des infrastructures et de la production d'eau chaude dans les bâtiments communaux mais il reste de nombreuses actions d'isolation, de changement de matériel et de sensibilisation à réaliser.</p> <p>La coupure de l'éclairage public la nuit entre minuit et 5h00 le matin est déjà un signe fort mis en place durant l'été 2012.</p> <p>L'objectif de cette action est de réduire les consommations d'eau et d'électricité dans les bâtiments publics de la commune, à la fois par l'amélioration technique des bâtiments et par la sensibilisation des utilisateurs au coût de fonctionnement de ces locaux.</p> |
| Objectif | Réduction de la consommation d'eau de 1 % par an Réduction de la consommation d'électricité de 1 % par an Réduction de la consommation de gaz de 1 % par an |
| Moyens | 2013 : planification des actions et affichage des consommations 2014-2016 : mise en œuvre du plan d'actions de réduction de la consommation d'eau et d'énergie dans les bâtiments communaux et espaces publics. |

| | |
|----------------------|--|
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Relevés des consommations d'eau, d'électricité et de gaz dans les bâtiments publics (comparaisons annuelles). - Pourcentage de bâtiments publics disposant d'un affichage de la consommation d'eau et d'énergie, et des coûts associés. |
|----------------------|--|

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|------------------|
| Maître d'œuvre | Mairie |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2013 |
| Partenaires et outils | PNR |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-----------------------|
| Estimation du coût global | Economies à réaliser. |
| Coût pour la commune | |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 53 : Harmoniser l'éclairage public sur tout le village | Date de création : 21/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ contribution forte

■ contribution modérée

| | | |
|------------|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

Présentation de l'action

| | |
|---------------------|--|
| Porteur de l'action | Mairie |
| Contexte | <p>Moigny a déjà engagé de nombreuses actions liées à l'éclairage public. Elle a réalisé un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) avec le concours de la SICAE pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser le choix des luminaires suivant la typologie des voies - Uniformiser les temps d'allumage des voies - Unifier l'allumage par des horloges astronomiques permettant un allumage le soir et une extinction le matin commune à l'ensemble du village. <p>La commune a un contrat d'entretien avec une entreprise extérieure (SICAE) pour son parc d'éclairage public. Ce contrat comporte plusieurs volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenance curative (dépannages) 2. Maintenance préventive (remplacement systématique des lampes) 3. Suppression des luminaires énergivores (250 W) par des luminaires plus économes (100 ou 70 W) 4. Remplacement des lampadaires vétustes par des lampadaires avec lampes à basse consommation <p>Enfin, l'ensemble de la prestation fait l'objet d'une base de données par SIG (Système d'Information Géographique).</p> <p>Concernant l'éclairage de Noël, la commune a recours à des motifs à LED plus économes.</p> <p>La réflexion sur l'éclairage public est à intégrer systématiquement dans les réflexions d'urbanismes et les projets d'aménagements avec</p> |

| | |
|----------------------|---|
| | des systèmes d'éclairage adaptés aux usages (piétons, vélos, véhicules...). |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance de l'éclairage public et uniformiser le type de candélabre sur tout le territoire de la commune (confort et esthétique appréciés par la population). - Aménagement d'une liaison lumineuse douce à l'école. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Installation de candélabres de style avec lanternes type Beauregard en 70W vitreries claires en IP 66 (luminaires sans plomb) sur l'ensemble du village comme le lotissement des Perdrix qui dispose actuellement de lampes à boules, ou encore les rues des Rochettes, Droits de l'Homme, les sentiers des Courtils de la Ville, du Bordeau, Pouteau ou aux Combles. - Création d'un cheminement dans la cour de l'école entre le portail d'entrée et les bâtiments scolaires, par l'implantation de lanternes solaires (en lumière douce) entièrement automatiques : les rayons du soleil rechargent les batteries internes durant la journée grâce au panneau solaire monocristallin intégré. A la tombée de la nuit le détecteur crépusculaire allumera automatiquement l'éclairage dont la durée varie de 5 à 8 heures, sans aucune intervention. |
| Indicateurs de suivi | SDAL (schéma directeur d'aménagement lumière) SIG (Système d'Information Géographique). PC : (plan climat) & Facturation |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Maître d'œuvre | mairie |
| Durée et/ou périodicité | 2014 à 2018 |
| Date de l'exécution effective | 2018 |
| Partenaires et outils | SICAE et SIEGIF |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | 500 000 € |
| Coût pour la commune | Programme enfouissement (1 tranche /an) Programme liaison lumineuse douce à l'école (100 €x 20 postes) |
| Aides et subventions | PNR : 80% sur le mobilier urbain (50 000 €) |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 54 : Mener une politique de qualité de l'alimentation scolaire | Date de création : 29/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Commune |
| Contexte | Fournitures de repas journaliers en liaison froide par un professionnel de la restauration collective : cuisiniers diplômés et issus de la restauration traditionnelle |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir un repas complet aux enfants respectant toutes les garanties de sécurité alimentaire ; organisation de repas « bio » et de repas à thèmes. - Favoriser les circuits courts. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de production performant alliant la cuisine traditionnelle et la modernité pour une qualité constante : légumerie traditionnelle avec des produits frais, traçabilité sur les produits utilisés sans OGM, cellules de refroidissement, matériel spécifique et performant, analyses bactériologiques par un laboratoire agréé, maîtrise des risques physiques et chimiques. - Information des parents d'élèves par la mise en ligne des menus et de la charte de développement durable du prestataire en réponse à l'appel d'offre de la commune. - Projet pour faire progresser les exigences du prestataire vis-à-vis de ses fournisseurs : approche informelle de plusieurs communes afin de demander au prestataire de favoriser les circuits courts pour les produits disponibles sur le territoire. |
| Indicateurs de suivi | Factures / Visite bi-annuelle d'une diététicienne / charte de qualité du prestataire. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Commune, Yvelines restauration. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | Fonctionnement du restaurant en période scolaire. Création d'une rubrique « restauration scolaire » sur le site de la commune en mars 2013. |
| Partenaires et outils | Prestataire de restauration collective : Yvelines restauration. Communes voisines faisant appel au même prestataire. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Environ 32 600 € sur la base de 98 enfants et de 140 jours par an |
| Coût pour la commune | Coût du prestataire et coût de fonctionnement du local cantine et de la rémunération du personnel communal (agents de surveillance et gestion repas) |
| Aides et subventions | Participation des parents au coût du repas par enfant |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 55 : Mettre en place une redevance incitative à la réduction et au tri des déchets | Date de création : 05/01/2013 |
| | | Date de mise à jour : 22/05/2013 |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|---|--|---|
| |  contribution forte | contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action | |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action | SIROM et COMMUNE DE MOIGNY |
| Contexte | En 2011, la commune a donné son accord, comme les 27 communes constituant le SIROM afin que son syndicat de tutelle en charge de la collecte des déchets rassemblant près de 23 000 habitants des 27 communes rurales, pour étudier la mise en place d'une redevance incitative à la réduction et au tri des déchets, dont la règle serait du type « pollueur payeur ». |
| Objectif | Réduire la production de déchets ménagers au sein de l'intercommunalité. |
| Moyens | Ainsi, fin 2014, chaque foyer se verra remettre un bac à ordures ménagères résiduelles, équipé d'une puce électronique et les bennes des camions à ordures seront équipées d'un système de lecture des puces après une enquête qui pourrait se dérouler durant cette année auprès de tous les usagers du territoire. 2015 sera l'année de l'expérimentation : comptabilisation des présentations de bacs, factures « à blanc » envoyées aux particuliers... Cette phase permettra de répondre aux questionnements de chacun et d'expliquer l'intérêt économique et environnemental de ce nouveau système. |
| Indicateurs de suivi | A la lecture des premières simulations réalisées par le cabinet SERVICE PUBLIC 2000, l'étude donne une production globale d'ordures ménagères résiduelles en baisse, prouvant l'effet incitatif de cette redevance. La première facturation individuelle officielle interviendrait en 2016. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Pascal SIMONNOT Président du SIROM et Maire de MOIGNY |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2014 |
| Partenaires et outils | SIROM et SERVICE PUBLIC 2000 et ADEME |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | A estimer. Après les 1ers investissements (bacs et camions), des économies pourraient être réalisées. |
| Coût pour la commune | Contribution versée au SIROM. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|----------------------------------|
|  | ACTION 56: Développer le tri systématique dans les bâtiments communaux Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 05/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

Contribution aux 5 finalités du développement durable



contribution forte



contribution modérée

| | | |
|------------|--|--|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

Présentation de l'action

| | |
|---------------------|--|
| Porteur de l'action | Mairie |
| Contexte | <p>Quelques bâtiments de la commune ne disposent pas encore de bacs de tri et dans ceux qui en sont pourvus, des erreurs de tri ont été observées.</p> <p>L'enjeu réside dans la mise à disposition des utilisateurs des salles communales de l'information et des moyens nécessaires pour faire le tri des déchets.</p> |
| Objectif | Développer le tri systématique dans les bâtiments communaux. |
| Moyens | <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser le diagnostic des outils (bacs, caisses, affiches) permettant de faire le tri dans les bâtiments communaux, et prendre note des éléments à modifier 2. Faire les éventuelles demandes de bacs au SIREDOM 3. Réaliser une affiche communale rappelant les consignes de tri <ul style="list-style-type: none"> - L'afficher dans toutes les salles communales (affiche plastifiée) - La joindre à la convention d'utilisation occasionnelle des salles - La mettre en ligne sur le site Internet de la mairie - L'afficher dans le placard des personnes en charge du ménage 4. Diffuser une note aux agents et aux élus rappelant leur responsabilité dans le tri 5. Transmettre les consignes de tri aux associations 6. Annexer les consignes de tri dans le livret destiné aux associations 7. Réaliser un contrôle visuel de la qualité du tri et faire remonter les remarques au responsable des équipes techniques qui les transmettra à l' élu en charge de l'action. Ce dernier rappellera les consignes de tri aux associations concernées 8. Faire le point après quelques mois et apporter des réajustements au besoin 9. Faire le tri systématique des déchets lors des événements de la commune |

| | |
|----------------------|--|
| | 10. Intégrer une clause sur le tri dans le cadre des subventions aux associations Achat de caisses pour le tri selon ce qui aura été diagnostiqué |
| Indicateurs de suivi | Augmenter le pourcentage de déchets recyclés et réduire les erreurs de tri. |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Maître d'œuvre | Mairie, SIREDOM |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | 2013-2014 |
| Partenaires et outils | Utilisateurs des salles communales |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|----------------------------------|
|  | ACTION 57: Pratiquer le compostage des déchets communaux Pièce(s) justificative(s) N°: | Date de création : 05/02/2013 |
| | | Date de mise à jour : |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 *contribution forte*
 *contribution modérée*

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique |  |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|---------------------|--|
| Porteur de l'action | Mairie |
| Contexte | <p>Les déchets issus des espaces verts sont actuellement stockés sur la plateforme de compostage gérée par un artisan tandis que les déchets des restaurants scolaires (épluches, légumes...) partent à l'incinération. Les deux restaurants scolaires ont demandé à pouvoir composter ces déchets, pour une plus grande cohérence avec la démarche environnementale d'introduction de produits locaux, frais et biologiques.</p> <p>Cette action nécessite d'étudier la faisabilité technique et financière du compostage des déchets organiques des espaces verts (mulchage des pelouses) et des restaurants scolaires. La réflexion doit étudier quatre scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un service géré en intercommunalité au niveau du SIREDOM/SIROM - la délégation de ce service à une entreprise privée - la gestion des déchets des restaurants scolaires par la mairie |
| Objectif | Compostage d'un maximum de déchets organiques produits par la commune. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Demander aux communes du SIROM si elles sont intéressées par l'usage de la plateforme de compostage. - Estimer le volume des déchets organiques des espaces verts et du restaurant scolaire. - Estimer le besoin local d'utilisation de compost. - Visiter le site de compostage de Moigny et échanger avec des communes ayant mis en place le compostage de leurs déchets (journée d'étude et de formation). - En parallèle, étudier la possibilité d'installer un petit composteur dans tous les foyers. - Possibilité d'organiser des formations pour le personnel communal |

| | |
|----------------------|---|
| | et les particuliers en partenariat avec le PNR. |
| Indicateurs de suivi | Réaliser l'étude de faisabilité pour mettre en œuvre le compostage. |

Organisation de l'action

| | |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre | Mairie / PNR |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | 2014 |
| Partenaires et outils | SIREDOM et SIROM et COMPOST DU GATINAIS |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A estimer |
| Coût pour la commune | A estimer |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | ACTION 58 : Communiquer sur l'Agenda 21 | Date de création : 06/04/2013 |
| | <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> | Date de mise à jour : 25/04/2013 |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> | | |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Mairie, service communication. |
| Contexte | <p>Les notions de développement durable et d'Agenda 21 sont encore peu connues du grand public et généralement associées au seul aspect environnemental. Fin 2012 et début 2013, la chargée de mission Agenda 21 de la mairie de Moigny a rencontré les agents de la commune et les élus afin de les informer sur le développement durable et la démarche d'Agenda 21 engagée par la commune.</p> <p>Il apparaît essentiel de communiquer auprès des agents et du grand public sur l'Agenda 21 afin de les informer sur les actions de développement durable mises en œuvre par la commune et de les soutenir dans l'adoption d'un comportement plus écoresponsable.</p> <p>Par ailleurs, l'Agenda 21 s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue il est important d'évaluer la pertinence et le degré d'avancement de chacune des actions entreprises. Concernant le changement climatique, enjeu actuel majeur, la mairie de Moigny dispose du diagnostic de performance énergétique des bâtiments, mais pas encore d'une évaluation globale de ses émissions de CO2. La réalisation d'un bilan carbone permettra de connaître les postes à l'origine des émissions de gaz à effet de serre et d'agir de façon à les réduire.</p> <p>Cette action vise à mettre en place un indicateur global (bilan carbone) et des indicateurs spécifiques pour les actions de l'Agenda 21. Ces indicateurs doivent être précis et compréhensibles de tous, et leurs résultats communiqués régulièrement à l'ensemble de la population. Enfin, la mairie souhaite obtenir la reconnaissance « Agenda 21 local » du ministère de l'environnement et du développement durable pour ce premier Agenda 21.</p> |
| Objectif | Faire connaître le développement durable de manière générale et les |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>actions mises en place par la commune dans le cadre de l'Agenda 21.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les habitants de Moigny et les agents à adopter un comportement responsable et écologique. - A long terme, impliquer les habitants dans la vie de notre commune et avoir davantage de participants aux ateliers-citoyens. - Labellisation de l'Agenda 21 par l'Association Notre Village - Terre d'Avenir. - Reconnaissance de l'Agenda 21 local de Moigny par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. - Réalisation du bilan carbone de la municipalité. - Suivi de l'état d'avancement des actions. |
| Moyens | <ul style="list-style-type: none"> - La chargée de mission Agenda 21 est également responsable de la médiathèque municipale. Elle est donc bien identifiée par le public et les personnes intéressées par l'Agenda 21. Les personnes ne souhaitant pas participer à toutes les réunions du comité de pilotage viennent en médiathèque pour demander des explications ou échanger à propos d'actions qu'ils envisagent de mettre en place. Etant également chargée de l'accueil des élèves de l'école primaire à la médiathèque, la chargée de mission peut également faire découvrir une exposition thématique ou lire une histoire permettant de sensibiliser le jeune public à cette démarche. - La soirée-débat organisée à la médiathèque en octobre 2012, en partenariat avec l'association Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais (voir programmation de la médiathèque et article dans le bulletin), a attiré un public nombreux ne faisant pas partie du comité de pilotage. Cette soirée a donc été une occasion d'expliquer la démarche Agenda 21 à ces personnes et d'écouter leur vision du village à court et long terme (recueil de souvenirs, critiques constructives et interrogations diverses sur l'avenir du village). - Communication dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune (voir la fiche 8 « sensibiliser la population au développement durable) - Mettre en place les indicateurs globaux : <ul style="list-style-type: none"> 2014 : présentation du tableau d'avancement des actions (année 0) 2015 : tableau d'avancement + focus sur les actions phares 2016 : tableau d'avancement + bilan à mi-parcours plus approfondi 2017 : tableau d'avancement + focus sur les actions phares 2018 : tableau d'avancement + bilan global de l'Agenda 21 |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace dédié au développement durable dans l'accueil de la mairie. - Développement de la rubrique Agenda 21 du site Internet de la Mairie (suivi de l'avancement des actions + informations complémentaires). - Communication dans le bulletin municipal (témoignages d'habitants...) et estampillage des actions relevant de l'Agenda 21 du logo pour une bonne visibilité. - Elaborer un plan de communication sur l'Agenda 21 (courrier-type, diaporama de présentation, exposition...) afin d'intervenir notamment |

| | |
|--|--|
| | dans les écoles, les associations, les commissions et les entreprises. |
|--|--|

| Organisation de l'action | |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Mairie |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | Depuis 2012 : information dans le bulletin et flyer de communication pour inviter les habitants à participer activement à la mise en place de l'Agenda 21 (réunion publique de juin 201) puis à la soirée-débat autour des paysages et du devenir de Moigny (débat public d'octobre 2012). Création de la rubrique Agenda 21 sur le site internet de la commune à l'automne 2012, rubrique régulièrement alimentée depuis. |
| Partenaires et outils | Habitants, écoles, associations locales, Bibliothèque départementale d'Evry. |

| Coût de l'action | |
|---------------------------|-----------------------|
| Estimation du coût global | |
| Coût pour la commune | Budget communication. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|----------------------------------|
|  | ACTION 59: Intégrer la dimension éco responsable à la politique culturelle | Date de création : 25/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

| | | |
|------------|--|---|
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources |  |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains |  |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |  |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

Présentation de l'action

| | |
|---------------------|--|
| Porteur de l'action | Médiathèque municipale |
| Contexte | La médiathèque organise régulièrement des expositions et des rencontres à caractères culturelles. Il est difficile d'établir une programmation culturelle annuelle en raison de la faiblesse des ressources financières. De nombreuses animations et expositions sont proposées en fonction de l'offre de nos partenaires (bibliothèque départementale, associations et artistes locaux) et de l'équilibre financier : obtention ou non de subventions, succès plus ou moins importants des manifestations culturelles proposées (recettes). |
| Objectif | Favoriser le décroisement des services publics et sensibiliser au développement durable un public plus large que celui qui s'est activement engagé dans l'agenda 21 (comité de pilotage). Notre objectif pour les années à venir est de maintenir le rythme des animations en prenant en compte le développement durable : thématiques choisies, appel aux intervenants de proximité, proposition de randonnées culturelles (randonnées musicales ou contées ou randonnées vers un site culturel proche). |
| Moyens | En 2012 – 2013 : - Exposition « <i>Trame(s), paysages d'habitants révélés par Photovoice</i> » pendant tout le mois d'octobre 2012. Cette exposition relate la recherche ethnologique menée par Anne Sourdril , chercheur au CNRS, sur les questions soulevées par la construction et la mise en œuvre des trames vertes et bleues en tant que mesures environnementales : quelle est la perception de la nature et des continuités écologiques par les habitants du Gâtinais ? Afin de cerner son sujet, Anne Sourdril a utilisé une méthode appelée PhotoVoice , par laquelle les habitants ont pu photographier leur paysage et commenter leurs clichés, immortalisant ainsi leur perception de leur environnement. Cette |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>exposition a été réalisée avec le soutien de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soirée-débat le 16 octobre 2012 : débat autour du paysage local et du devenir de Moigny. Public du village mais également venant d'autres communes environnantes et portant un regard extérieur sur le village très enrichissant. Soirée animée par le coordinateur de l'association Biosphère et plusieurs de ses membres afin d'organiser des tables thématiques avant de mettre en commun les réflexions de chaque groupe. - Participation à la Journée mondiale des zones humides le 2 février 2013 : après une randonnée à travers les zones humides de Moigny avec un animateur du PNR qui présentait les spécificités biologiques de ces zones, une maquette de la rivière Ecole a été présenté à la médiathèque. - Exposition sur le cinéma et l'environnement en juin-juillet 2013 : panneaux d'exposition + une trentaine de DVD à emprunter (documentaires, fictions adultes, films d'animation pour enfants) et des livres thématiques à consulter sur place. |
| Indicateurs de suivi | <p>Le public habituel de la médiathèque regarde les expositions qui sont proposées et demande parfois des explications : cela peut être l'occasion de nouer le dialogue avec des personnes non impliquées dans l'agenda 21. Le support DVD est aussi un support populaire qui permet de sensibiliser un public varié et parfois peu sensibilisé aux questions de développement durable.</p> <p>La soirée-débat du 16 octobre a attiré une trentaine de personnes non engagées dans le comité de pilotage, cela a permis de faire remonter les idées de personnes ne souhaitant pas s'impliquer sur le long terme mais intéressées par le sujet. Certaines personnes attendaient des réponses très concrètes à leurs angoisses personnelles : y-a-t-il un risque de subir une urbanisation exponentielle au détriment de la nature et du cadre de vie des habitants ? Y-a-t-il au contraire un risque de désertification du village ? Les élus et les différentes personnes impliquées dans l'Agenda 21 ou les spécialistes engagés dans l'association Biosphère et les agriculteurs locaux ont pu répondre aux questions, donner des explications et donner une vision concrète des alternatives possibles pour l'évolution du village.</p> <p>La participation à la Journée mondiale des zones humides a touché un public de randonneurs, pour la plupart ne fréquentant pas la médiathèque et dont une majorité n'était pas habitant de la commune : une quarantaine de personnes s'était inscrite à la randonnée mais le public déjà présent à la médiathèque les a rejoint lors de la présentation de la maquette.</p> |

| Organisation de l'action | |
|---------------------------------|--|
| Maître d'œuvre | Médiathèque. |
| Durée et/ou périodicité | Long terme. |
| Date de l'exécution effective | Octobre 2012, février 2013 et juin 2013. |

| | |
|-----------------------|--|
| | Choix des animations au cours de l'année. |
| Partenaires et outils | Bibliothèque départementale d'Evry, association Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Les expositions et le matériel pédagogique sont prêtés gracieusement par nos partenaires. Des animateurs se mettent également à disposition. |
| Coût pour la commune | Budget communication + comité des fêtes. |
| Aides et subventions | |

| | | |
|---|---|----------------------------------|
|  | ACTION 60 : Améliorer le fonctionnement des réunions de quartier en faisant des comptes-rendus et un suivi de ces réunions | Date de création : 06/04/2013 |
| | | Date de mise à jour : |
| Pièce(s) justificative(s) N°: | | |

AXE 4 : Collectivité éco responsable

Objectif Global 11 : Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population

| Contribution aux 5 finalités du développement durable | | |
|--|--|--|
| | ■ contribution forte | ■ contribution modérée |
| Finalité 1 | Lutte contre le changement climatique | |
| Finalité 2 | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources | |
| Finalité 3 | Epanouissement de tous les êtres humains | |
| Finalité 4 | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations | |
| Finalité 5 | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |

| Présentation de l'action | |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action | Mairie |
| Contexte | La commune de Moigny connaît des évolutions régulières dans le cadre de chantiers : construction, accueil de nouveaux habitants, réaménagements de voirie, équipements à construire. Moigny bénéficie d'un tissu associatif fort et de plusieurs habitants cooptés dans les commissions communales fréquemment associées à la réflexion sur les projets de la commune. Les élus souhaitent développer la concertation avec les habitants en organisant des réunions de quartier. Lors de ces réunions, tous les habitants ne se déplacent pas. |
| Objectif | Ces réunions de quartier visent à améliorer la compréhension, par la population et par la municipalité, des besoins et des projets de la commune. Le fait de réaliser un compte-rendu permettra aux personnes absentes lors de la réunion d'être informées des thèmes abordés et des décisions prises. Il permettra également à la municipalité d'assurer le suivi des décisions. Enfin, la diffusion de l'information devrait permettre aux habitants de s'intéresser davantage à la vie de la commune et favoriser la cohésion sociale à l'échelle du quartier. |
| Moyens | Cette action vise à permettre aux habitants de s'exprimer sur tous les sujets et d'être entendus par l'équipe municipale. La diffusion du compte-rendu à l'ensemble des habitants du quartier (présents ou non à la réunion) permettra de faire connaître les points abordés et les décisions prises, ainsi que d'assurer un meilleur suivi des actions. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de réunions de quartier (au moins 1 par an en fonction de l'évolution des quartiers et de la demande des habitants) et rédaction d'un compte-rendu - Distribution du compte-rendu à l'ensemble des habitants du |

| | |
|--|--|
| | quartier concerné - Suivi des actions mises en place suite à la réunion |
|--|--|

Organisation de l'action

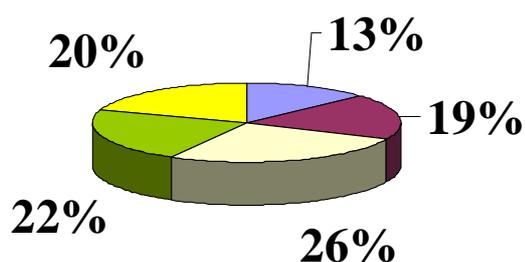
| | |
|-------------------------------|------------------|
| Maître d'œuvre | Maire |
| Durée et/ou périodicité | Long terme |
| Date de l'exécution effective | A partir de 2014 |
| Partenaires et outils | |

Coût de l'action

| | |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune | Néant |
| Aides et subventions | |

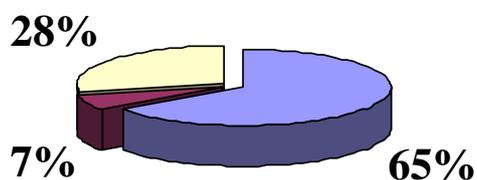
Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



- Actions concernant la finalité 1 (Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère)
- Actions concernant la finalité 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources)
- Actions concernant la finalité 3 (Epanouissement de tous les êtres humains)
- Actions concernant la finalité 4 (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations)
- Actions concernant la finalité 5 (Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

Transversalité avec tous les acteurs



- Actions portées par la commune
- Actions portées par l'intercommunalité/syndicat
- Actions portées par une autre structure

Localisation des actions sur le territoire

Plan des actions

Salle informatique et restaurant scolaire, action 52.

Carrière de grès, action 17, visites de scolaires et

Médiathèque La Grange, actions : 5, 8, 17, 16, 25, 38, 44, 29.

Cour de l'école maternelle et parking des écoles, et initiation sécurité routière.

Parking du cimetière : lieu de brocantes et rdv de covoiturage ou départ de randonnées, action 1.

Ecole primaire, actions 3, 6, 7, 14, 10, 18, 19, 16, 52, 55.

Cours de tennis et city stade : manifestations sportives régulières et événementielles, animations festives (olympiades, Fête d'Antan, fête nationale), future fête des voisins (action 40).

Restauration du mur de l'école, action 16.

Transformation du local du cadastre en salle associative, action 33.

Cressonnières, action 12, 25 et 17 : lieu de visite guidée lors de la Journée Mondiale des Zones Humides et lors des prochaines Journées du Patrimoine.

Opération « Laissons pousser » : terrain de plantation pour les enfants du village.

Eglise St Denis après restauration intérieure et extérieure, lieu de concerts et de manifestations culturelles : Journées du patrimoine.

Zones naturelles. Passerelle du moulin à Grenat, cheminement vers Courances. Création du sentier de randonnée « Les Mardelats » en 2012. Actions 11, 12, 23, 24 et 25.

Grand Rue : vide-greniers, marché rural, fête foraine, carnaval,

Services techniques (derrière la médiathèque), actions 14, 24, 11, 51, 55.
Participation à l'opération annuelle « Essonne verte Essonne propre » sur tout le village et en particulier sur les espaces naturels et espaces verts communaux.



Salle des fêtes, vue extérieure, en face du restaurant scolaire : facilité d'accès pour les scolaires qui l'utilisent régulièrement.

Grand Rue la nuit, action 49 et 50 avec extinction de l'éclairage public entre 0h00 et

Mairie, actions 4, 6, 8, 9, 17, 20, 21, 31, 46, 27, 34, 42, 45, 29, 30, 47, 48, 49, 56, 58, 50, 53, 54, 57, 59, 60.

Salle des fêtes, vue intérieure, salle de spectacle (théâtre, concert) action 17, 26, 32, 37, 36, 43, 39. Autres manifestations festives habituelles : vœux du maire, matinée enfantine.

Verger pédagogique issu de l'opération « 1 bébé 1 arbre », entretien régulier prévu par les scolaires et amélioration de la signalisation à partir 2014.

| Lieux | Actions |
|---|---|
| Ecole primaire (maternelle + élémentaire), restaurant scolaire et parking des écoles. | 3) Mettre en place un pédibus 6) Sensibiliser le public au recyclage 7) Recycler les bouchons 14) Installer et utiliser des récupérateurs d'eau de pluie 10) Entretien et animer le jardin d'école 18) Connaître sa région 19) Faire découvrir sa région à d'autres élèves (course d'orientation USEP91) 16) Protéger le petit patrimoine (restauration du mur de l'école et de la médiathèque) 52) Mener une politique de qualité de l'alimentation scolaire 55) Pratiquer le compostage des déchets communaux (cantine) |
| Mairie (en collaboration avec ses partenaires) | 4) Améliorer la gestion interne 6) Sensibiliser le public au recyclage 8) Sensibiliser le public au développement durable 9) Collecter des piles et batteries 17) Participer aux Journées du Patrimoine 20) Installer des poubelles de ville 21) Transformer le POS en PLU 22) Réduire les risques d'inondation (gestion des eaux de pluie) 31) Organiser une sortie annuelle avec le CCAS 46) Mettre en place une programmation culturelle 27) Distribuer des colis de Noël aux personnes âgées 34) Rendre la mairie accessible 42) Informer les aînés pour améliorer leur qualité de vie 45) Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées 29) Adapter le Jeu écothèmes à l'environnement local et le faire connaître 30) Développer la rubrique tourisme sur le site internet de la commune 47) Mettre en place un plan de ville 48) Utiliser des ampoules basse consommation dans les bâtiments publics 49) Adopter un éclairage public économe (horloge astronomique, remise aux normes des armoires) 56) Mener une politique de commande publique responsable |

| | |
|----------------------|---|
| | <p>58) Élaborer un plan global de réduction de la consommation d'eau et d'énergie</p> <p>50) Harmoniser l'éclairage public sur tout le village</p> <p>53) Mettre en place une redevance incitative à la réduction des déchets</p> <p>54) Développer le tri systématique dans les bâtiments communaux</p> <p>57) Communiquer sur la mise en place et l'évolution de l'Agenda 21</p> <p>59) Intégrer la dimension écoresponsable à la politique culturelle</p> <p>60) Améliorer le fonctionnement des réunions de quartier</p> <p>Cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants</p> |
| Médiathèque | <p>5) Recycler les livres de la médiathèque</p> <p>8) Sensibiliser le public au développement durable</p> <p>17) Participer aux Journées du Patrimoine</p> <p>16) Protéger le petit patrimoine (restauration du mur de l'école et de la médiathèque)</p> <p>38) Organiser des animations régulières à la médiathèque</p> <p>44) Fêter les 10 ans de la médiathèque</p> <p>29) Adapter le Jeu éco6thèmes à l'environnement local et le faire connaître</p> <p>25) Participer à la Journée Mondiale des Zones Humides</p> |
| Parking du cimetière | <p>1) Favoriser les modes de transports collectifs : transports publics et co-voiturage (installation d'un panneau signalant le parking comme lieu de rdv pour le covoiturage)</p> <p>28) Commémorer les grandes dates de l'histoire</p> |
| Eglise | <p>13) Aménagement du clocher de l'église pour accueillir la faune sauvage</p> <p>17) Participer aux Journées du Patrimoine</p> <p>Concerts (voir le programme des animations)</p> |
| Services techniques | <p>14) Installer et utiliser des récupérateurs d'eau de pluie</p> <p>11) Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts</p> <p>51) Acheter un nouveau tracteur plus économe</p> <p>55) Pratiquer le compostage des déchets communaux</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Salle des fêtes, salle de spectacle et lieu d'expositions temporaires</p> | <p>17) Participer aux Journées du Patrimoine 26) Organiser une après-midi festive autour d'une galette des rois 32) Organiser des bourses aux jouets et vide-greniers 37) Organiser un Salon d'art annuel 36) Créer un sanitaire pour personne à mobilité réduite 43) Organiser un loto au profit de la coopérative scolaire 39) Organiser une journée de découverte des métiers 44) Fêter les 10 ans de la médiathèque</p> <p>Cérémonie des Vœux du maire Matinée enfantine (23 février 2013)</p> |
| <p>Zones naturelles et agricoles</p> | <p>11) Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts 12) Faire l'inventaire des zones humides 24) Entretien, développer et valoriser les sentiers de randonnées 25) Participer à la Journée Mondiale des Zones humides 23) Impliquer les jeunes dans l'entretien de la rivière Ecole (chantier jeune)</p> <p>Verger pédagogique (entretien des arbres, maintenance et amélioration de la signalisation).</p> <p>Opération Essonne verte Essonne propre en partenariat avec la commune de Courances (journée de nettoyage, 25 mai 2013)</p> |
| <p>City Stade</p> | <p>40) Organiser une fête des voisins annuelle</p> <p>Tournois des 3 ballons (manifestation sportive, 7 avril 2013)</p> <p>1 vélo pour deux (manifestation sportive, 2 juin 2013)</p> <p>Fête d'Antan (animations enfants et barbecue, 15 juin 2013)</p> <p>Fête nationale (feux d'artifice et bal des pompiers le 13 juillet)</p> |

Les actions sont regroupées par les lieux où elles se déroulent (elles peuvent se dérouler en plusieurs endroits à la fois) ou par le lieu depuis lequel elles sont organisées.

Certaines actions ne sont pas numérotées car elles correspondent à des actions plus anciennes (renouvelées et améliorées au fil des ans) ou à des événements pour lesquels nous n'avons pas conçu de fiche action.

Un aperçu de la commune

Photos 1.1.2 Plate forme écologique



Source : Photothèque Notre Village

Photo 1.1.3 Rénovation de la mairie



Source : Photothèque Notre Village

Photo 1.2.1 Sentier de randonnée



Source : Photothèque Notre Village

Photos 2.1.1 verger pédagogique



Source : Photothèque Notre Village

Photos 2.2.1 Rivière Ecole



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.4.4 Bornes enterrées tri déchets



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.2.2 Randonnée scolaire



Source : Mairie de Moigny sur Ecole

Photos 3.2.2 bis Jeu écothèmes »



Source : Mairie de Moigny sur Ecole

3.6 Médiathèque et animations



Source : Photothèque Notre Village et Mairie de Moigny sur Ecole

Photos 4.1.2 Aire de jeux « Parc Capucine »



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2 Mairie



Source : Mairie de Moigny sur Ecole

Photo 4.2.2 Tournoi des 3 ballons au City Stade



Source : Mairie de Moigny sur Ecole

Photo 4.2.2 Restauration de l'église et concerts



Source : Mairie de Moigny sur Ecole

Photos 5.1.1 Cressonnières



Source : Mairie de Moigny sur Ecole et Photothèque Notre Village

Photos 5.3.1 Commerces communaux



Source : Photothèque Notre Village



Source : Mairie de Moigny sur Ecole

Animations du village

Bourse aux jouets



Brocante



La chasse aux œufs



Fête des voisins



« Flambe sapin 2013 » et la galette des rois



Journée du patrimoine, expositions et visite de la carrière



Marché rural



Marché rural et stands de produits locaux



« Opération laissons pousser »



Salon d'art



Sortie CCAS



Fête St Denis



Vide grenier

